

## ÉVALUATION DU

# Programme Stratégique Transversal de la Commune d'Orp-Jauche





Le Programme Stratégique Transversal, c'est ... **UN OUTIL DE GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA MODERNISATION DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALE ...**

**L'EVALUATION DU Programme Stratégique Transversal, c'est ... permettre d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être ... Elle permet également d'apprécier si l'actuelle méthode de gestion du PST est efficace et si l'outil a été utile dans la mise en œuvre des actions pour atteindre les objectifs ...**

Construire un PST est une démarche stratégique qui vise à aider les communes à mieux programmer leurs politiques en développant une culture de la planification et de l'évaluation tout en continuant à assumer leurs missions régaliennes et quotidiennes.

A Orp-Jauche, le PST a été élaboré à partir de la Déclaration de Politique communale qui contenait un mix d'objectifs et d'actions desquels dix objectifs stratégiques ont émané pour composer le volet externe.

Le volet externe du PST donnait une vision claire vers où nous voulions mener notre Commune pendant les prochaines années.

D'ici 2024 et au-delà, nous voulions être une Commune ...

- 1) Qui garantit la continuité du service public et qui s'en donne les moyens
- 2) Où la sécurité du citoyen est une priorité
- 3) Qui est soucieuse de la préservation de son patrimoine
- 4) Qui est soucieuse de proposer un habitat de qualité, diversifié et accessible à tous, en garantissant un aménagement du territoire adéquat
- 5) Qui est soucieuse de la préservation de son environnement et de son cadre de vie
- 6) Qui agit en faveur du climat au travers du Plan d'Action en faveur de l'Énergie et du Climat (PAEDC)
- 7) Qui est soucieuse de l'épanouissement de la petite enfance et de la jeunesse
- 8) Qui valorise son potentiel culturel, sportif et récréatif afin de le rendre accessible à tous les citoyens
- 9) Qui veut rendre la vie des aînés et des personnes isolées plus agréable par la solidarité et l'entraide
- 10) Qui soutient la création d'activités économiques et qui développe une politique de l'emploi orientée vers la mise en valeur des employeurs locaux et l'aide aux jeunes demandeurs d'emploi

Chaque objectif stratégique est décliné en objectifs opérationnels aux fins de préciser les domaines dans lesquels nous souhaitons agir pour répondre aux objectifs stratégiques choisis.

C'est dans le cadre d'une véritable collaboration en binôme, entre les membres du Collège et les agents de l'Administration, que des actions utiles ont été identifiées et précisées afin de construire un document stratégique visant à mieux planifier les projets communaux et à les gérer d'une manière transversale, en décloisonnant le travail de l'Administration et du Collège.

Il est important de souligner que notre PST était programmé dans le temps en fonction de nos ressources financières et humaines.

L'élaboration du 1<sup>er</sup> PST a mobilisé l'ensemble des ressources communales durant de nombreuses semaines. Malgré la charge de travail conséquente liée à son élaboration, les agents désignés au sein de l'Administration et leurs référents politiques se sont impliqués tout au long de la démarche afin d'accomplir avec succès la mission qui leur avait été confiée.

Il fallait faire vivre ce 1<sup>er</sup> PST par la réalisation des projets et actions définies. Tout au long de sa mise en œuvre, le PST devait faire l'objet d'un suivi à plusieurs niveaux par différents intervenants et organes qui devaient être amenés à le piloter.

L'évaluation du PST **devait** constituer une étape essentielle de la démarche afin d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou sont en bonne voie de l'être au regard des indicateurs fixés – et d'analyser la démarche mise en place par la Commune.

Le PST **était** donc un outil qui **devait** vivre et qui **devait être** adapté tout au long de son existence.

Force est de constater que, certes, son élaboration en binôme, entre le Collège et l'Administration, a permis de structurer les objectifs à atteindre et de définir les actions pour y parvenir afin d'avoir une vision commune de la voie à suivre pour savoir où emmener notre Commune. Toutefois, le PST n'a pas été « THE » outil révolutionnaire pour y arriver.

Les objectifs et les actions étaient imprégnés dans l'esprit du Collège, de chaque référent politique et de chaque agent pilote concerné. C'est à travers des outils de gestion propres à l'Administration et au budget « vérité » annuel élaboré par le Collège communal et les services communaux que la planification des projets était organisée et les actions menées ...

Les différentes crises que nous avons traversées depuis l'année 2020 – la pandémie du COVID-19 qui a été suivie d'une crise énergétique et inflationniste – nous ont contraints à nous adapter aux contraintes, à revoir notre stratégie et les priorités et à retarder certaines actions, certains projets ... Elles nous ont contraints à ETRE RESILIENTS mais sans jamais nous éloigner de la vision que nous nous étions donnée pour notre Commune d'ici à 2024 ...

La législature touchant à sa fin, le Programme Stratégique Transversal ressort du tiroir car il faut en faire son « évaluation ».

L'Administration s'est donc livrée à cet exercice pour transmettre les éléments factuels permettant d'évaluer l'état d'avancement des actions et l'atteinte des objectifs à travers des indicateurs de résultat fixés.

Il résulte de cet exercice d'évaluation du Programme Stratégique Transversal la grande satisfaction d'une mission accomplie et d'objectifs pleinement atteints malgré les éléments impondérables auxquels il a fallu faire face.

En cette dernière année de législature, nous tenons à remercier tous les agents communaux pour leur investissement, leur professionnalisme, leur proactivité et leur envie de toujours bien faire, de concert avec le Collège communal, pour faire de Orp-Jauche, une « *Commune rurale où il fait bon vivre* ».



# **Volet externe**

FICHE OS1

VOLET EXTERNE

Objectif stratégique 1 : **ETRE UNE COMMUNE QUI GARANTIT LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC ET QUI S'EN DONNE LES MOYENS**

Priorité :

Échéance : 2024

Constat :

Le rôle d'une commune est varié. Il n'y a pas un domaine de la vie en société dont la commune ne gère pas une composante. Il y a, sans doute, des compétences communales qui sautent plus rapidement aux yeux que d'autres comme l'état-civil ou l'urbanisme ; néanmoins d'autres missions primordiales demeurent gérées au niveau local.

En effet, la Commune créée, entretient et met à disposition des citoyens et entreprises, quantité d'équipements et de services tels que\* :

- l'infrastructure de voiries (90 % des routes wallonnes sont communales - source SPFMT 2011),
- les infrastructures réseaux d'éclairage public, distribution d'eau, égouttage (même si ces dernières sont majoritairement gérées par les communes, le plus souvent au travers d'intercommunales) ,
- la sécurité : jusqu'à ce jour, le financement des zones de police et des zones de secours proviennent des communes,
- la protection de l'environnement est assurée majoritairement par les pouvoirs locaux (gestion des déchets, collecte des eaux usées, ...),
- l'enseignement fondamental communal,
- l'action sociale,
- les aînés et les soins de santé (les pouvoirs locaux pourvoient de nombreux lits de maison de repos et d'hôpitaux).

Parallèlement, différentes missions sont également assumées au niveau local. C'est ainsi que la Commune\* :

- assure le maintien de l'ordre public,
- est garante de la sécurité publique (incendie, voirie, éclairage public, gaz) et de la salubrité publique (environnement, eau, déchets),
- assure la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres,
- participe à la politique de l'aménagement du territoire, du logement, de l'environnement et de l'énergie,
- gère le bien-être physique (sport) et affectif (culture) de ses citoyens tout en assurant les bases de la cohésion sociale,
- demeure, avec le CPAS, en première ligne de l'action sociale.

Bien entendu, toutes ces missions nécessitent des moyens financiers qui sont issus de diverses sources\* :

- La fiscalité (additionnels ainsi que taxes et redevances locales représentent près de 49% des ressources ordinaires de la fiscalité communale en Région wallonne),
- Les fonds et subsides (représentent 40,5 % des recettes communales en Wallonie)
- Les recettes propres des Communes (prestations générées par les biens communaux et dividendes ou participations financières).

Les dépenses communales se scindent, quant à elles, en 4 grands postes budgétaires\*\* :

- Les frais de personnel (34,55 % à Orp-Jauche en 2017),
- Les dépenses de transfert (24,51 % à Orp-Jauche en 2017),
- Les frais de fonctionnement (23,72 % à Orp-Jauche en 2017),

	<p>- La charge de la dette (17,22 % à Orp-Jauche en 2017). Il faut savoir également que le CDLD prévoit notamment une liste de dépenses obligatoires (personnel, pensions, frais de fonctionnement, dotations au CPAS ou fabriques d'églises). Ces dernières sont incompressibles et lorsque la situation financière l'exige, c'est donc ailleurs qu'il faut réaliser des économies.</p> <p>Dans le contexte actuel, il n'est pas aisé pour le mandataire d'évaluer la situation financière de sa commune. Afin d'épauler les Communes dans leur analyse, Belfius Banque leur propose un Profil Financier Individuel permettant d'analyser la situation financière de l'Administration à la lumière de chiffres historiques et des moyennes d'échantillons de communes pertinents. Certaines sources précitées sont donc issues de cette analyse.</p> <p>Notre rôle ou objectif premier est de garantir la continuité des missions régaliennes confiées à la Commune. La bonne gestion des recettes communales et leur affectation aux missions clés de l'Administration demeurent donc les priorités de la majorité communale.</p> <p>Toutefois, à côté de ces obligations, afin d'assumer les différents projets visant à améliorer le territoire communal et de participer au bien-être de nos citoyens, il est nécessaire de développer une politique financière orientée vers la recherche de subsides ou toute autre source de financement, permettant ainsi de maintenir les budgets communaux en équilibre.</p> <p><i>*sources UVCW 2018 « La Commune présentée aux candidats et aux nouveaux élus » - Michel L'Hoost.</i> <i>**sources Belfius Banque – Profil financier présenté en 2019</i></p>
Objectifs opérationnels :	
<b>1.</b>	<b>Saisir les opportunités de financement</b>
<b>2.</b>	<b>Assurer une programmation budgétaire réaliste</b>
Commentaires :	

<b>FICHE OO1</b>			
<b>VOLET EXTERNE</b>			
<b>Objectif stratégique 1 : ETRE UNE COMMUNE QUI GARANTIT LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC ET QUI S'EN DONNE LES MOYENS</b>			
<b>Objectif opérationnel 1.1. : Saisir les opportunités de financement</b>		Priorité :	
		Échéance : 2022	
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre		
Responsable administratif :	Sabrina SANTUCCI – Directrice générale		
Services gestionnaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Collège communal</li> <li>- Le service des Finances</li> <li>- Le service des Travaux</li> </ul>		
Constat :	<p>La recherche de subventions est devenue un élément-clé de la gestion financière communale. Les communes doivent de plus en plus souvent avoir recours à des financements extérieurs pour mener à bien leurs politiques ou en développer de nouveaux axes.</p> <p>Pour accompagner les Communes, des opportunités de financement sont offertes par différents acteurs tels que la Région wallonne, la Province, les fonds européens, le monde associatif, etc... Les partenariats public-privé et même public-public sont également des nouveaux mécanismes auxquels les pouvoirs locaux peuvent recourir.</p> <p>De son côté, le gouvernement wallon a décidé d'afficher plus de transparence dans les aides qu'il apporte aux différents projets wallons en développant notamment un site internet dédié aux subventions octroyées par la Wallonie sur base du décret budgétaire. Cet outil de consultation est public et s'adresse à tous ceux qui souhaitent être informés sur les projets soutenus financièrement par l'autorité publique régionale.</p> <p>A côté du subventionnement extérieur et de l'octroi de subventions, le financement d'une Commune est également assuré par le biais de la fiscalité communale. Par défaut, et à l'exception de certains règlements-fiscaux qui sont adaptés annuellement (IPP, Précompte immobilier, collecte des immondices), la taxation communale est établie et revue à chaque nouvelle législature.</p> <p>Il peut paraître toutefois opportun d'adapter la taxation existante de manière plus ponctuelle afin de se doter des recettes indispensables permettant d'aboutir à l'équilibre budgétaire.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de subsides octroyés</li> <li>- Taux de subsidiation (nombre de subsides octroyés / subsides sollicités)</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Faire un cadastre des subsides obtenus et calculer le nombre de projets concernés par ces subsides au cours de l'exercice N et suivre son évolution au cours de la législature.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale</li> <li>- Direction financière</li> </ul>	- Non réalisé.
2.	Evaluer et adapter la taxation existante en vue de se doter de recettes permettant de maintenir l'équilibre à	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale</li> </ul>	- Réalisé.



	l'exercice propre compte tenu des augmentations croissantes des dotations communales aux infrastructures pluri-communales et des pressions fiscales et financières issues de mesures prises par les instances supérieures et imposées aux pouvoirs locaux		
--	---	--	--

Evaluation et commentaire :

**En ce qui concerne l'action 1 :**

Le cadastre en tant que tel n'a pas été réalisé. Toutefois l'opportunité d'obtenir des subsides des différentes instances publiques, en fonction des appels à projets, des subventions ou des enveloppes budgétaires octroyées par les instances subsidiantes (SPW, FWB, Province du Brabant wallon) est à chaque fois saisie par les services de l'Administration pour y « caser » les projets à réaliser. Ces subsides sont suivis par la Direction financière qui les inclut dans ses outils de suivi budgétaire.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

L'équilibre budgétaire et les résultats des comptes des exercices de cette législature démontre que cet objectif est effectivement atteint.

FICHE OS1/OO2	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 1 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI GARANTIT LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC ET QUI S'EN DONNE LES MOYENS</b>	
Objectif opérationnel 1.2. : <b>Assurer une programmation budgétaire réaliste</b>	Priorité : Échéance : 2022
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre
Responsable administratif :	Sabrina SANTUCCI – Directrice générale
Services gestionnaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Collège communal</li> <li>- Le Directeur Financier</li> <li>- Le service des Finances</li> <li>- Le service des Travaux</li> </ul>
Constat :	<p>A la veille de chaque année civile, le budget communal élaboré par la majorité politique est arrêté par le Conseil communal.</p> <p>Le budget est à la fois un document à portée économique (sur base de prévisions, il permet de vérifier que les recettes permettront de couvrir les dépenses) mais également politique car ce document peut s'entendre comme la traduction, en termes financiers, des priorités de développement et de gestion de la majorité dirigeante.</p> <p>L'élaboration budgétaire n'est toutefois pas anodine. Elle nécessite de prendre en compte une multiplicité de facteurs internes et externes dont certains ne sont pas toujours maîtrisables ; les dotations aux organismes extérieurs en sont un bon exemple.</p> <p>En termes de difficultés complémentaires, il ne faut pas non plus perdre de vue que les communes ont vu, ces dernières années, leurs capacités d'emprunts diminuer drastiquement, les obligeant <i>de facto</i> à revoir leurs engagements et leurs priorités en matière d'investissement.</p> <p>Toutefois, malgré ces contraintes et les obligations qui leur sont imposées, les autorités communales respectent leurs engagements, s'investissent le plus sereinement possible afin de gérer la Commune en bon père de famille. C'est ainsi que depuis de nombreuses années, les dépenses de personnel et de fonctionnement sont maîtrisées par les instances communales.</p> <p>En ce qui concerne le financement des projets, afin d'alléger un maximum les dépenses inscrites au budget communal, il est également primordial de continuer à sensibiliser les services communaux à la recherche de programmes de financement et de subsides. Cette source de financement extérieur est indispensable à la bonne exécution de certains projets sur le territoire orp-jauchois.</p> <p>Lors de l'élaboration budgétaire annuelle, les autorités communales visent à assurer une programmation budgétaire la plus exacte possible, se basant notamment sur les principes de précaution et de réalisme tout en tenant compte des capacités d'investissement disponibles.</p> <p>Afin de mieux appréhender les priorités et de respecter les différentes dépenses envisagées, cette programmation budgétaire sera transposée dans le programme stratégique transversal (PST) élaboré par le Collège communal avec l'aide de l'Administration.</p>

	<p>En effet, construire un PST est une démarche stratégique évolutive et modulable, visant à planifier et prioriser les politiques communales tout en tenant compte des forces humaines et financières disponibles au sein de l'Administration.</p> <p>Même si cette démarche de planification n'est pas novatrice en soi, elle a le mérite d'avoir été formalisée et adaptée aux spécificités des pouvoirs locaux au travers de l'outil qu'est le PST.</p> <p>Les premiers pas de cette démarche stratégique ont été entrepris par 24 communes-pilotes qui ont eu l'occasion, entre 2012 et 2018, de tester la méthodologie PST, d'échanger leurs pratiques, d'analyser les difficultés rencontrées et d'identifier les avantages de la démarche.</p> <p>A l'issue de l'expérience-pilote, convaincu du bienfait que cette démarche peut apporter au niveau local, le Gouvernement wallon a décidé de soutenir une généralisation du PST au sein des communes wallonnes en intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (Décret du 19 juillet 2018).</p> <p>Par conséquent, à partir de la législature 2018-2024, chaque Commune s'est vue dans l'obligation de concevoir un PST. Cet outil de bonne gouvernance doit lui permettre de mieux programmer ses politiques tout en continuant à assumer ses missions régaliennes et quotidiennes.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> PST d'Orp-Jauche sera acté au Conseil communal en sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des balises budgétaires</li> <li>- Nombre d'ajustements effectués dans le PST au cours de la législature</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Etablir une prévision budgétaire annuelle basée sur les principes de précaution et de réalisme en tenant compte des capacités d'investissement disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale</li> <li>- Direction financière</li> </ul>	- Réalisé.
2.	Elaborer un Programme Stratégique Transversal	- Direction générale	- Réalisé
<u>Evaluation et commentaire :</u>			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 1</u> :</b>			
<p>Durant ces 6 années, le Collège communal et l'Administration ont fonctionné sur base d'un budget vérité permettant d'avoir une vision claire des projets à mener en fonction des moyens financiers dont on a bien voulu se doter.</p>			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 2</u> :</b>			
<p>Le 1<sup>er</sup> PST a été effectivement élaboré sur base de 10 OS, déclinés en OO et en actions. Grâce à cet exercice, nous avons pu avoir la ligne directrice de la vision que le Collège voulait mener pour notre Commune et des projets à réaliser pendant les 6 années de législature. Il faut toutefois reconnaître que les fiches actions n'ont pas été d'une grande utilité pour les services administratifs et que leur description minutieuse n'a pas apporté de plus-value à la réalisation de ces actions.</p>			
<p>Le PST est un outil qui reste utile notamment lors de l'arrivée d'un nouvel agent afin de prendre connaissance des grands projets menés sur le territoire communal et au sein de l'Administration.</p>			

Sur base des indicateurs de résultats fixés, nous pouvons avancer que ces derniers ont été atteints. En effet, les balises budgétaires ont bien été respectées et même s'il n'y a pas eu d'adaptation formelle du PST, les ajustements des projets ont été réalisés au cours de la législature.

FICHE OS2

VOLET EXTERNE

Objectif stratégique 2: **ETRE UNE COMMUNE OU LA SECURITE DU CITOYEN EST UNE PRIORITE**

Priorité :

Échéance : 2024

Constat :

La Commune d'Orp-Jauche est située à l'extrême Est du Brabant wallon. Notre province a été fortement impactée au cours de ces dernières années par des problèmes d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellements. De par sa localisation en Hesbaye limoneuse, la Commune d'Orp-Jauche fait partie des communes rurales où l'agriculture et l'élevage occupent 85% du territoire. Elle est donc particulièrement exposée aux risques de coulées de boues. Elle fait également partie du sous-bassin hydrographique du cours d'eau provincial « La Petite Ghetto ». Ce réseau hydrographique dense qui traverse la Commune est également source d'inondations par débordement de cours d'eau.

Depuis quelques années et à plusieurs reprises de nombreuses habitations ont été impactées par des inondations et coulées de boues, causées principalement par la situation en cuvette du territoire communal. A l'avenir, ces phénomènes pourraient être accentués par les activités humaines et par les effets du changement climatique annoncé.

Dans ce contexte, les autorités communales ont fait de la prévention contre les inondations une de leurs priorités et n'ont pas tardé à prendre des mesures draconiennes pour limiter le phénomène d'inondation dans les zones à risques et ont développé une stratégie globale de gestion des risques visant à diminuer la vulnérabilité du territoire à ces phénomènes.

Toutes les demandes de permis d'urbanisme situées en zone à risque d'inondation (ruissellements et débordements) doivent faire l'objet d'avis remis par les services régionaux compétents en la matière, et plus précisément les services des cours d'eau non-navigables, par la cellule GISER, et par l'agent en charge de la lutte contre les inondations au sein de l'administration communale.

Depuis 2012, et suite aux importantes inondations de l'été 2011, la mise en place de toute une série d'actions (concertation avec le monde agricole, collaboration avec les gestionnaires des cours d'eau provinciaux et régionaux, octroi de primes anti-inondations aux citoyens) et d'aménagements (réalisation de 10 zones de rétention, 1.655 m de fascines vivantes et mortes, de divers fossés et talus, etc.) a été effectuée dans le cadre de nombreuses concertation avec la cellule GISER et avec l'expertise de bureaux d'études. Ces actions et dispositifs ont déjà fait leurs preuves. Les quartiers équipés en aménagements anti-inondations n'ont, d'ailleurs, plus connus d'inondations depuis leur installation.

Une attention particulière est, en outre, portée à l'entretien des infrastructures existantes ainsi qu'aux équipements de voiries (avaloirs, grilles d'orage, canalisations d'égouttage), des fossés en bord de route et des cours d'eau.

Le travail de prévention est loin d'être terminé et doit se poursuivre au cours des prochaines années dans le but de diminuer toujours plus la vulnérabilité du territoire aux phénomènes d'inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellements.

	<p>Néanmoins, le risque zéro n'existe pas. Notre commune doit donc être apte à faire face à des situations d'urgence que ce soit en matière d'inondation ou autres catastrophes pouvant survenir (épidémies, explosion d'une canalisation, attentas, etc.).</p> <p>A cet égard, la Commune d'Orp-Jauche a, dans ses devoirs les plus essentiels, celui d'assurer l'ordre public, compris comme le fait de garantir à ses citoyens la tranquillité, la sûreté et la salubrité sur le territoire dont elle a la charge. Pour l'y aider, la Commune dispose d'un Plan Général d'Urgence et d'Intervention (dénommé ci-après 'PGUI') qui prévoit les mesures à prendre et l'organisation des secours en cas d'événements calamiteux, de catastrophes ou de sinistres.</p> <p>Une bonne gestion des risques veut que ces situations d'urgence puissent être évitées ou, si ce n'est pas possible, être prises en charge lors de leur éclatement, selon des procédures rigoureuses, discutées et testées au préalable afin de limiter autant que possible le besoin d'improvisation. Leur mobilisation au moment de l'événement sera d'autant plus efficace qu'un rodage aura été accompli auparavant au travers de formations et d'exercices.</p> <p>En termes de sécurité, la Commune est également sensible à protéger les usagers de la route par la mise en place progressive d'aménagements en matière de sécurité routière.</p>
Objectifs opérationnels :	
1.	<b>Poursuivre le travail de prévention en matière d'inondations</b>
2.	<b>Garantir la sécurité dans les villages</b>
3.	<b>Actualiser la planification d'urgence et organiser des exercices</b>
Commentaires :	

FICHE OS2/OO1	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 2 : <b>ETRE UNE COMMUNE OU LA SECURITE DU CITOYEN EST UNE PRIORITE</b>	
Objectif opérationnel 2.1. : <b>Poursuivre le travail de prévention en matière d'inondations</b>	Priorité : Échéance : 2022
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre
Responsable administratif :	Hélène GUION – agent en charge de la prévention contre les inondations
Services gestionnaires :	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Marchés publics - Contrôleur des travaux - Service technique communal
Constat :	<p>De par sa configuration géographique, la Commune d'Orp-Jauche est vulnérable aux risques d'inondations. Deux causes sont à l'origine de ces risques ; le ruissellement agricole en provenance de très grands bassins versants et le débordement des cours d'eau lié à un réseau hydrographique assez dense et convergeant.</p> <p>Depuis les importantes inondations de 2011, de nombreuses mesures ont été prises par les autorités communales pour prévenir de nouvelles inondations. La mise en place de ces mesures doit être poursuivie.</p> <p>En matière de ruissellement, le travail de prévention a débuté en janvier 2012 par l'inventaire des rues faisant régulièrement l'objet d'inondations par coulées de boues. C'est ainsi que 26 « points noirs » ont été identifiés et classés par ordre de priorité (selon le nombre de maisons touchées et la fréquence des inondations). Il s'agit des rues :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. C. Dewael ;</li> <li>2. F. Smeers ;</li> <li>3. du Paradis/de la Station ;</li> <li>4. E. Vandervelde ;</li> <li>5. du Bois/Tiège de Perwez ;</li> <li>6. Brigadier L. Mélard ;</li> <li>7. de Fontigny ;</li> <li>8. de Thisnes ;</li> <li>9. du Tumulus/de la Fontaine ;</li> <li>10. de Gollard ;</li> <li>11. H. Grenier ;</li> <li>12. A. Baccus ;</li> <li>13. de Branchon ;</li> <li>14. F. Henrioulle ;</li> <li>15. Fontenelle ;</li> <li>16. J. Jadot ;</li> <li>17. de Piétrain ;</li> <li>18. du Warichet ;</li> <li>19. des « Quatres-chavées » ;</li> <li>20. Sainte-Adèle ;</li> <li>21. de Genville/de Jandrain ;</li> <li>22. A. Mathys ;</li> <li>23. du Pirchat ;</li> <li>24. de Libertange ;</li> <li>25. du Dièlhère ;</li> <li>26. Haute.</li> </ol> <p>Le bassin versant en amont de chacun de ces « points noirs », ainsi que les parcelles agricoles qui les constituent, ont été cartographiés.</p>

Les 26 bassins versants identifiés ont fait l'objet d'une étude par le Service inondation de la commune, avec l'appui de la cellule régionale GISER. Des propositions d'aménagements dits d'hydraulique douce (suppression d'entrées de champ, bandes antiérosives, fossés-talus, fascines, etc.) sont ressorties de ces études et ont été présentées aux agriculteurs concernés. Il s'en est suivi l'installation par la Commune de 1.615 m de fascines (dont 290 m ont été enlevés pour être remplacées par une ZIT) et de 91 m de talus en zone agricole. Complémentairement à ces aménagements, des études ponctuelles ont été commandées à des bureaux d'études pour la réalisation de zones d'immersion temporaires (ZIT) dans les bassins versants où les aménagements dits d'hydraulique douce n'étaient pas suffisants. La Commune compte actuellement 11 ZIT (8 bassins d'orage et 3 digues).

Le travail d'équipement des bassins versants est donc bien entamé mais n'est pas encore terminé<sup>1</sup>. En date du 01/10/2019, 16 des 26 bassins versants inventoriés sont quasi totalement équipés, à savoir les rues C. Dewael, F. Smeers, E. Vandervelde, du Bois/Tiège de Perwez, Brigadier L. Mélard, de Fontigny, de Thisnes, de la Fontaine, H. Grenier, A. Baccus, de Branchon (à finaliser), F. Henriouille, Fontenelle, J. Jadot, de Piétrain et des « Quatres-chavées » (à finaliser).

Par ailleurs, pour assurer la pérennité des ouvrages précités ainsi que celle du réseau d'égouttage existant (fossés, avaloirs, grilles d'orage et canalisations), un entretien régulier est nécessaire. C'est pourquoi une attention particulière est portée à l'entretien de ceux-ci. Ce travail d'entretien est à prévoir pour les ouvrages anti-inondations et à poursuivre pour le réseau d'égouttage.

En ce qui concerne les cours d'eau, le territoire communal compte deux grands bassins hydrographiques, à savoir celui de la *Petite Gette* et celui du *Gollard*.

En matière de gestion des cours d'eau, la commune n'est pas la seule responsable. En effet, les cours d'eau qui traversent le territoire communal sont classés en trois catégories (1<sup>ière</sup>, 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> catégorie). La gestion des cours d'eau de 1<sup>ière</sup> catégorie incombe à la Région wallonne, celle des cours d'eau de 2<sup>ième</sup> catégorie à la Province du Brabant wallon et celle des cours d'eau de 3<sup>ième</sup> catégorie à la Commune d'Orp-Jauche.

La gestion d'un cours d'eau implique de devoir veiller à sa régulation ainsi qu'à son entretien.

La régulation devant se faire à l'échelle d'un bassin hydrographique, la poursuite d'un travail de coordination entamé en 2013 avec les différents gestionnaires est nécessaire pour mettre en place un plan d'actions cohérent. Ce travail implique non seulement les gestionnaires précités, mais également ceux des villes/communes/provinces limitrophes dont proviennent les cours d'eau (Hannut pour le *Ry Henri Fontaine*, Ramillies pour la *Petite Gette*, le *Frambais* et le *Ry des Corées*, Jodoigne pour le *Piétrain* et Lincent pour la *Bacquelaine*). A cet effet, les services de la Province du Brabant wallon étudient actuellement les possibilités de retenues sur la *Petite Gette* (sur son tronçon situé entre Foxl-les-Caves et Jauche) ainsi que sur le *Ry des Corées* (sur son tronçon situé à Jauche). Une retenue sur le Pissaumont (sur son tronçon situé entre Jandrenouille et Jandrain ou entre Jandrain et Orp) devrait également faire l'objet d'une étude par les services de la Province du Brabant wallon dans les prochaines années. Par ailleurs, sous l'impulsion de la Commune d'Orp-Jauche, des contacts ont été entrepris avec la Ville de Hannut et la Province de Liège en vue d'étudier de semblables possibilités à Wansin sur l'*Absoule* (cours d'eau géré par la Province de Liège, se jetant dans le *Ry Henri Fontaine*, qui se jette lui-même dans la *Petite Gette*).

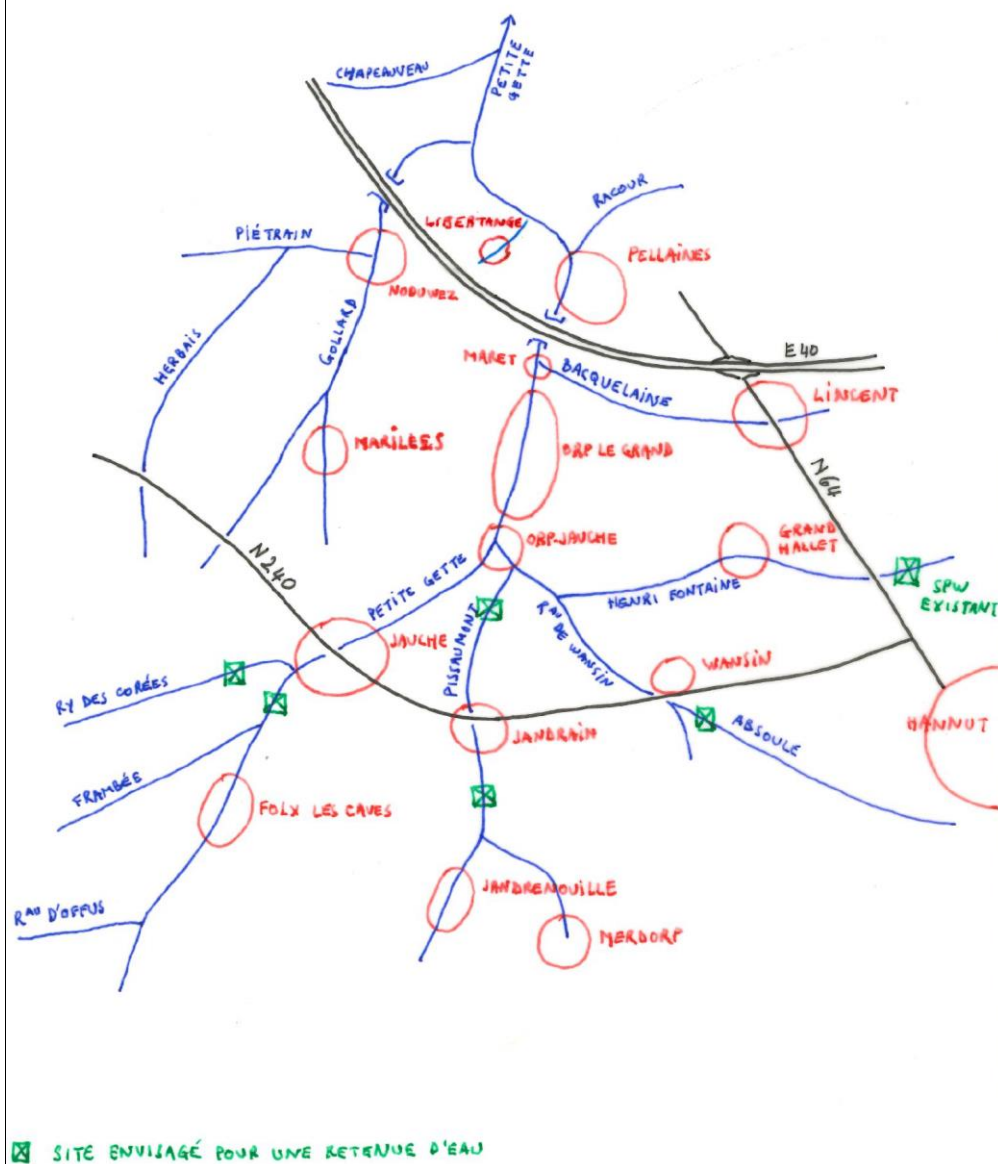
En outre, une attention particulière est portée depuis 2012 à l'entretien des cours d'eau par chacun des gestionnaires concernés. Ce travail doit également être poursuivi.

---

<sup>1</sup> Bassins versants devant encore être équipés : rues du Paradis/de la Station, de Gollard, du Warichet, Sainte-Adèle, de Genville/de Jandrain, A. Mathys, du Pirchat, de Libertange, du Dièlhère et Haute.



## SCHEMA DES BASSINS DE LA PETITE GETTE ET DU GOLLARD



La prévention en matière d'inondations nécessite une concertation continue avec le monde agricole. Il s'agit, comme énoncé plus haut, d'inciter les agriculteurs à la réalisation d'aménagements (suppression d'entrées de champs, installation de bandes antiérosives, etc.) ou à obtenir leur accord pour la réalisation d'ouvrages par la commune sur leurs parcelles. Il apparaît également important de les inviter à communiquer annuellement, avant la plantation, le type de couverture du sol prévu au niveau de chacune de leurs parcelles lors de la saison culturale suivante. Il s'agit, en effet, d'une démarche préventive car certaines cultures, telles que les cultures de printemps, sont à l'origine d'un risque plus important de coulées boueuses que d'autres cultures, telles que les cultures d'hiver. La collecte de ces informations est effectuée chaque année dans le courant du mois d'août, en vue de pouvoir intervenir, si nécessaire, avant les plantations. Cette action, initiée en 2016, rencontre de plus en plus d'adhésion de la part des agriculteurs doit être poursuivie chaque année.

La réussite de toutes les mesures précitées passe, en outre, par l'organisation de réunions de coordination avec les différents intervenants concernés par la prévention d'inondations (ruissellements et débordements confondus). C'est ainsi que sous l'impulsion de la Commune d'Orp-Jauche, six réunions de coordination ont été

	<p>organisées entre 2012 et 2016. Celles-ci sont primordiales pour rendre la lutte contre les inondations cohérente.</p> <p>Comme abordé plus haut, certains aménagements concernent les services publics (aménagement de fascines et de ZIT, entretien des ouvrages et infrastructures existantes, etc.), d'autres impliquent les agriculteurs (assolement, bandes antiérosives, etc.), l'important est de coordonner les efforts de chacun pour améliorer durablement la situation dans les zones critiques. Depuis 2012, la commune tient également à responsabiliser ses citoyens en leur proposant un incitant financier destiné à les encourager à protéger durablement leur habitation (batardeaux, clapets anti-retours, etc.). Il est à noter que le Service inondation de la commune est systématiquement interrogé par le Service urbanisme lors de demandes situées dans des zones sensibles.</p> <p>En outre, la commune veille à communiquer de manière régulière sur le travail effectué dans le cadre de la prévention en matière d'inondations.</p> <p>Il s'agit d'actions devant aussi être poursuivies.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le risque d'inondation des habitations du territoire communal</li> <li>- Réduire le risque d'inondation des infrastructures routières</li> <li>- Réduire les dégâts au patrimoine communal</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Créer une zone de rétention à la rue de la Fontaine en lien avec la construction d'une digue à la rue de Gollard	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> <li>- Marchés publics</li> <li>- Contrôleur des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non réalisé. Le projet a été orienté vers la construction d'une digue visant à compléter la zone d'immersion temporaire en amont de la rue H. Vannier et F. Sméers.</li> </ul>
2.	Améliorer l'évacuation des eaux en provenance des « Quatre Chavées » à Jauchela-Marne vers le cours d'eau la Petite Ghetto en lien avec la création d'un aménagement de gestion des eaux de ruissellement à l'arrière d'habitations situées à la rue Henri Grenier	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> <li>- Marchés publics</li> <li>- Contrôleur des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude du projet visant l'amélioration de l'évacuation des eaux au niveau de la Jauche-La-Marne réalisée et réception du dossier contenant les documents portant sur le projet définitif.</li> </ul>
3.	Remettre en état annuellement les fascines vivantes et mortes présentes sur la commune	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisé</li> </ul>
4.	Assurer l'entretien annuel des zones de rétention présentes sur la commune	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> <li>- Contrôleur des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cours</li> </ul>

5.	Poursuivre l'entretien des fossés en bord de routes, des grilles d'orage, des avaloirs et des canalisations d'égouttage	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Service technique communal	- Réalisé
6.	Créer une ou plusieurs zone(s) de rétention sur l' <i>Absoule</i> en collaboration avec la Ville de Hannut et la Province de Liège	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Marchés publics - Contrôleur des travaux	- En cours
7.	Poursuivre l'entretien des cours d'eau communaux	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Contrôleur des travaux	- En cours
8.	Poursuivre la collaboration avec le monde agricole en vue de connaître lors de chaque saison culturale le type de couverture du sol de toutes les parcelles agricoles du territoire communal et en vue de préserver les zones de rétention naturelles	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Service technique communal	- Réalisé
9.	Poursuivre les réunions de coordination avec les différents intervenants en matière de prévention contre les inondations	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Service administratif de l'urbanisme - Service technique communal	- Réalisé
10.	Poursuivre l'octroi de primes anti-inondations en vue d'encourager les citoyens à protéger leurs biens dans les zones à risques	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement	- Réalisé
11.	Poursuivre la communication sur le travail effectué dans le cadre de la prévention en matière d'inondations	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Service Communication	- Partiellement réalisé

## Evaluation et commentaire

### **En ce qui concerne l'action 1 :**

L'étude qui a été menée par le bureau d'études SHER en ce qui concerne une zone de rétention à la rue de la Fontaine a mis en évidence un coût exorbitant (environ 750.000 €) pour sa réalisation, d'autant plus dans le cadre l'entrée en vigueur, en date du 1<sup>er</sup> mai 2020, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres. La protection de seulement 5 maisons susceptibles d'être impactées ne pouvait justifier cet investissement important.

Par contre, le projet de construction d'une digue visant à compléter la zone d'immersion temporaire en amont de la rue H. Vannier et F. Sméers a été étudié, par le bureau d'études SHER, et privilégié pour retenir environ 15.000 m<sup>3</sup> au lieu de 3.500 m<sup>3</sup> (capacité du bassin de rétention actuel qui a déjà démontré son efficacité), et ce pour préserver le déversement des eaux de tout le village de Noduwez dans le ruisseau « Le Gollard ».

Le Fonctionnaire délégué a octroyé le permis d'urbanisme pour la construction de cette digue en date du 02 octobre 2023.

La localisation du projet concerne neuf parcelles dont il n'est pas nécessaire d'acquérir la totalité de la superficie mais seulement une partie. A ce stade, les propriétaires ont été contactés. C'est en suite des négociations avec ceux-ci que le marché de travaux pourra être envisagé. L'estimation du coût de l'ouvrage s'élève à 284.294,22 €.

Quant au financement de ce projet, il sera financé en tout ou en partie par l'enveloppe budgétaire d'un montant de 357.643,46 € octroyé par la Région wallonne dans le cadre du Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS) 2022-2027.

### **En ce qui concerne l'action 2 :**

Le marché de services ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité chantier pour accompagner la commune dans le cadre de l'amélioration de l'évacuation des eaux au niveau de la Jauche-La-Marne (RN279) a été attribué, en date du 20 décembre 2021, à l'Ets SHER Ingénieurs-Conseils, rue Jean Matagne 15 à 5020 NAMUR, selon les conditions financières mentionnées dans son offre, à savoir :

- 20.279,60 euros TVAC pour la réalisation de la tranche ferme,
- et pour la tranche conditionnelle, les pourcentages suivants :

<b>Pourcentage à prendre en compte lors de la réalisation de la tranche conditionnelle (%)</b>			
<b>Marché de travaux se situant entre 0 et 100.000 € - %</b>	<b>Marché de travaux se situant entre 100.001 et 200.000 € - %</b>	<b>Marché de travaux se situant entre 200.001 et 300.000 € - %</b>	<b>Marché de travaux se situant au-delà de 300.001 € - %</b>
12,00	11,00	10,00	9,00

Une réunion de travail s'est tenue en date du 20 avril 2022 lors de laquelle l'étude de l'aménagement d'un dalot sous voirie et rejet dans la Petite Gette via un canal revêtu a été validée. Dans le cadre de cette étude, il s'est avéré nécessaire de réaliser des essais géotechniques au niveau de la route ainsi que l'analyse des terres à excaver pour pouvoir finaliser le rapport sur le projet envisagé à cet endroit.

En date du 4 juillet 2022, le Collège communal a décidé de commander la tranche conditionnelle relative à la réalisation du projet, à savoir la conception des documents permettant de lancer le marché de travaux, ainsi que les documents permettant d'accomplir les démarches administratives visant à introduire le permis d'urbanisme et à solliciter les autorisations domaniales.

Lors de l'élaboration du projet relatif à « l'amélioration de l'évacuation des eaux au niveau de la Jauche-La-Marne (RN279) », le bureau d'études Sher a été confronté à quelques difficultés ayant retardé la finalisation des documents de marché, dont notamment :

- Il s'est avéré nécessaire de déplacer des installations souterraines relevant des GCC (Gestionnaires de Câbles et Canalisations) et situées dans l'emprise de l'ouvrage en béton à placer en voirie, de type puits, retenu comme solution optimale lors de l'étude.  
Ores devant déplacer des câbles haute tension, ainsi qu'une canalisation de gaz moyenne pression a utilisé un trimestre pour obtenir, en interne, les informations utiles à l'étude de cette tâche et établir l'offre y relative.  
La SWDE a mené, en parallèle, une action similaire pour le déplacement d'une canalisation de transport d'eau et chiffrer son intervention.
- Lors de la présentation du projet au SPW le 02/08/2022, s'agissant de travaux sur une voirie régionale, l'ingénieure présente a signifié au bureau SHER que toutes les notes de calculs du puits en béton, tant sur les compositions de béton que le ferrailage des armatures, devaient être validées par le service Département Expertises Structures et Géotechnique du SPW, basé à Verviers. Après un échange d'une multitude de notes de calculs en respectant scrupuleusement les impositions du Service Public de Wallonie, la validation est parvenue au bureau Sher le 12/12/2023.

A dater de l'avalisation du SPW de 12 décembre 2023, le bureau Sher a été en mesure de finaliser les documents portant sur le projet définitif de marchés et transmettre le dossier complet d'étude en date du 22 décembre 2023.

Le montant estimé des travaux au stade du projet s'élève à 291.098,30 € HTVA.

En ce qui concerne **l'action n°3** :

Le tour des fascines est réalisé chaque année afin de planifier leur entretien. En fonction de l'état des lieux du parcellaire agricole annuel, il est également analysé si des mesures complémentaires – dont le placement de nouvelles fascines – sont nécessaires, comme ce fut le cas en 2023, rue du Village à Marilles et comme c'est également le cas en 2024 à différents endroits de la Commune en raison des retards dans les plantations dus aux conditions météorologiques.

En ce qui concerne **l'action n°4** :

L'état des lieux des zones de rétention est réalisé. En cas d'intervention rapide, le STC s'en charge. Pour les travaux plus lourds d'entretien, un planning est en cours de réalisation pour déterminer les travaux à réaliser sur base d'un ordre prioritaire ainsi qu'une estimation des coûts pour en prévoir le budget.

En ce qui concerne **l'action n°5** :

Il est nécessaire que l'agent en charge de la prévention des inondations prenne en charge la surveillance de l'état des avaloirs, des grilles d'orages et des canalisations d'égouttage pour prioriser l'entretien de ceux-ci, par le Service technique, en fonction de la configuration des points noirs et de la situation météorologique, comme c'est particulièrement le cas en 2024.

Un programmation de planification du curage des fossés et, dans certains cas, de réhabilitation doit être réalisée en 2024.

En ce qui concerne **l'action n°6** :

Suite aux inondations de 2021 et sur base de discussions préalables entre les deux autorités communales, la ville de Hannut a désigné un bureau d'études qui a proposé des aménagements de bassins d'orage et de digues dont certains sont en chantier actuellement.

En ce qui concerne **l'action n°7** :

Une visite annuelle des cours d'eau de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie est organisée chaque année en collaboration avec la Province du Brabant wallon dans le courant du mois de novembre en vue de programmer les interventions nécessaires pour l'année suivante et l'agent en charge de la prévention des inondations est également chargé d'organiser une visite au printemps afin de s'assurer que l'écoulement des eaux n'est pas entravé en vue des périodes de pluies et/ou d'orage qui peuvent survenir.

La Commune d'Orp-Jauche compte cinq cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie, et presque tous fait l'objet d'au moins un entretien au cours des 12 dernières années, d'autant plus que la Commune a adhéré à une centrale d'achat sous forme d'accord-cadre organisée par la Province du Brabant wallon à destination des 27 communes du Brabant wallon pour la réalisation de travaux de curage, d'entretien et de petites réparations des cours d'eau de troisième catégorie :

- « Le Village » à Marilles : hivers 2012 et 2019;
- « Le Gollard » à Marilles : hiver 2012 ;
- « Le Mossembais » à Marilles : hiver 2012 et 2023;
- « La Fontaine Saint-Nicolas » à Libertange : été 2014 et printemps 2023
- « Le Grand Roo » à Enines

L'entretien du « Le Gollard » et du « Le Grand Roo » sont encore à planifier.

En ce qui concerne **l'action n°8** :

Il ressort, depuis la mise en place d'une collaboration avec les agriculteurs, que le recensement du parcellaire agricole devient une formalité. Le fait de travailler de manière positive avec les agriculteurs rend ceux-ci collaborant. Il y a encore quelques réfractaires mais ils sont peu nombreux.

En ce qui concerne **l'action n°9** :

La coordination a dorénavant surtout lieu en interne entre les services communaux concernés (Prévention des inondations, Travaux, Service technique et urbanisme) et le Collège et, en cas de nécessité, il est fait appel aux intervenants extérieurs.

En ce qui concerne **l'action n°10** :

De 2019 à 2024, 13 primes ont été octroyées pour un montant de 6.190,67 € :

En 2019 : 2 (total : 1000€)  
En 2020 : 3 (total : 1.500€)  
En 2021 : 4 (total : 1.690,67€)  
En 2022 : 3 (total : 1.500€)  
En 2023 : 1 (total : 500€)  
En 2024 : 0

En ce qui concerne **l'action 11** :

Une page internet a bien été créée sur le site communal mais doit être davantage développée et mise à jour.

En conclusion, au regard des indicateurs de résultats, les démarches, les différentes actions et différents aménagements mis en œuvre depuis 2011 ont largement démontré leur efficacité au point de rendre faibles les risques d'inondation des habitations du territoire communal, des infrastructures routières et les dégâts au patrimoine communal.

Les points d'attention de vulnérabilité du territoire doivent constamment être analysés et réévalués en fonction des contraintes climatiques que nous connaissons et qui nous obligent à sans cesse nous adapter.

A cet égard, suite aux intempéries de l'été 2021, 3 « points noirs » ont été ajoutés. Il s'agit des rues :

1. Renneau Fossé/de Namur ;
2. Rodolphe Gossia (Parc de Jauche) ;
3. du Village.

Dès lors, un auteur de projet a été désigné pour réaliser une étude de création d'une zone d'immersion temporaire en amont des rues Renneau Fossé et de Namur et en amont de la rue du Village ainsi que pour la construction d'une digue de rétention du ruissellement aux alentours du Parc de Jauche aux lieux-dits « Village » et « Petit Bois » pour laquelle un dossier de demande de permis d'urbanisme est en cours d'instruction.

Alors que les 11 ZIT réalisées par la Commune (8 bassins d'orage et 3 digues) ont été financées en très grande partie sur fonds propres, il est envisagé de financer les prochains aménagements qu'il s'avèrera nécessaire de réaliser dans le cadre de subsides.

Pour rappel, les 11 ZIT (8 bassins d'orage et 3 digues) :

- Bo rue de Fontigny
- BO rue de Thisnes
- BO rue F. Smeers
- BO rue du bois
- BO rue de Folx-les-caves
- BO rue F. Henrioulle
- BO rue Auguste
- BO rue de Branchon
- Digue rue C. Dewael
- Digue Avenue E. Vandervelde
- Digue Avenue E. Vandervelde.

En sus des 11 ZIT précitées, la Province du Brabant wallon a concrétisé, en 2022/2023, la construction d'une zone d'expansion de crue accompagnée d'une digue sur la Petite Gette en amont du village de Jauche sur son tronçon situé entre Folx-Les-Caves et Jauche.

FICHE OS2/OO2			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 2 : <b>ETRE UNE COMMUNE OU LA SECURITE DU CITOYEN EST UNE PRIORITE</b>			
Objectif opérationnel 2.2. : <b>Garantir la sécurité dans les villages</b>			Priorité :
			Échéance : 2022
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre		
Responsable administratif :	Audrey MATTEU – agent en charge du secrétariat du Service Travaux		
Services gestionnaires :	Service technique communal Service administratif des Travaux		
Constat :	<p>Orp-Jauche est une commune de transit pour les personnes qui se déplacent de leur domicile jusqu'à leur lieu de travail, celle-ci étant située à moins de 5 minutes de deux accès à l'autoroute E40. La Commune est, dès lors, considérée comme un « axe de passage important ».</p> <p>Face à ce constat, il existe une volonté du Collège communal de mettre en place un plan de sécurité, en collaboration avec la conseillère en mobilité du Service public de Wallonie, la CCATM et la Zone de police Brabant wallon Est, avant la fin de législature sur base du plan de schéma de développement communal et le Plan de mobilité Mobilhor.</p> <p>En matière de prévention pour réduire la vitesse au sein des villages, la Commune a déjà installé, à différents endroits sur le territoire, des ralentisseurs de vitesse et des chicanes.</p> <p>Cinq boîtiers radars répressifs sont déjà installés sur les routes régionales à l'entrée de Jandrain (en venant de Thisnes), à Jauche (1 à hauteur du carrefour avec la rue de la Bruyère, 1 à hauteur du carrefour avec Marilles et Enines et 1 à hauteur du magasin « We are Whisky ») et à Noduwez (un peu avant l'école en venant de Orp).</p> <p>Un seul radar préventif est installé à la sortie de Noduwez en allant vers la Commune d'Hélécine.</p> <p>Le Collège souhaite poursuivre des actions en matière de prévention et de respect du code de la route et, en particulier, des limitations de vitesse, en vue d'assurer la sécurité des usagers faibles et la tranquillité des habitants de la Commune.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des plaintes en matière de vitesse des véhicules</li> <li>- Statistiques positives en matière de réduction de la vitesse des véhicules</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement :</u>
1.	Créer des effets de porte aux différentes entrées de villages par des aménagements de sécurité et un fleurissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Travaux</li> <li>- Service technique communal</li> <li>- Plan de cohésion sociale</li> </ul>	- En cours
2.	Recenser les zones de traversées piétonnes potentiellement dangereuses où l'éclairage public devrait être renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Travaux/Energie</li> <li>- Gardien de la paix</li> </ul>	- En cours
3.	Sécuriser les abords des écoles par l'installation de radars solaires préventifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service technique communal</li> </ul>	- Non réalisé



4.	Installer des boîtiers radar répressifs sur les deux routes régionales et à la rue Léon Gramme	- Service travaux	- Réalisé
----	--	-------------------	-----------

Evaluation et commentaire :

**En ce qui concerne l'action 1 :**

Certaines entrées des villages d'Enines, Folx-les-Caves, Jauche, Orp-le-Grand, Jandrain et Jandrenouille ont été réalisées.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

Cette action a fait l'objet d'un début d'étude par le Bourgmestre et l'ancien Gardien de la Paix, Maxence Herr, qui a quitté son poste en avril 2023. Une visite a été réalisée pour les rues Brigadier Laurent Mélard, de Frambais, Henri Grenier et de Tirlemont où il a été constaté des problèmes de sécurité / mobilité. Des améliorations ont été proposées mais toujours à l'étude.

**En ce qui concerne l'action 3 :**

Cette action devait être réalisée dans le cadre de subsides octroyés par la Province du Brabant wallon dans le cadre des appels à projets annuels. Or, en 2021, la Province a réduit le nombre d'appel à projets pour définitivement les supprimer.

Dès lors, il est fait appel au conseiller en mobilité du SPW si des problèmes de sécurité sont constatés aux abords des écoles qui propose des aménagements spécifiques en fonction de l'endroit. C'est ainsi qu'un dispositif de sécurité a été réalisé aux abords de l'école Saint-Joseph ainsi qu'aux abords de l'école communale de Jandrain dans le cadre des travaux de voirie et de trottoirs le long de la RN 240 réalisés par le SPW.

FICHE OS2/OO3	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 2 : <b>ETRE UNE COMMUNE OU LA SECURITE DU CITOYEN EST UNE PRIORITE</b>	
Objectif opérationnel 2.3. : <b>Actualiser la planification d'urgence et organiser des exercices</b>	Priorité :
	Échéance : Actions récurrentes
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre
Responsable administratif :	Hélène GUION – Fonctionnaire PLANU
Services gestionnaires :	Service de la planification d'urgence (PLANU)
Constat :	<p>Dans chaque commune, le Bourgmestre établit un Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) qui prévoit les mesures à prendre et l'organisation des secours en cas d'événements calamiteux, de catastrophes ou de sinistres.</p> <p>Pour l'aider dans cette mission, le Bourgmestre est chargé de constituer une Cellule de sécurité communale. Celle-ci est composée au minimum d'un représentant de chaque discipline, d'un Fonctionnaire PLANU et d'un Président, le Bourgmestre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Discipline 1</b> : Un officier de la zone de secours du Brabant wallon</li> <li>• <b>Discipline 2</b> : Un membre des services médicaux de secours repris dans le Plan d'Intervention Médical (PIM), un membre des services psychosociaux repris dans le Plan d'Intervention Psychosocial (PIPS) et un représentant du CPAS.</li> <li>• <b>Discipline 3</b> : Un officier de la zone de police Brabant wallon Est</li> <li>• <b>Discipline 4</b> : Un représentant de l'unité opérationnelle de Crisnée de la protection civile et un représentant du service travaux responsable à la commune.</li> <li>• <b>Discipline 5</b> : Le responsable de la communication D5.</li> </ul> <p>Une bonne gestion des risques veut que les situations d'urgence puissent être évitées ou, si ce n'est pas possible, être prises en charge lors de leur éclatement, selon des procédures rigoureuses, discutées et testées au préalable afin de limiter autant que possible le besoin d'improvisation. Leur mobilisation au moment de l'événement sera d'autant plus efficace qu'un rodage aura été accompli auparavant au travers de formations et d'exercices.</p> <p>A Orp-Jauche, la version actuelle du PGUI communal a été approuvée par le Gouverneur de la Province du Brabant wallon en date du 14 octobre 2015, abrogeant ainsi la version précédente. Son contenu a été discuté et rédigé antérieurement par la Cellule de sécurité communale en place, réunie pour la première fois en date du 11 juin 2014. Une deuxième réunion de la Cellule de sécurité a eu lieu en date du 15 décembre 2015 avec pour objectif l'organisation d'un exercice Comex, animé par les membres du cabinet du Gouverneur du Brabant wallon, sur la Commune d'Orp-Jauche en 2016. L'exercice a finalement eu lieu 2017 (en date du 22 mai) à la Maison communale.</p> <p>A partir de 2020, il serait souhaitable de mettre à jour (idéalement deux fois par an) le PGUI communal ainsi que d'organiser annuellement un exercice en présence des membres de la Cellule de sécurité. A la demande de la Zone de secours du Brabant wallon, cet exercice devra être organisé à Orp-Jauche en mai ou septembre pour garantir la présence de ses représentants. Compte tenu du risque inondation prépondérant sur la Commune, et du fait la période à risque pour les inondations se situe généralement entre les mois d'avril et de septembre, il serait plus opportun d'organiser cet exercice en mai plutôt qu'en septembre.</p>

	Par ailleurs, un Plan interne d'urgence a été rédigé pour chaque école communale en septembre 2016 avec l'aide de l'administration. Des formations sur l'utilisation de ce plan et sur l'utilisation d'un extincteur ont été données par le Conseiller en prévention et la Fonctionnaire PLANU au personnel enseignant et ATL dans le courant des mois d'octobre et de novembre 2016. Des exercices ont été organisés en 2019 à l'intention du personnel enseignant et des élèves. Une formation et un exercice d'évacuation ont été organisés au printemps 2022 au sein de chaque école communale à l'attention du personnel ATL et des enfants restant à la garderie.		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour régulière du PGUI communal</li> <li>- Mise en œuvre efficace du PGUI communal lors d'un exercice ou d'une situation d'urgence</li> <li>- Evacuation efficace des élèves des écoles lors de l'organisation des exercices</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement :</u>
1.	Mettre à jour, deux fois par an, le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de la planification d'urgence</li> </ul>	- Partiellement réalisé
2.	Réaliser annuellement un exercice de gestion de crise (projet Comex)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de la planification d'urgence</li> </ul>	- Non réalisé
3.	Réaliser annuellement un exercice d'évacuation dans chaque école communale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de la planification d'urgence</li> <li>- Conseiller en prévention SIPP</li> </ul>	- Non réalisé
<u>Evaluation et commentaire :</u>			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 1</u> :</b>			
Le plan a été mis à jour au moins une fois par an, dans le courant du premier trimestre, depuis l'année 2020. La dernière mise à jour date du 12 mai 2022.			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 2</u> :</b>			
L'organisation d'un exercice COMEX était prévue en mai 2020. La tenue de celui-ci a été annulée en raison de la pandémie liée au Covid-19. Début février 2022, la Commune a manifesté son intérêt, auprès des services du Gouverneur, d'accueillir un exercice dans le courant de l'année. Le retour a été favorable. La date de la tenue de celui-ci est fixée au 18 novembre 2024.			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 3</u> :</b>			
L'organisation d'exercices d'évacuation dans les écoles a été perturbée par la pandémie COVID 19, de sorte qu'ils n'ont plus été organisés depuis 2020.			
Cependant, une formation et un exercice d'évacuation ont été organisés à l'attention du personnel ATL et des élèves restant à la garderie dans le courant des mois de mars et de mai 2022, au sein de chaque école communale.			
En conclusion, eu égard aux indicateurs de résultats, la mise à jour régulière du PGUI communal, la mise en œuvre efficace du PGUI communal lors d'un exercice ou d'une situation d'urgence et l'évacuation efficace des élèves des écoles lors de l'organisation des exercices ont été entravées par la pandémie du COVID 19 et, ensuite, par le départ de Madame Hélène GUION, Fonctionnaire PLANU, en juin 2022.			

Depuis ce départ, un nouveau Fonctionnaire PLANU est entré en fonction en octobre 2022 jusqu'en juillet 2023 mais, à part suivre des formations, il n'a pris aucune action. Il combinait cette fonction avec le poste d'agent en charge de la prévention des inondations, de l'agriculture et de la mobilité. Ce recrutement s'est avéré être un échec.

Un nouveau coordinateur planification d'urgence est entré en fonction le 6 mai 2024 avec comme mission et objectifs de réaliser les actions précitées. Il a déjà bien entamé le travail.

FICHE OS3	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 3 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE LA PRESERVATION DE SON PATRIMOINE</b>	Priorité :
	Échéance : Décembre 2022
Constat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le patrimoine communal est composé d'environ 200 kilomètres de voirie, de 7 églises, de nombreuses chapelles dont la plus connue est celle d'Orp-le-Petit, de 6 implantations scolaires, de 11 salles communales et d'une trentaine de logements.</li> <li>– En tant que bon gestionnaire des deniers publics et bon père de famille, la Commune se doit de préserver le patrimoine de la collectivité en veillant à son entretien régulier et à sa remise en état, voire sa restauration, quand cela s'avère nécessaire.</li> <li>– Les Autorités publiques s'engagent à respecter l'adage « Qui entretient son patrimoine s'enrichit »!</li> </ul>
Objectifs opérationnels :	
1.	<b>Poursuivre une politique d'entretien et de réfection des voiries et de ses abords</b>
2.	<b>Poursuivre la remise en état et/ou aux normes des bâtiments communaux</b>
Commentaires :	

FICHE OS3/OO1	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 3 : : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE LA PRESERVATION DE SON PATRIMOINE</b>	
Objectif opérationnel 3.1. : <b>Poursuivre une politique d'entretien et de réfection des voiries et de ses abords</b>	Priorité :
	Échéance : Décembre 2022
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre
Responsables administratifs :	Pascale CHAMBERLAND – agent en charge du suivi administratif des dossiers voirie au sein du Service Travaux Laurent STREBELLE – Contrôleur des travaux
Services gestionnaires :	Service administratif des Travaux : - Marchés publics - Contrôleur des travaux
Constat :	<p>La Commune d'Orp-Jauche s'étend sur une superficie de 50,50 Km<sup>2</sup> et compte près de 200 kilomètres de voiries qui traversent 7 villages.</p> <p>En 2013, la Commune a initié une politique de réparation de ses voiries en revêtement en béton de ciment et en asphalte.</p> <p>En juin 2013, un premier marché de travaux ayant pour objet la réparation de revêtements en béton de ciment a été lancé. S'en est suivi un deuxième marché lancé en juin 2017. A ce jour, environ 9 voiries en revêtement en béton de ciment ont été concernées par ces réparations ponctuelles. Un budget de 300.670,68 €, à ce jour, y a été consacré.</p> <p>Parallèlement à la réparation de voiries en béton de ciment, au mois de novembre 2013, la Commune a initié une politique d'entretien de ses voiries en asphalte avec l'objectif que toutes les voiries de tous les villages de l'entité nécessitant un entretien reçoivent une nouvelle couche d'asphalte.</p> <p>A ce jour, un budget de 2.312.672,69 € a été consacré à l'asphaltage, en partie ou dans leur entièreté, de 35 voiries ou parkings sur l'entité d'Orp (Maret, Orp-le-Petit et Orp-le-Grand), 4 voiries à Libertange, 8 voiries à Noduwez, 23 voiries dans le village de Jauche, 15 voiries sur l'entité de Jandrain-Jandrenouille, 7 voiries à Folx-les-Caves, 11 voiries à Marilles et 2 voiries à Enines.</p> <p>Indépendamment de ces marchés, la rue de l'Eglise à Enines a subi, courant 2018 et 2019, des réparations ponctuelles dans le cadre d'un marché distinct pour le montant de 135.181,24 €.</p> <p>A ce jour, malgré le travail conséquent déjà réalisé, un certain nombre de voiries en asphalte et en revêtement en béton de ciment sont encore concernées par de l'entretien ou de la réparation de leur revêtement.</p> <p>A côté de ces projets de réfection de voiries en asphalte ou en béton de ciment, la Commune d'Orp-Jauche est consciente que certaines portions de voiries se dégradent plus rapidement que d'autres, notamment celles constituée en pavés naturels, et qu'il s'avère indispensable de planifier leur réfection. C'est pourquoi un auteur de projet chargé d'accompagner la commune dans le cadre de la rénovation d'une section endommagée de la rue Bois des Fosses a été désigné et que des travaux de réfection sont prévus en 2020.</p> <p>Au-delà de la réparation ou de l'entretien des voiries, l'aménagement d'espaces publics plus conséquents ou la réfection plus importante de certaines voiries,</p>

	<p>souvent en lien avec l'égouttage, sont inscrits dans les Plans d'investissement communaux (« PIC ») subsidiés par le Service public de Wallonie.</p> <p>Ce fut le cas pour l'aménagement de la Place de Jauche et la création d'une liaison piétonne entre la Place de Jauche et le Ravel dans le cadre du PIC 2013-2016.</p> <p>La réalisation des travaux d'égouttage conjoints aux travaux de voirie des rues de Biamont et de la Grande Ferme ont également été inscrits dans le PIC 2013-2016.</p> <p>Dans le cadre du PIC 2017-2018, l'aménagement de la rue Neuve, de la Place de Folx-les-Caves, de la rue St Pierre, de la rue Williquet et de la rue du Presbytère a été réalisé.</p> <p>Le Plan d'investissement communal 2019-2021, pour lequel la Commune a reçu une enveloppe budgétaire de 737.296,92€, a été adopté par le Conseil communal en sa séance du 4 juin 2019.</p> <p>Par ailleurs, la Commune d'Orp-Jauche souhaite procéder à l'aménagement et/ou la réfection de trottoirs en vue de faciliter, favoriser et sécuriser la mobilité douce tout en améliorant l'écoulement des eaux. Pour ce faire, un auteur de projet chargé d'accompagner la commune pour la réalisation d'un Plan Trottoirs a été désigné.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les voiries ou portions de voiries de tous les villages remises en état</li> <li>- Toutes les voiries ou portions de voiries de tous les villages entretenus à intervalles réguliers pour éviter les dégradations</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement :</u>
1.	Mise en œuvre du Plan d'Investissement communal 2019-2021	Service administratif des Travaux : - Marchés publics Contrôleur des travaux	- Réalisé
2.	Poursuivre la réparation de diverses voiries en asphalte	Service administratif des Travaux : - Marchés publics Contrôleur des travaux	- Réalisé
3.	Poursuivre la réparation de voiries en revêtement en béton de ciment largement dégradées	Service administratif des Travaux : - Marchés publics - Contrôleur des travaux	- Réalisé
4.	Réaliser un marché public de travaux ayant pour objet des travaux d'entretien des espaces publics (Marché stock 2020)	Service administratif des Travaux : - Marchés publics Contrôleur des travaux	- Réalisé

5.	Procéder à la réfection et/ou à l'aménagement de trottoirs dans le cadre de l'exécution d'un « Plan Trottoirs » préalablement réalisé	Service administratif des Travaux : - Marchés publics - Contrôleur des travaux	- Réalisé
6.	Procéder à la réfection de la rue Bois des Fosses – Finaliser le projet	Service administratif des Travaux : - Marchés publics - Contrôleur des travaux	- En cours

Evaluation et commentaire :

**En ce qui concerne l'action 1 :**

Les travaux programmés en ce qui concerne la Rue Sainte-Adèle et la rue Henrioulle ont été réalisées.

Le Plan d'investissement communal 2019-2021 prévoyait également, en 3<sup>ème</sup> position par ordre de priorité, la réalisation de travaux d'aménagement des rues Ramoisiaux, Smeers et Vannier (égouttage, voirie, trottoirs).

Toutefois, au vu de l'accélération de la dégradation de la voirie de la rue opérant la jonction entre les villages de Jandrenouille et de Folx-les-caves, aussi appelée rue de Boneffe, il a été décidé de modifier l'ordre initial des projets et de prioriser la réfection de cette voirie au regard de la sécurité publique en lieu et place des travaux d'aménagement des rues Ramoisiaux, Smeers et Vannier (égouttage, voirie, trottoirs).

La rénovation de la rue de Boneffe à Folx-les-Caves s'est achevée en mai 2023 pour un montant total – honoraires de l'auteur de projet et essais compris – de 788.057,03 €.

Avec la réalisation de ces 3 chantiers, la totalité du subside octroyé par le SPW à la Commune d'Orp-Jauche – d'un montant de 737.296,92 € – aura été utilisé.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

Le 7<sup>ème</sup> marché de travaux ayant pour objet la réparation de voiries en asphalte a été attribué en date du 24 août 2020.

10 voiries ou espaces publics, en totalité ou en partie, ont fait l'objet de travaux de réfection dans le cadre de ce marché pour un montant total de 312.348,77 €, 21% TVA comprise.

Il s'agit des voiries ou espaces publics suivants :

- Rues de Montenaken
- Rue de Thisnes,
- Rue de la Station,
- Rue Joseph Jadot
- Remplacement du revêtement gravier par de l'asphalte à la Résidence Eugène Malevé
- Allée du cimetière d'Orp-le-Grand
- Trottoir entre la Place de la Roulette et l'Intermarché
- Réparations ponctuelles et enduisage à la rue Diélhère
- Pose d'un nouveau revêtement au carrefour des rues d'en Bas, du Mont, Chavée d'Enines et d'en Ha Jauche;
- Accès de l'Eglise de Jandrain.

Le 8<sup>ème</sup> marché de travaux ayant pour objet la réparation de voiries en asphalte a été attribué en date du 19 avril 2021.



9 voiries ou espaces publics, en totalité ou en partie, ont fait l'objet de travaux de réfection dans le cadre de ce marché pour un montant total de 150.000 €, 21% TVA comprise.

Il s'agit des voiries ou espaces publics suivants :

- Allées cimetière de Jauche
- Trottoir 21 rue du Cimetière
- Réparation voirie 16 rue de Branchon
- Sentier rue de Branchon/Place de restigné
- Rue des Tanneurs
- Rue du Clerc
- Réparation du trottoir Avenue Adrien Stas
- Parking rue de Fontigny (étang)
- Vieux Chemin de Jauche

Le 9<sup>ème</sup> marché de travaux ayant pour objet la réparation de voiries en asphalte a été attribué en date du 4 septembre 2023 et est en cours d'exécution. Le montant engagé s'élève à 200.000 €.

Dans le cadre de ce marché, il a été procédé à l'asphaltage de la rue Jules Hagnoul pour un montant de 55.240,49 €.

Un 10<sup>ème</sup> marché de travaux ayant pour objet la réparation de voiries en asphalte a été attribué en date du 3 avril 2024. Le montant engagé s'élève à 100.000 €.

### **En ce qui concerne l'action 3 :**

Le 3<sup>ème</sup> marché de travaux ayant pour objet la réparation de revêtements en béton de ciment a été attribué en date du 2 mars 2020. Le montant engagé s'élève à 200.000 €.

La réparation des dalles des rues du Trou et de Branchon (jonction entre Jandrain et Jandrenouille) a été réalisée pour un montant de 199.923,06 €.

Comme toutes les voiries initialement prévues n'ont pas été réalisées dans le cadre de ce marché III, un 4<sup>ème</sup> marché a été lancé et attribué en date du 19 avril 2021. Le montant engagé s'élève à 100.000 €.

La réfection des dalles à la rue Léon Jacquemin ont été réalisées sur la fin du marché III et sur le début du marché IV.

Les interventions planifiées dans le cadre de ce marché sont :

- Intervention à la rue Williquet à partir du lundi 10 juin 2024 pour la réparation de canalisation béton diam 500mm et au niveau de la voirie;
- Intervention en août 2024, au niveau de la rue de la Féculerie pour le remplacement du filet d'eau le long des habitations T&P;
- Intervention à partir d'août 2024 pour la réfection de la rue du Village ;  
Vu la faible largeur de la voirie, les travaux se dérouleront par petites sections successives afin de permettre l'accès aux habitations par les riverains et par les services de secours, soit via la rue de Hannut, soit via la rue Diélhère ;
- Réfection des dalles au carrefour entre la rue Gramme et la rue de Hannut.

Un 5<sup>ème</sup> marché a été lancé et attribué en date du 19 avril 2021. Le montant engagé s'élève à 100.000 €.

### **En ce qui concerne l'action 4 :**

Un marché public de travaux ayant pour objet des travaux d'entretien des espaces publics a été attribué le 2 mars 2020. Le montant engagé s'élève à 130.000 €.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- la réalisation de trottoirs à la rue Mathijs,
- la réalisation d'une grille d'orage Rue Eugène Malevé (fin),

- les travaux d'aménagement du sentier à la Résidence Malevé à Maret,
- la réparation de la voirie à la rue Henri Grenier à hauteur du numéro 60,
- la réalisation d'un raccordement à l'égout à la rue Léon Jacquemin 22,
- la réalisation d'un raccordement à l'égout à l'Impasse Debauge,
- la réfection de 85 M<sup>2</sup> de trottoirs à la rue Henriouille,
- la pose d'une bordure et la modification du trottoir à hauteur du n°3 de la rue du Pissaumont à Jandrain,
- la réalisation de travaux de voirie liés à la gestion des eaux de ruissellement à l'Avenue Emile Vandervelde à Maret,
- la réfection d'une dalle en béton à la rue de Hannut à Marilles,
- la réparation des barrières à la rue de Vallée (intervention réalisée suite à un accident dans le cadre d'un dossier d'assurance),
- la réfection de dalles en béton située au croisement de la rue Léon Jacquemin et de l'Impasse Debauge à Maret,
- le remplacement de Chambres de visite et d'avaloirs à la rue de Branchon

Un marché public de travaux ayant pour objet des travaux d'entretien des espaces publics a été attribué le 6 avril 2021. Le montant engagé s'élève à 130.000 €.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- la réparation de la rue Léon Jacquemin (suite),
- la réparation d'une dalle de béton à la rue de Huy,
- la réparation de la rue Léon Jacquemin (fin),
- la réparation d'une dalle de béton à la rue de Huy (fin),
- la réparation de dalles à la rue de la tannerie (1<sup>ère</sup> phase),
- la réparation d'une chambre de visite à Maret,
- la réparation de dalles à la rue de la tannerie (2<sup>ème</sup> phase),

Ce marché est toujours en cours. A ce stade, des travaux ont été réalisés pour un montant de 83.348,43 €.

Un marché public de travaux ayant pour objet des travaux d'entretien des espaces publics a été attribué le 18 décembre 2023. Le montant engagé s'élève à 100.000 €.

Ce marché est actuellement en cours. Un projet d'aménagement d'une allée de promenade le long du home Malevé en demande de devis.

Un marché public de travaux ayant pour objet des travaux d'entretien des espaces publics a été attribué le 3 avril 2024. Le montant engagé s'élève à 140.000 €.

De par leur nature, ces trois actions ont été amenées à se poursuivre, voire à devenir récurrentes annuellement, car les voiries communales sont fortement sollicitées d'une part par le charroi agricole, les intempéries, et d'autre part, par le fait qu'Orp-Jauche est une commune située entre deux accès à l'autoroute E40.

#### **En ce qui concerne l'action 5 :**

Les trottoirs à la rue d'Orp et à la rue de Piétrain, à Noduwez sont réalisés.

Les trottoirs à la rue Rodolphe Gossia (entre la Place de la Roulette et l'Intermarché) à Jauche et à la rue André Mathys à Noduwez ont été réalisés.

L'accès PMR à la Maison de l'Entité est réalisé.

Le projet de réalisation en béton imprimé du revêtement de la Place communale à Orp-le-Grand a été abandonné pour revoir totalement sa conception dans le cadre de l'appel à projets « Cœur de Village ». Une subvention du SPW d'un montant de 500.000 € a été octroyée à la Commune d'Orp-Jauche pour la rénovation de la Place communale. Le marché de travaux fait l'objet d'une décision d'attribution par le Collège communal, en date du 27 mai 2024, pour le montant de 1.091.025,13 €.

Sur base de l'arrêté ministériel du 24 novembre 2021 octroyant une subvention aux villes et communes dans le cadre d'un Plan d'Investissement Mobilité active communal et intermodalité (PIMACI), la Commune bénéficiera d'un subside de 149.771,91 euros pour la mise en oeuvre du Plan d'Investissement Mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) relatif à la programmation 2022-2024, approuvé par le Conseil communal en date du 28 juin 2022 et du 22 décembre 2022 et validé par le SPW en date du 12 juin 2023, qui comprend les projets suivants:

- Aménagements piétons et cyclables à la rue Sainte-Barbe tels que décrits dans la fiche PIC Réfection de la rue Sainte-Barbe et d'un tronçon de la Chavée aux Lapins à Orp-le-Grand ;
- Aménager des connexions piétonnes sur le pourtour et les traversées des branches du carrefour entre les rues Léon Gramme et de Hannut à Marilles tel que décrit dans la fiche PIC Réfection du carrefour entre les rues Léon Gramme et de Hannut à Marilles, en créant un mobipôle ;
- Extension des trottoirs dans le cadre de la mise en circulation à sens unique de la rue Jules Hagnoul, en réalisant une zone 30 ;
- Réfection des trottoirs dans les rues Ramoisiaux, Smeers et Vannier tel que décrit dans la fiche PIC Aménagement des rues Ramoisiaux, Smeers et Vannier.

#### **En ce qui concerne l'action 6 :**

Le projet de rénovation de la rue Bois des Fosses prévoyait une rénovation depuis la grille d'orage devant le n°65 au carrefour avec le Vieux Chemin de Jauche. Ce projet correspondait à une réfection complète du tronçon défini, avec pose d'un revêtement asphaltique pour un montant de 334.854,71 euros TVA 21% comprise.

Toutefois, le Collège a souhaité simplifier le projet et conserver le revêtement en pavés de pierre naturelle actuellement en place, à savoir réfectionner la voirie à l'identique : dépaver, traiter le sol en place et repaver.

L'auteur de projet a donc été sollicité, par une décision de Collège du 11 mars 2024, pour revoir le projet en ce sens. Le nouvel estimatif s'élevant à 387.000 euros TVA 21 % comprise a été transmis le 30 avril 2024.

En sus des actions définies ci-avant, il convient de relever que :

- Sur base de l'arrêté du 23 décembre 2021 du Gouvernement wallon fixant les priorités régionales pour la programmation 2022-2024 du Plan d'investissement communal, la Commune s'est vue octroyée un subside de 744.134,04 euros pour la mise en oeuvre du PIC relatif à la programmation 2022-2024, approuvé par le Conseil communal en date du 28 juin 2022 et validé par le SPW en date du 12 juin 2023, à laquelle sont inscrits les projets suivants:

- Réfection de la rue Sainte-Barbe et d'un tronçon de la Chavée aux Lapins à Orp-le-Grand
- Réfection du carrefour entre les rues Léon Gramme et de Hannut à Marilles
- Aménagement des rues Ramoisiaux, Smeers et Vannier.

En ce qui concerne le premier projet, par ordre de priorité, à savoir la réfection de la rue Sainte-Barbe et d'un tronçon de la Chavée aux Lapins à Orp-le-Grand dans le cadre du PIC 2022-2024 et PIMACI, les documents de l'avant-projet ont été transmis par l'auteur de projet en date du 03 mai 2024 et validés par le Collège en sa séance du 3 juin 2024. L'avant-projet a également fait l'objet d'une validation par la SPGE. Le métré estimatif de l'avant-projet s'élève à 1.091.892,44 euros TVA 21% comprise, hors honoraires.

Le processus administratif de validation impose que les dossiers au stade projet doivent être introduits pour le 30 juin 2024.

Par ailleurs, il a été constaté que la rue de l'Enfer, constituée en pavés naturels, est défoncée en de nombreux endroits, que les trottoirs font défaut et que les filets d'eau sont à revoir complètement (ils sont soit démolis, soit hors niveau). Un auteur de projet a donc été désigné pour accompagner la commune dans le cadre de la rénovation d'un tronçon de la rue de l'Enfer s'étendant sur la section de voirie située entre l'habitation n°8 et le carrefour formé par les rues de l'Enfer, du Chemin vert et de l'Eglise.

Toutefois, il est ressorti d'un rapport synthétique des inspections endoscopiques des réseaux d'assainissement réalisées à la demande de la SPGE par l'in BW, que des travaux de réparations conséquentes de l'égouttage existant doivent être réalisés au niveau de la rue de l'Enfer. Il paraissait donc indispensable de profiter de la réfection de ce tronçon pour réparer le réseau d'égouttage.

Une Convention de collaboration relative aux travaux conjoints d'aménagement de la voirie et de collecte à la rue de l'Enfer a été conclue entre la Commune d'Orp-Jauche et l'inBW scrl INTERCOMMUNALE.

A ce stade se pose la question du financement des travaux d'égouttage. Une demande a été introduite auprès de la SPGE pour étudier la possibilité d'introduire une fiche dans le cadre du PIC 2022- 2024 portant sur la réparation de l'égouttage du tronçon de la rue de l'Enfer en revoyant l'ordre des priorités. La SPGE n'est encore revenue avec une décision officielle.

Enfin, considérant l'état de dégradation avancé du tronçon de voirie entre Jauche et Folx-les-Caves, il a été procédé à la rénovation de la couche de roulement. Les travaux se sont déroulés entre le 30 mai 2022 et le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Eu égard aux indicateurs de résultat, il est peut être considéré que :

- 99 % des voiries en asphalte de tous les villages ont été remis en état au cours des 9 dernières, mais que les premières voiries réalisées réclament déjà un entretien ou un enduisage.
- Toutes les voiries ou portions de voiries de tous les villages sont entretenus à intervalles réguliers pour éviter les dégradations.

FICHE OS3/OO2	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 3 : : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE LA PRESERVATION DE SON PATRIMOINE</b>	
Objectif opérationnel 3.2. : <b>Poursuivre la remise en état et/ou aux normes des bâtiments communaux</b>	Priorité : Échéance : 2024
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre
Responsables administratifs :	Pascale CHAMBERLAND – agent en charge du suivi administratif des dossiers relatifs aux bâtiments communaux au sein du Service Travaux
Services gestionnaires :	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marchés publics</li> <li>- Contrôleur des travaux</li> <li>- Service Technique communal</li> </ul>
Constat :	<p>La Commune d’Orp-Jauche dispose d’un parc immobilier relativement ancien qui fait l’objet de rénovation importante depuis plusieurs années. Il comprend des édifices religieux dont certains sont classés en totalité – comme l’Eglise romane des Saints Martin et Adèle et l’Eglise Saint-Pierre – des salles, des infrastructures sportives, les bâtiments abritant des services communaux (Bâtiment Chaville, La Maison communale de l’Enfance, la Maison de l’emploi, le CPAS, l’Administration communale), de nombreux bâtiments scolaires ainsi que des logements.</p> <p>Depuis 2013, de nombreux travaux ont été entrepris avec à chaque fois l’objectif de réaliser <u>une rénovation durable et pérenne, en améliorant également les performances énergétiques du bâtiment, quand cela était possible, tout en veillant à améliorer le confort intérieur des locaux et en assurant leur sécurité.</u></p> <p>Ces travaux concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise aux normes SRI des bâtiments communaux – volet électricité, volet compartimentage et volet chauffage dans les salles communales,</li> <li>- la mise aux normes SRI des écoles – volet électricité, volet compartimentage (2 marchés), volet chauffage,</li> <li>- la réalisation de travaux portant sur l’amélioration des qualités de l’enveloppe, notamment des travaux d’isolation de toitures/plafonds dans 5 implantations scolaires,</li> <li>- la modernisation des installations de chauffage dans 5 implantations scolaires, 2 salles communales, 6 logements, 4 bâtiments abritant des services communaux,</li> <li>- le remplacement des pavillons à l’école de Folx-les-caves</li> <li>- l’installation de poêles à pellets dans 25 habitations à loyer modéré,</li> <li>- le remplacement de menuiseries extérieures,</li> <li>- la mise aux normes AFSCA des écoles – cela concerne la réalisation de 4 cuisines et l’acquisition d’équipements permettant de surveiller la chaîne du froid,</li> <li>- le remplacement des éclairages par des équipements moins énergivores,</li> <li>- la réalisation d’un inventaire amiante des bâtiments communaux,</li> <li>- des travaux visant le traitement de locaux contre l’humidité,</li> <li>- la démolition de bâtiments quand la sécurité publique est menacée,</li> <li>- la mise aux normes électriques de 3 logements communaux,</li> <li>- la réaffectation d’anciens locaux au profit d’associations locales (par exemple, les anciennes infrastructures du football situées à la rue Joseph Jadot au profit de l’ « Unité Saint-Martin d’Orp »),</li> <li>- la rénovation de l’éclairage de différentes infrastructures sportives.</li> </ul> <p>La préservation du patrimoine passe également par la réalisation de différents travaux d’entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rafraîchissement des peintures intérieures et extérieures des écoles,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des travaux de consolidation de frontons de bâtiments (école de Noduwez et de Jauche ou de la réfection de préau (école de Noduwez)</li> <li>- le nettoyage de corniches,</li> <li>- la réfection de clôtures, barrières, cours de récréation</li> <li>- la réalisation d'un état des lieux des toitures de différents édifices : églises, salles, écoles permettant de prioriser les réfections de toitures permettant de prioriser les investissements à réaliser</li> <li>- deux marchés de travaux ayant pour objet la réalisation de travaux d'entretien sur les toitures des bâtiments communaux (écoles, églises, salles, logements, ...)</li> <li>- la réfection des cours de récréation</li> <li>- la remise en état des sanitaires et de l'augmentation du nombre des WC.</li> </ul> <p>La plupart de ces travaux ont été entrepris dès l'année 2013, d'autres sont en cours de réalisation.</p> <p>D'autres encore font l'objet d'une demande de subside et sont en attente d'un accord, ce qui explique qu'il y a finalement très peu d'actions entreprises aux niveau des bâtiments d'ici 2022. Il S'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marché de travaux ayant pour objet la réalisation de travaux subsidiés dans le cadre du PPT à l'école communale de Jauche</li> <li>- de travaux visant à la construction d'un préau ainsi qu'à l'isolation des façades arrière du bâtiment principal de l'école de Jandrain</li> </ul> <p>Certaines de ces réalisations visent à l'amélioration des performances énergétiques et la réduction des émissions de CO2. Aussi, elles sont évoquées également dans l'Objectif Stratégique 6 « Etre une commune qui agit en faveur du climat au travers du Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) » – notamment au travers de l'objectif opérationnel 6.3. « Poursuivre les travaux visant l'amélioration des performances énergétiques dans les écoles communales et mettre en place des systèmes d'énergies renouvelables ».</p> <p>On peut aussi constater, au travers des réalisations suivantes, que l'accent est également mis sur la préservation des bâtiments du culte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rénovation conséquente de l'église romane des Saints Martin et Adèle</li> <li>- remplacement des abat-son à l'église de Marilles</li> <li>- rénovation de la toiture de l'église de Noduwez</li> <li>- rafraichissement des peintures à l'église de Jauche et à Jandrenouille</li> <li>- travaux de maintenance à la toiture de l'église de Jandrenouille</li> <li>- remplacement du système de chauffage à l'église de Nodrengue</li> </ul> <p>La préservation du patrimoine est un travail de tous les jours. D'ici 2022, outre les actions projetées dans les écoles (cfr OS6/OO3/A3), les actions à mener concerneront plus particulièrement les bâtiments du culte et certaines salles.</p>
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les bâtiments du patrimoine communal remis en état</li> <li>- Tous les bâtiments du patrimoine communal entretenus à intervalles réguliers pour éviter les dégradations</li> </ul>

<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Réaliser des travaux de maintenance de l'église de Marilles	Service administratif des Travaux : - Bâtiments - Marchés publics - Contrôleur des travaux - Service technique communal - Service du Patrimoine	- Réalisé
2.	Réaliser des travaux de maintenance de l'église de Jandrain	- Bâtiments - Marchés publics - Contrôleur des travaux - Service technique communal - Service du Patrimoine	- Réalisé
3.	Réaliser les travaux de restauration et d'aménagement du chœur de la chapelle Notre-Dame d'Orp-le-Petit	- Bâtiments - Marchés publics - Contrôleur des travaux - Service technique communal - Service du Patrimoine	- Non réalisé
4.	Réaliser des travaux d'aménagement du dernier étage de la maison des œuvres Place du XI <sup>ème</sup> Dragon pour la transformer en cure	- Bâtiments - Marchés publics - Contrôleur des travaux - Service technique communal - Service du Patrimoine	- Réalisé
5.	Réaliser des travaux de remise en ordre de la salle omnisport du Chauffour au niveau du chauffage/sanitaire/revêtement de sol	- Bâtiments - Marchés publics - Contrôleur des travaux - Service technique communal - Service du Patrimoine	- En cours

6.	Réaliser des travaux de réfection de toiture de la petite salle de la Maison de l'Entité	- Bâtiments - Marchés publics - Contrôleur des travaux - Service technique communal	- Réalisé
7.	Réaliser un marché de service pour l'entretien des systèmes de chauffage des bâtiments communaux	- Bâtiments - Marchés publics - Service technique communal	- Réalisé
8.	Réaliser un marché de service pour l'entretien des systèmes de sécurité des bâtiments communaux	- Bâtiments - Marchés publics - Conseiller en prévention	- Réalisé

Evaluation et commentaires :

**En ce qui concerne l'action 1**

Des travaux de maintenance se sont déroulés entre 2021 et 2022. Outre les travaux de peinture intérieure, des travaux portant sur la réfection des corniches et descentes d'eau ont été exécutés.

**En ce qui concerne l'action 2**

La survenance de problèmes récurrents au niveau de l'installation de chauffage et les mauvais résultats enregistrés au cours de l'entretien 2020 ont accéléré le remplacement du générateur de chaleur. Les travaux visant le remplacement du système de chauffage ont été réalisés en priorité.

Après s'être assuré que la toiture et le système de collecte des eaux pluviales était en bon état, les travaux de remise en état des peintures intérieures de l'église précédés de travaux préalable de restauration et d'enduisage à certains endroits ont été réalisés et terminés en mai 2024. Les vitraux font actuellement l'objet d'une attention particulière car des infiltrations par ceux-ci ont été constatées. Il a été fait appel à l'expertise de Jan Goris.

**En ce qui concerne l'action 3**

La réfection s'avère onéreuse et les moyens financiers ont été privilégiés dans la maintenance d'autres bâtiments prioritaires.

Une solution pour aboutir à ce projet est toujours à l'étude.

**En ce qui concerne l'action 4**

L'appartement de l'étage a totalement été remis à neuf et a accueilli une famille ukrainienne dans le cadre de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette famille a quitté en septembre 2023.

Le curé d'Orp-le-Grand y a emménagé début 2024.

L'appartement du bas accueille les locaux de la Fabrique d'église.

**En ce qui concerne l'action 5**



La salle de Sport du Chauffour a connu un regain d'activités suite à la destruction du hall sportif Baudouin 1<sup>er</sup> de Jodoigne. Cette salle n'a connu que très peu de travaux de modernisation depuis sa construction. Si, lors des dernières assemblées générales, les gestionnaires ont émis le souhait de procéder à quelques travaux de rénovation, le rapport d'expertise établi suite au passage de la tempête Ciara a contraint les autorités à réaliser en priorité des travaux afin de permettre la réouverture de la salle le plus rapidement possible.

Les travaux se sont déroulés entre le 15 et le 22 décembre 2021 pour un montant de 29.921,18 €, 21% TVA comprise.

Depuis la réouverture de la Salle omnisport du Chauffour en janvier 2022, une seule chaudière était en état de fonctionner. Or cette salle est fréquentée à la fois par les établissements scolaires de la localité en journée, et par différentes associations en soirée ou le week-end.

Il s'est avéré nécessaire de penser au renouvellement des équipements de chauffage en tenant compte des éléments suivants :

- la fin des chaudières à mazout dans les constructions neuves et dans les rénovations de chaufferie à partir de 2030 en région wallonne,
- les systèmes de chauffage au gaz sont modulants, c'est-à-dire que le brûleur va adapter sa chaleur à la demande ; concrètement la chaudière oscille en permanence entre réglage minimum et maximum avec cependant une combustion continue très performante. La chaudière limite ainsi les déclenchements intempestifs, générateurs de consommation et aussi d'émissions polluantes ; ceci n'est pas possible avec les chaudières à mazout,
- si des alternatives « en électricité » existent pour le domestique, il n'en n'est rien pour ce type de bâtiment,
- pour les gros bâtiments neufs, on tend vers des solutions hybrides GAZ et PAC,
- pour ce type de bâtiment, qui doit réagir très vite quand on enclenche le chauffage, le Gaz semble être le meilleur système

Au vu des éléments précités, il est apparu opportun de procéder à l'installation d'un système de chauffage au gaz, étant donné la disponibilité du gaz dans la rue du Chauffour.

Les travaux sont terminés depuis le 21 mai 2024 et ont atteint un montant de 120.020,63 € TVA comprise.

Il a également été procédé à la réparation des descentes d'eau pluviales. Des travaux de maintenance ont été réalisés au printemps 2023 portant sur le rafraîchissement du hall d'entrée et le remplacement des éclairages des vestiaires et de la cafétéria par des LEDS.

Des travaux de réaménagement des locaux sont projetés depuis 2023 au planning du Service technique communal et devraient être réalisés au cours du deuxième semestre 2024.

Ces travaux consistent à transformer le vestiaire de gauche en petite « salle de sports » pour y pratiquer la gym, les arts martiaux, afin de rencontrer la demande des associations et clubs sportifs locaux, et sur la scission du vestiaire de droite en un espace « vestiaire dames » et un espace « vestiaire hommes ».

En ce qui concerne **l'action 6**

L'exécution s'est réalisée dans le cadre du marché stock toiture au mois de juin 2022.

Par ailleurs, des travaux portant sur l'aménagement de la couverture du sol à la Maison de l'Entité pour en faciliter l'accès aux PMR ont été réalisés en septembre 2022 pour un montant de 19.368,22 €, 21% TVA comprise.

Suite à plusieurs interventions courant l'hiver 2024, le remplacement de la chaudière est préconisé et fera l'objet d'une inscription budgétaire à la première modification budgétaire. Le choix devrait se porter sur une chaudière avec régulation à distance et adaptation de la cheminée pour un montant estimé de 30.802,24 euros TVAC.

### En ce qui concerne **l'action 7**

Un marché de services ayant pour objet l'entretien des systèmes de chauffage des bâtiments communaux et du CPAS a été attribué le 29 octobre 2019 pour les années 2019 à 2022.

Un nouveau marché de service ayant pour objet l'entretien des systèmes de chauffage des bâtiments communaux, des églises et du CPAS (2023-2026) a été attribué en date du 12 juin 2023.

### En ce qui concerne **l'action 8**

Des contrats de maintenance portant sur l'entretien des détections incendie des salles communales et des écoles sont en cours d'exécution.

Eu égard aux indicateurs de résultats, la préservation du patrimoine est un travail quotidien et il est extrêmement complexe de recenser toutes les actions menées, d'autant plus que le nombre de biens de propriétés communales est importants. Un investissement financier conséquent est consacré à cette préservation sans pour autant parvenir à tout remettre en état.

En sus des actions précitées, il convient de relever notamment :

La réalisation en 2019 d'un inventaire amiante de bâtiments communaux (salles, bâtiments publics et écoles) a mis en évidence la nécessité de procéder à des travaux d'enlèvements de plafonnages et de calorifuges amiantés dans certains bâtiments, ce qui a été réalisé en 2021 et 2022.

Depuis 2019, un marché de travaux ayant pour objet la réalisation de travaux d'entretien sur les toitures des bâtiments communaux (écoles, églises, salles, logements, ...), communément appelé « marché stock toitures », est attribué annuellement pour faire face aux problèmes pouvant survenir sur les toitures des bâtiments communaux.

Par ailleurs, il a été nécessaire de procéder à la réfection de la toiture de l'église de Jauche en ce compris la rénovation des abat-sons, le placement de filets anti-pigeons, la rénovation des corniches et descentes d'eau, la pose d'un contre-châssis par l'extérieur pour protéger les vitraux et supprimer toute infiltration d'eau, ainsi que la protection des horloges. Ces travaux ont été réalisés au cours de l'année 2021. Des travaux localisés de réfection du plafonnage ont été réalisés dans la foulée.

Les logements du quartier de la Sucrierie font l'objet d'une remise complète en état après chaque départ. Les fenêtres de toiture des 25 maisons viennent d'être toutes remplacées et, à dater de 2024, les poêles à pellets vieillissant sont au fur et à mesure remplacés.

Au niveau des écoles, les menuiseries extérieures de l'école communales d'Orp-le-Grand (côté cour) ont été remplacés en mai 2024 dans le cadre de l'opération UREBA EXCEPTIONNEL 2019 – PWI.

En ce qui concerne l'école de Jandrain, des travaux portant, d'une part, sur l'isolation de la façade arrière et du pignon gauche, et, d'autre part, sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et la mise en place d'un système de ventilation adapté à l'usage des locaux ont débuté en novembre 2023 et sont toujours en cours d'exécution. Ces travaux sont éligibles au Programme Prioritaire de Travaux de la Fédération Wallonie Bruxelles pour l'année 2022.

Des travaux de maintenance au niveau des toitures plates des pavillons ont également été réalisés, en janvier 2024, suite à la survenance de problèmes d'étanchéité.

En ce qui concerne l'école de Jauche, des travaux portant, d'une part, sur la réfection complète de façades en privilégiant l'utilisation de matériaux durables et la lutte contre la surchauffe et, d'autre part, sur la partie réfection de toitures avec la réalisation d'une installation photovoltaïque et le placement d'un système de ventilation dans 2 locaux ont été réalisés en 2021 dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux de la Fédération Wallonie Bruxelles 2017-2018.

Les bâtiments de l'Administration communale font également l'objet d'une profonde rénovation en vue d'un accueil plus convivial des citoyens et la tenue d'une galerie d'art permanente, ce qui améliore également le cadre de travail des agents communaux.

L'habitation jouxtant l'école communale de Jauche, et communément appelée la « conciergerie », fait également l'objet de travaux de rénovation pour y rassembler les activités du Plan de cohésion sociale.

Des travaux sur le rafraichissement des peintures murales ont également été réalisés en 2021 à l'église de Noduwez après avoir procédé au remplacement de la toiture et s'être assuré de l'absence d'infiltrations d'eau.

La commune intervient également dans la maintenance de la Maisons de soins et repos Eugène Malevé, avec récemment des travaux de mise aux normes SRI au niveau de la détection automatique d'incendie et du système électrique.

FICHE OS4	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 4 : <b>ETRE UNE COMMUNE SOUCIEUSE DE PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE, DIVERSIFIE ET ACCESSIBLE A TOUS, EN GARANTISSANT UN AMENAGEMENT DE TERRITOIRE ADEQUAT</b>	Priorité :
	Échéance : 2024
Constat :	<p>D'après le Contrat de Développement Territorial élaboré par la Province du Brabant wallon, la commune d'Orp-Jauche fait partie des communes « jeunes » de la province du Brabant wallon avec plus de 25% de sa population située dans la tranche d'âge des 0-19 ans. Orp-Jauche fait également partie des communes qui seront amenées à enregistrer le plus grand nombre de nouveaux habitants d'ici 2035 (à l'instar de la Commune d'Incourt).</p> <p>Les chiffres sont suffisamment éloquents : en 30 ans, la population est passée de 6371 habitants à 8979 habitants, soit une augmentation de 40 % du nombre d'habitants. Il est nécessaire d'anticiper ces arrivées, en développant l'offre en matière de logement.</p> <p>Le Brabant wallon connaît aujourd'hui une pression foncière particulièrement importante qui limite l'accès à la propriété pour les ménages, en particulier les ménages à revenus modérés. Cela engendre une exclusion progressive de ces populations, contraintes de s'éloigner de la Province pour trouver les logements à des prix accessibles.</p> <p>Au-delà de la simple accessibilité au logement (souvent envisagée par le biais de la location), de nombreuses difficultés sont rencontrées par les ménages dans l'accessibilité à la propriété : la plupart des prix de l'immobilier dans la Province (terrain et/ou à bâtir) sont, en effet, supérieurs aux capacités d'emprunt des ménages à revenus modérés.</p> <p>Les prix élevés en Brabant wallon, même si le prix de l'immobilier demeure plus faible dans l'Est du Brabant wallon, sont générés par une forte demande conjuguée à une diminution progressive des terrains disponibles. On observe, dès lors, une augmentation tant du prix des terrains vierges que de celui des constructions existantes. Une action spécifique en Brabant wallon en matière d'accessibilité à la propriété se justifie donc.</p> <p>Dès lors, en ce qui concerne les projets urbanistiques entrepris sur le territoire de la Commune, en partenariat avec des institutions publiques (l'APIBW ou l'IPBW), la volonté première est de pouvoir proposer un habitat de qualité à un prix accessible, en s'adressant en priorité aux familles disposant de revenus moyens (loyer modéré ou logement sociaux), tout en veillant à un bon aménagement du territoire.</p> <p>Le projet d'aménagement du Centre de Jauche s'inscrit dans ce contexte.</p> <p>Par ailleurs, la Commune veille également à ce que les logements proposés sur son territoire respectent les droits fondamentaux de la dignité humaine, notamment en matière de salubrité et de sécurité et à ce que des bâtiments ne soient pas laissés à l'abandon, et ce afin d'assurer l'occupation optimale du bâtiment existant.</p>
Objectifs opérationnels :	
1.	<b>Finaliser le projet d'aménagement du centre de Jauche sur l'ancien site « WJP58 – Laiterie Gervais-Danone » d'ici 2022</b>

<b>2.</b>	<b>Inciter à l'occupation optimale du bâti existant</b>
Commentaires :	

FICHE OS4/OO1	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 4 : <b>ETRE UNE COMMUNE SOUCIEUSE DE PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE, DIVERSIFIE ET ACCESSIBLE A TOUS, EN GARANTISSANT UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADEQUAT</b>	
Objectif opérationnel 4.1. : <b>Finaliser le projet d'aménagement du centre de Jauche sur l'ancien site « WJP58 – Laiterie Gervais-Danone » d'ici 2022</b>	Priorité : Échéance : 2022
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre
Responsable administratif :	Pascale CHAMBERLAND
Services gestionnaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de l'énergie</li> <li>- Service de l'urbanisme</li> </ul>
Constat :	<p>Le projet d'aménagement du centre de Jauche sur l'ancien site de la « Laiterie Gervais-Danone » remonte à l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), élaboré en 2001, dont la fiche 1 du lot 1 est intitulée « Requalifier le centre de Jauche ».</p> <p>Suite à la démolition en 2011 de l'ancienne laiterie, compte-tenu des activités industrielles menées sur le site, la Commune s'est vue contrainte de réaliser un plan d'assainissement du sol.</p> <p>Au regard de l'ampleur du projet à mener, la Commune a souhaité s'associer à la Régie Foncière autonome du Brabant wallon – devenue l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (API BW) – au vu de ses missions en matière de mise à disposition sur le marché acquisitif du Brabant wallon de biens immobiliers de qualité à des prix accessibles, de sa qualité de pouvoir adjudicateur et de son expérience en tant qu'acteur public du logement à prix modéré.</p> <p>Selon le Contrat de Développement Territorial, l'APIBW prévoit sur le territoire provincial la création de 1.250 logements au cours des 10 prochaines années qu'elle revendra, prioritairement, aux personnes à revenus modérés, à un prix inférieur au prix du marché.</p> <p>De nombreux projets de logements se développeront sur des sites déjà urbanisés, qu'il s'agisse de friches industrielles ou non, car le prix du foncier est particulièrement élevé dans la province. Dans ce contexte, l'APIBW envisage la création sur le territoire communal de +/-150 logements dont plus de 30% seraient destinés à des jeunes ménages. Les citoyens aspirent à vivre à la campagne, en bénéficiant malgré tout de services de proximité : petits commerces, maison médicale, accueil petite enfance, etc.</p> <p>Ce projet de création de +/- 150 logements, sur une superficie d'environ 4 ha dans le centre de Jauche, intervient dans la suite de la démolition des anciennes installations de l'Entreprise « Gervais Danone ».</p> <p>La 1<sup>ère</sup> étape consiste à assainir le sol, en procédant à sa caractérisation, afin de définir un plan d'assainissement.</p> <p>Le dossier lié à l'assainissement est à l'étude du Service public de Wallonie en vue d'obtenir un plan d'assainissement conformément au Décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols. L'approbation par la Région wallonne est attendue au printemps 2020.</p> <p>L'élaboration du Cahier Spécial des Charges lié au projet est en cours avec l'objectif de lancer un marché de promotion au printemps 2020.</p>

Indicateurs de résultat :	- Commencement des travaux en 2022		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Suivre étroitement l'évolution du projet et le respect des échéances, en collaboration avec l'APIBW	Service administratif des travaux Et Service urbanisme	- En cours
<u>Evaluation et commentaire :</u>			
<p>Après une première procédure de marché de promotion lancée et l'obtention de deux projets qui n'ont pas été retenus, une procédure a été relancée.</p> <p>Dans le cadre de cette deuxième procédure, le Guide de sélection a été publié sur la plateforme de marchés publics en date du 26 avril 2023. La date d'ouverture des demandes de participation était programmée au 08 juin 2023. Après ouverture, il a été constaté qu'aucune demande n'avait été envoyée.</p> <p>Le Guide de sélection a été quelque modifié pour tenir compte des critères qui ont amené à l'absence d'offre. Celui-ci a été approuvé par le CA de l'APIBW en date du 23 avril prochain et a été publié sur la plateforme de marchés publics en date du 26/04/2023.</p>			

FICHE OS4/OO2			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 4 : <b>ETRE UNE COMMUNE SOUCIEUSE DE PROPOSER UN HABITAT DE QUALITE, DIVERSIFIE ET ACCESSIBLE A TOUS, EN GARANTISSANT UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADEQUAT</b>			
Objectif opérationnel 4.2. : <b>Inciter à l'occupation optimale du bâti existant</b>			Priorité : Échéance : 2022
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre		
Responsable administratif :	Christel KLINKENBERG		
Services gestionnaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service du logement</li> <li>- Gardien de la paix</li> <li>- Service des travaux</li> </ul>		
Constat :	<p>Le logement constitue assurément l'un des besoins essentiels les plus élémentaires de tout être humain. Le droit au logement a été reconnu comme un droit fondamental de la personne humaine, tant au niveau international que national ou régional.</p> <p>Au vu de la demande croissante du marché de l'immobilier sur notre territoire et la difficulté de s'y loger, la Commune d'Orp-Jauche a décidé, tout comme de nombreuses autres communes dans la même situation, de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions à la pénurie de logement.</p> <p>Le décret wallon du 1<sup>er</sup> juin 2017, entré en vigueur le 28 juillet 2017, a eu des conséquences non négligeables sur la politique du logement mise en œuvre par les pouvoirs locaux au sens large et les autorités régionales, en y incluant notamment de nouveaux mécanismes contre les logements inoccupés. La Commune d'Orp-Jauche respecte ses obligations en la matière en réalisant l'inventaire des logements inoccupés sur son territoire.</p> <p>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 6 logements faisaient l'objet d'une taxation sur les logements inoccupés tandis que 6 autres habitations ont été concernées par un premier constat d'inoccupation.</p> <p>La salubrité des habitations demeure également un élément essentiel dans le respect du droit à un logement décent. Afin de juger les conditions d'habitabilité dans sa commune, Orp-Jauche collabore avec le service salubrité de la Région wallonne. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 22 logements faisaient l'objet d'un arrêté d'exécution de travaux ou d'inhabitabilité.</p> <p>En complément des actions précitées, en tant que propriétaire de plusieurs bâtiments mis en location, la Commune se doit d'entretenir également son patrimoine et à en assurer une occupation maximale. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Commune était propriétaire de 31 logements répartis sur la Commune qui étaient tous occupés.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'occupation des logements communaux</li> <li>- Nombre de logements inoccupés recensés</li> <li>- Nombre de logements déclarés insalubres ou inhabitables</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Lutter contre les immeubles inoccupés	- Service logement	- Action récurrente et en cours
2.	Lutter contre les marchands de sommeil	- Service logement	- Action récurrente et en cours



3.	Entretien des bâtiments destinés au logement	- Service logement	- Réalisé
----	--	--------------------	-----------

Evaluation et commentaire :

En ce qui concerne **l'action 1 :**

C'est une action qui est récurrente et toujours en cours d'exécution. Toutefois, l'absence de gardien de la paix durant une période relativement longue n'a pas permis de répondre pleinement à l'objectif fixé initialement. Le travail est fait au cas par cas, sur base des situations rencontrées sur le territoire.

En ce qui concerne **l'action 2 :**

Comme pour l'action précédente, il s'agit d'un axe de travail récurrent et en cours d'exécution. Les services administratifs, en collaboration avec la police, restent attentifs à cette problématique.

En ce qui concerne **l'action 3 :**

D'importants travaux de rénovation ont été réalisés dans les logements de propriété communale : remplacement des cuisines, des menuiseries extérieures, travaux de peinture. Les bâtiments destinés au logement font l'objet d'interventions ponctuelles et régulières. Les montants de ces travaux sont prévus au budget extraordinaire lors de chaque exercice.

Eu égard aux indicateurs de résultat fixés, il est constaté que l'ensemble du parc locatif communal est occupé. La liste de candidats locataires potentiels est actualisée régulièrement par l'Administration afin d'être en mesure de proposer, au Collège, de nouveaux locataires en cas de résiliation d'un bail. De plus, lors d'un départ d'un locataire, le bien est remis en état dans les meilleurs délais par les équipes du service technique communal afin que celui-ci puisse être occupé rapidement par les nouveaux locataires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, deux logements faisaient l'objet d'une taxation sur les logements inoccupés.

En ce qui concerne le nombre de logements insalubres, celui-ci est en constante évolution. A ce jour, 15 logements font l'objet d'un arrêté d'exécution de travaux ou d'inhabitabilité.

<b>FICHE OS5</b>	
<b>VOLET EXTERNE</b>	
<b>Objectif stratégique 5 : ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE LA PRESERVATION DE SON ENVIRONNEMENT ET DE SON CADRE DE VIE</b>	Priorité :
	Échéance : 2024
Constat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'environnement est une thématique dont on se soucie de plus en plus. Celle-ci n'a pas de couleur politique. Chacun doit se sentir concerné par la problématique de la dégradation de l'environnement qui s'est amplifiée au cours de ces dernières années.</li> <li>– De manière simplifiée, l'environnement correspond au cadre de vie de l'Homme, qu'il soit d'origine naturelle ou construit par ce dernier.</li> <li>– L'environnement fournit à l'Homme de nombreuses ressources dont il a besoin pour son existence et son bien-être. Cet environnement a été considéré pendant longtemps comme un bien inépuisable. Cependant, force est de constater que ce dernier est fragilisé par l'Homme et est loin d'être une ressource éternelle de nos jours. La dégradation de l'environnement naturel a atteint un niveau de gravité important dans nos pays industrialisés.</li> <li>– A Orp-Jauche, les questions gravitantes autour de l'environnement sont abordées depuis plusieurs années par les autorités communales qui ont pris conscience de l'importance de s'impliquer à l'échelon local.</li> <li>– Grace aux partenariats menés avec plusieurs associations telles que Natagora, Gal culturalité Hesbaye, Faune &amp; Biotope, le Contrat de Rivière Dyle-Gette, la Petite Jauce, le repair café, etc., des actions sont menées régulièrement sur notre territoire en matière de préservation de notre environnement.</li> <li>– Il est à noter que la thématique de l'environnement ne s'arrête pas au maintien de la biodiversité dans nos campagnes, mais concerne également la problématique des déchets et de la propreté publique dans son ensemble.</li> </ul>
Objectifs opérationnels :	
1.	Garantir la biodiversité dans les espaces verts/Gérer durablement le patrimoine naturel au sein de la Commune
2.	Diminuer la quantité de déchets ménagers collectés à Orp-Jauche
3.	Améliorer la propreté publique aux abords des routes et des cours d'eau et renforcer la lutte contre les incivilités liées aux dépôts sauvages, à l'incinération de déchets, aux tags, au vandalisme et aux déjections canines
Commentaires :	

FICHE OS5/OO1	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 5 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI PROTEGE/EST SOUCIEUSE DE LA PRESERVATION (DE) SON ENVIRONNEMENT ET(DE) SON CADRE DE VIE</b>	
Objectif opérationnel 5.1. : <b>Garantir la biodiversité dans les espaces verts/Gérer durablement le patrimoine naturel au sein de la Commune</b>	Priorité : Échéance : 2024
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin de l’environnement
Responsable administratif :	Hélène GUION – agent en charge de l’environnement
Services gestionnaires :	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Marchés publics Service technique communal Service communication
Constat :	<p>Consciente des menaces qui pèsent sur les oiseaux, la Commune d’Orp-Jauche a décidé, en date du 24 avril 2017, de collaborer pour une période de 3 ans avec Natagora, association de protection et d’amélioration de la biodiversité bien connue en Wallonie, en vue de devenir une commune exemplaire en termes de protection de l’avifaune locale. Cette collaboration, toujours en cours, s’est déjà traduite par la mise en place sur différents sites communaux (places, églises, écoles, etc.) de toute une série d’actions (installation de nichoirs, plantation d’arbres et de haies, etc.) présentant une réelle efficacité pour le maintien et l’amélioration du statut des oiseaux. La réhabilitation de la marre de la Résidence Malevé, prévue à l’automne 2019, figure parmi les actions importantes de cette convention. Des conférences et formations gratuites à l’intention des citoyens ont, par ailleurs, été organisées tout au long de ces 3 années afin qu’ils puissent acquérir les bons réflexes à adopter en faveur des oiseaux. La Petite Jauce, ASBL locale qui a pour centre de gravité la défense et la mise en valeur de notre patrimoine environnemental, est associée à ces diverses actions et formations.</p> <p>La période d’activités de cette convention prend fin le 23 avril 2020. La convention peut être renouvelée aux mêmes conditions moyennant l’accord écrit des deux parties au moins deux mois avant son échéance. Dans ce cas, un nouveau programme d’activités sera fixé d’un commun accord entre les parties.</p> <p>Il est à noter que le plan MAYA, dans lequel la commune s’est engagée depuis 2012, est intégré dans cette convention en faveur des oiseaux et de la biodiversité locale.</p> <p>Parallèlement à la signature de cette convention, le Collège communal a décidé de soutenir et de collaborer au projet « Opération Mille feuilles » lancé en avril 2016 par le Gal Culturalité Hesbaye brabançonne et l’asbl Faune &amp; Biotopes. Dans le cadre de ce projet qui vise à améliorer les conditions d’accueil de la biodiversité au sein des zones cultivées de la Hesbaye brabançonne, 32 buissons ont été déjà plantés sur l’entité d’Orp-Jauche depuis le printemps 2017.</p> <p>La commune participe, par ailleurs, depuis 2012, à la distribution de plants aux particuliers dans le cadre de la semaine de l’arbre organisée annuellement par le Service public de Wallonie la dernière semaine de novembre (à la Sainte-Catherine). L’objectif de cette action est de développer un maillage vert de qualité avec la contribution des jardins des particuliers.</p> <p>En outre, la commune participe, depuis 1996, à la campagne de fauchage tardif des bords de route (64 km). Cette opération est très importante pour le maintien et le développement de la nature en Wallonie et à Orp-Jauche, en particulier. En effet, elle concerne dans l’entité quelques 13 hectares de milieux naturels, généralement de types prairies non amendées qui sont des milieux très riches en espèces végétales et animales. Il est à noter qu’en Région wallonne, on compte près de 4.000</p>

	hectares de bords de routes communaux en fauchage tardif, ce qui fait de chaque administration communale un acteur important de la conservation de la nature en Wallonie.		
Indicateurs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre d'espèces animales recensées sur le territoire orp-jauchois</li> <li>- Augmentation du maillage vert de la commune</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Renouveler la convention avec Natagora pour la mise en place d'actions en faveur des oiseaux pour une durée de trois ans	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> </ul> Service technique communal Service communication	- Réalisé
2.	Réhabiliter la marre de la Résidence Malevé	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> </ul> Service technique communal	- Réalisé
3.	Etablir un plan de gestion durable des arbres Parc de Jauche	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> </ul> Service technique communal	- En cours
4.	Plantation de 500 mètres de haies à Jandrain, Jauche et Enines dans le cadre de l'Opération Mille feuilles	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> </ul> Service technique communal	- Réalisé mais les endroits ont été revus
5.	Poursuivre annuellement la distribution d'arbres aux particuliers dans le cadre de la semaine de l'arbre	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> </ul> Service technique communal Service communication	- Réalisé
6.	Poursuivre annuellement la réalisation du fauchage tardif en bords de routes en tenant compte de la sécurité des usagers	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> </ul> Service technique communal	- Réalisé

## Evaluation et commentaire :

### **En ce qui concerne l'action 1 :**

Le travail, entamé en 2017 s'est poursuivi de 2020 à 2023 en vue de devenir une commune exemplaire en termes de protection des oiseaux et se poursuit en 2024 en vue de sensibiliser ses citoyens, agriculteurs et éleveurs compris, aux menaces qui pèsent sur certaines espèces.

Une convention de collaboration avec Natagora relative au projet « Oiseaux » à Orp-Jauche a été reconduite pour les années 2021 à 2023 (approuvée par le Conseil communal en date du 15 décembre 2020).

Durant cette période, toutes une série d'actions ont été réalisées dont la création de contenu pour quinze panneaux didactiques avec la conception d'un itinéraire balade et quatre conférences / formations aux citoyens sur la reconnaissance du chant des oiseaux, l'accueil et la reconnaissance des oiseaux en hiver, ainsi que sur la biodiversité dans le bâti et la pollution lumineuse.

En regard de ce qui était prévu dans la convention signée en 2020, la poursuite de la prospection des cultures pour mettre en avant des aménagements éventuels préservant la biodiversité et le livrable de recommandations concrètes et précises pour les agriculteurs n'ont pas pu être réalisés, tout comme la conception d'une exposition photographique « oiseaux des bois » et la réalisation d'un documentaire sur les oiseaux d'Orp Jauche.

La mise en place de ces actions nécessite un délai supplémentaire. Une nouvelle convention a été signée pour l'année 2024 et approuvée par le Conseil communal en date du 30 janvier 2024. Les actions consisteront également à réaliser, comme chaque année, un inventaire des oiseaux nicheurs visant aussi à avoir un retour sur la nidification dans les nids installés les années précédentes et à continuer d'aménager les combles et clochers des édifices religieux dont la commune a la maîtrise.

### **En ce qui concerne l'action 3 :**

Ce projet est toujours à l'étude et a été confiée au nouvel agent en charge de l'environnement.

### **En ce qui concerne l'action 4 :**

L'opération Mille feuilles, financée par la Province du Brabant wallon et initiée en 2021, a été coordonnée par le Gal Culturalité et s'est concrétisée en 2023.

Les sites sélectionnés sont :

1. Noduwez-Libertange (Rue A. Mathys et Rue de Maret) ;
2. Jauche (Rue du Cimetière) ;
3. Jandrain-Jandrenouille (Sentier menant au cimetière de Jandrain et Château d'eau et Rue de Boneffe) ;
4. Orp (Site du Chauffour).
5. Jauche (Rue d'en Haut et Rue de Folx-les-Caves)

Une demande supplémentaire avait été sollicitée en juin 2023 pour obtenir 150 mètres supplémentaires à planter au « Bois des Allemands » entre Orp et Noduwez. Ces 150 mètres de haie ont été plantés.

Ce bois a été acquis par la Commune en 2023 dans le cadre de sa volonté de créer un maillage écologique sur le territoire d'Orp-Jauche.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « Planter une haie 2023 », financée par la Province du Brabant wallon, la Commune a obtenu la fourniture de 200 mètres supplémentaires à planter dans le Bois des allemands. Le choix a été porté sur deux compositions de haies :

- Une composition de type « haie fleurie » (100 mètres), servant de nourriture aux abeilles et aux oiseaux, et composée de viorne obier, d'églantier, de sureau noir, de sorbier, de groseiller rouge, de cornouiller sanguin et de troène ;
- Une composition de type « haie champêtre » (100 mètres), favorisant la nidification et composée d'aubépine, de bourdaine, de charme, d'érable, de prunellier et de hêtre.

Il était prévu de planter ces 200 mètres de haie dans le cadre d'un teambuilding de l'Administration et du STC en novembre 2023. La plantation n'a pas pu avoir lieu en raison d'un terrain impraticable dû à de mauvaises conditions météorologiques. Les plants de haie ont été conservés.

Par ailleurs, 200 plants ont été plantés à la Chavée des Geux par la Petite Jauce en 2021.

En ce qui concerne **l'action 5** :

La Commune participe chaque année à la semaine de l'arbre – que la Région wallonne organise au mois de novembre – et met en place la distribution de plants d'arbres en faveur des citoyens.

En ce qui concerne **l'action 6** :

Le Service technique a pour instruction de respecter strictement la pratique du fauchage tardif. Les agents techniques de la commune en charge des espaces verts sont d'ailleurs formés annuellement au fauchage tardif et aux fleurs indigènes, en vue de maintenir, voire d'augmenter la diversité végétale.

Eu égard aux indicateurs de résultats, nous ne disposons pas des outils pour évaluer l'augmentation du nombre d'espèces animales recensées sur le territoire d'Orp-Jauche.

Par contre, de nombreuses actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur son territoire sont menées pour augmenter le maillage vert de la Commune.

En plus du « Bois des Allemands », la Commune est sur le point d'acquérir (la passation de l'acte est prévue en juillet 2024) une parcelle boisée sise à Jauche, en lieu-dit « 4 ruelles », car elle présente également un intérêt pour le paysage local et la biodiversité.

Depuis 2021, le Service public de Wallonie octroie, aux Communes, une subvention de 12.000 € dans le cadre d'un appel à projets annuel appelé « BiodiverCité ».

A terme, il est souhaité que ce soutien s'intègre dans un cadre de réflexion globale à l'échelle de la Commune, et il sera proposé par la Wallonie que des objectifs « biodiversité » soient inclus dans un chapitre dédié du Plan Stratégique Transversal (PST) pour formaliser cet engagement communal. C'est déjà le cas dans notre Commune.

Le but de la subvention « BiodiverCité » est de faciliter les démarches administratives, en rassemblant en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'arbre », du « Plan Maya » et des « Plans communaux de Développement de la Nature « PCDN », avec une adaptation globale des postes éligibles.

Sous réserve d'une notification officielle, la Direction de la Nature et des Espaces Verts du Service Public de Wallonie (DNEV) rembourse les frais liés à la réalisation des fiches projet. Le montant est limité à 12.000 € par bénéficiaire et par an, à savoir : maximum 10.000 € pour les fiches-actions et maximum 2.000 € dédiés spécifiquement à l'achat de plants pour la distribution de la « Semaine de l'Arbre ».

En participant au programme « BiodiverCité », la commune s'engage à :

- Réaliser les projets pour lesquels les subsides est accordé, dans les temps impartis ;
- Favoriser la dynamique citoyenne sur son territoire et à collaborer avec ses citoyens et le secteur associatif (écoles, mouvements de jeunesse, agriculteurs, chasseurs, naturalistes, etc.) pour élaborer et réaliser les projets ;
- Informer et conscientiser les citoyens à l'engagement communal en faveur de la nature via ses canaux de communication (journal communal, site web, etc.) et au travers d'au minimum une réunion annuelle et si possible de visites de terrain ;
- Mentionner le soutien de la Wallonie dans la communication liée aux actions subsidiées (stands, présentations, publications, panneaux didactiques, site web de la commune, etc.) ;
- Utiliser le logo et la charte graphique « BiodiverCité » dans toute communication liée aux actions subsidiées ;
- Entretien et maintenir les aménagements sur une période de 15 ans minimum ;
- Garantir l'accès de l'aménagement au public ;
- Respecter la réglementation applicable en Région wallonne ;
- Communiquer à l'administration régionale tout changement apporté au dossier ;
- Ne pas demander un subventionnement par ailleurs pour un poste sollicité via « BiodiverCité » ;

\*Considérant que la commune qui se porte candidate pour la distribution d'arbres s'engage à :

- Organiser une distribution non discriminatoire et équitable envers tous les citoyens wallons le 23, 24,30/11 ou 01/12/2024 ;
- Organiser un minimum de 2 animations « nature » : l'une lors de la « Semaine de l'arbre » (du 25 au 29/11/2024) et l'autre lors de la distribution de plants ;
- Proposer un minimum de 10 espèces indigènes, reprises dans la liste disponible dans l'annexe 1 du vademecum 2023 de l'appel à projets subsides « BiodiverCité 2023 » ;
- Promouvoir l'évènement (lieux, heures de distribution, plants et animations proposés, ...) au minimum deux semaines à l'avance, sur la page d'accueil du site internet officiel de la commune et d'utiliser les différents supports de communication fournis par l'administration régionale lors de la distribution et des animations (documents, graphisme, ...).

Les thématiques couvertes par le subside sont les suivantes :

- Biodiversité et bâti ;
- Cimetières nature ;
- Lutte contre les Espèces Exotique Envahissantes (EEE) ;
- Plantations ;
- Pollinisateurs ;
- Protection d'espèces et de sites ;
- Sensibilisation ;
- Sentiers et chemins ;
- Zones humides, mares et cours d'eau.

En 2021, la Commune a introduit les projets suivants :

1. Protection d'espèces « opération batraciens » - Acquisition de matériel pour les opérations batraciens ;
2. Aménagement faune – Acquisition de nichoirs pour moineaux friquets ;
3. Aménagement faune – Acquisition de nichoirs pour chauves-souris ;
4. Plantations – Plantation d'une haie multifonctionnelle ;
5. Plants – Distribution d'arbres lors de la journée de l'arbre 2022 ;
6. Sensibilisation – Formation biodiversité dans le bâti ;
7. Sensibilisation – Formation fauchage tardif et fleurs indigènes ;
8. Sensibilisation – Acquisition de panneaux didactiques.

En 2022, la Commune a introduit les projets suivants :

1. Aménagement faune – Acquisition de nichoirs ;
2. Sensibilisation – Acquisition de panneaux didactiques pour la réalisation d'un circuit balade ;
3. Sensibilisation – Accueillir les oiseaux en hiver ;
4. Sensibilisation – Reconnaître les chants d'oiseaux ;
5. Sensibilisation – Formation biodiversité dans le bâti ;
6. Réhabilitation de milieux naturels – Restauration de deux milieux d'intérêt biologique de la réserve naturelle du Paradis.

En 2023, le Commune a sollicité une subvention pour le projet portant sur la « Semaine de l'Arbre » - Distribution de plants, pour l'année 2024. L'Administration ne disposait plus d'agent en environnement et n'a donc pas été en mesure de porter d'autres projet.

En 2024, la Commune a introduit les projets suivants :

1. Semaine de l'Arbre – Distribution de plants;
2. Sensibilisation - Conférence sur les bonnes pratiques pour la plantation des haies;
3. Sensibilisation - Parcours didactique sur la haie comme trésor de biodiversité;
4. Sensibilisation - Cycle de conférences sur la thématique « nature »;
5. Formation – Taille des arbres et fauchage différencié.
6. Gestion de milieux naturels – Création d'une prairie fleurie sur la zone naturelle de la résidence Malevé

## 7. Restauration de milieux naturels – Restauration des talus calcaires de la Chavée des Gueux.

Par ailleurs, le Service Public de Wallonie a octroyé à la Commune, fin 2023, une subvention prenant la forme d'un droit de tirage d'un montant de 47.239 € pour la mise en œuvre et le renforcement de projets de plantation de ligneux indigènes ainsi qu'un soutien régional, en 2024, sous forme de droit de tirage, d'un montant de 89.946,47, pour la mise en œuvre et/ou le renforcement de projets de végétalisation à l'échelle du quartier dans le contexte d'adaptation à la crise climatique.

Des propositions de projets sont en cours d'analyse et d'élaboration dans le cadre de ces droits de tirage.



FICHE OS5/OO2	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 5 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI PROTEGE/EST SOUCIEUSE DE LA PRESERVATION (DE) SON ENVIRONNEMENT ET(DE) SON CADRE DE VIE</b>	
Objectif opérationnel 5.2. : <b>Diminuer la quantité de déchets ménagers collectés à Orp-Jauche</b>	Priorité :
	Échéance : 2024
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin de l'environnement
Responsable administratif :	Hélène GUION – agent en charge de l'environnement
Services gestionnaires :	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement - Marchés publics Service communication Gardien de la paix
Constat :	<p>Selon l'échelle de Lansink, qui hiérarchise les solutions préconisées pour le traitement de déchets, il y a deux façons de réduire la quantité de déchets ménagers :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. réfléchir à l'avance sur les moyens d'éviter les déchets et de limiter les gaspillages, c'est-à-dire en consommant mieux (c'est la prévention proprement dite) ;</li> <li>2. une fois un objet acheté et usé, réfléchir à ce que l'on pourrait en faire avant de le jeter dans les sacs à ordures ménagères : c'est le <b>réemploi</b> (récupérer ou réparer un produit ou une matière pour l'utiliser sans modification de sa forme ou de sa fonction), la <b>réutilisation</b> (utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi et favoriser les circuits de distribution parallèle tels les magasins de seconde main, de trocs, les échanges, le secteur de l'économie sociale, etc.) et le <b>compostage</b> (technique bénéfique tant du point de vue environnemental - allègement du sol, apports nutritifs, engrais, gain énergétique pour la valorisation ou mise en décharge des déchets - que financier).</li> </ol> <p>Dans les deux cas, l'environnement en sort gagnant : en amont, il ne faudra pas puiser dans les réserves naturelles pour obtenir des matières premières servant à fabriquer un objet neuf et, en aval, ces objets ne seront pas transformés ou éliminés par les filières de traitement (recyclage, incinération, mise en centre d'enfouissement technique).</p> <p>A Orp-Jauche, la quantité moyenne de déchets collectés en porte à porte ou au sein des recyparcs est communiquée annuellement par l'InBW. Pour les ordures ménagères, cette moyenne était de 144,81 kg/an/habitant (contre 138,48 kg/an/habitant pour la Région wallonne) en 2018. Il est à noter qu'une collecte sélective des déchets organiques n'existait pas encore en 2018 à Orp-Jauche et que celle-ci sera effective à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020 (décision du Collège communal du 18 mars 2019).</p> <p>Comme expliqué en introduction, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas et qui n'existera jamais. C'est pourquoi la promotion du zéro déchet et une consommation plus responsable sont sans aucun doute les leviers les plus adéquats pour agir sur la réduction de la quantité de déchets produite par chaque ménage. Cela peut passer, par exemple, par l'organisation de formations de sensibilisation ou encore par l'interdiction de l'utilisation du plastique à usage unique lors des événements en espace public.</p>

	Une fois le déchet produit, il existe des alternatives avant de le jeter avec les ordures ménagères, les papiers/cartons, les PMC ou encore au recy parc, ce sont le réemploi et la réutilisation. A cet effet, un repair café est déjà actif depuis plusieurs années sur la Commune à la salle AGEHO (ateliers organisés tous les 2 <sup>èmes</sup> dimanches du mois – sauf en juillet et en août). En ce qui concerne les déchets organiques, il est possible de promouvoir le compostage ou l'adoption de poules comme techniques de réduction des déchets à faire évacuer.		
Indicateurs de résultat :	- Réduction de la quantité moyenne de déchets collectés en kg/an/habitant (ordures ménagères, déchets organiques, PMC, papier/carton, encombrants, etc.)		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Organiser annuellement une soirée de sensibilisation et d'échange sur le zéro déchet	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Service communication	- Non réalisé
2.	Interdire l'utilisation du plastique à usage unique lors des événements en espace public à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Secrétariat général Gardien de la paix Service communication	- Réalisé
3.	Organiser une distribution de poules aux ménages en 2020	Service administratif des Travaux : Inondations /Environnement Service communication	- Réalisé
4.	Organiser une session de sensibilisation et de formations aux bonnes techniques du compostage	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Service communication	- Réalisé

Evaluation et commentaire :

En ce qui concerne **l'action 2** :

Cette action s'est concrétisée par la motion « Zéro Pastique » votée par le Conseil communal en date du 26 février 2019.

En ce qui concerne **l'action 3** :

Depuis 2020, une distribution de poules aux ménages est organisée annuellement. Cette action avait déjà été réalisée en 2016 et en 2017. Cette action remporte, chaque année, un vif succès, avec près de 300 poules distribuées par opération.

En ce qui concerne **l'action 4** :

Une conférence-débat portant sur « Le compostage et le mulching (paillage) un tas d'avantage » a été organisée le 7 mars 2020 à la Salle du Conseil communal et des mariages, à l'initiative de la Province du Brabant wallon. Elle a été menée par Vincent GOBBE.

Eu égard aux indicateurs de résultat, ces actions contribuent peu à réduire la quantité moyenne de déchets collectés en kg/an/habitant à l'exception, peut-être, de la distribution de poules qui permet, pour les ménages concernés, de diminuer (parfois fortement) la quantité de déchets organiques à évacuer.

Par contre, en dehors des actions identifiées initialement dans le PST, il est important de souligner que l'introduction, au 1<sup>er</sup> mars 2020, du sac vert destinés aux déchets organiques et surtout la modification du

rythme de collectes actée au 1<sup>er</sup> mars 2024 permettent toutes deux d'agir sur la quantité des déchets collectés auprès des ménages orp-jauchois.

En effet, au niveau des premières statistiques, suite au changement de rythme de collecte, la tendance constatée s'oriente vers une diminution de 20% de la quantité collectée de déchets ménagers alors que les déchets organiques compostables et valorisables collectées connaissent, quant à eux, une augmentation significative (tendance + 400 %).

FICHE OS5/OO3	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 5 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI PROTEGE/EST SOUCIEUSE DE LA PRESERVATION (DE) SON ENVIRONNEMENT ET(DE) SON CADRE DE VIE</b>	
Objectif opérationnel 5.3. : <b>Améliorer la propreté publique aux abords des routes et des cours d'eau et renforcer la lutte contre les incivilités liées aux dépôts sauvages, à l'incinération de déchets, aux tags, au vandalisme et aux déjections canines</b>	Priorité : Échéance : 2024
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin de l'environnement
Responsable administratif :	Hélène GUION – agent en charge de l'environnement
Services gestionnaires :	Service administratif des Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations /Environnement</li> <li>- Marchés publics</li> </ul> Service technique communal Service jeunesse Gardien de la paix Service communication
Constat :	<p>La propreté publique et la lutte contre les incivilités sont des enjeux sociétaux complexes, qui nécessitent l'implication et la collaboration de tous.</p> <p>En matière de propreté des bords de routes, de nombreuses poubelles publiques (environ 170) sont installées aux quatre coins de la commune, dans l'espoir que celles-ci soient utilisées par les passants. Celles-ci sont vidées deux fois par semaine par les ouvriers du service technique communal. Malheureusement, malgré leur présence, de nombreux déchets sont continuellement observés en bords de routes. Quand c'est possible, des ouvriers du service technique communal sont d'ailleurs chargés de les ramasser. Afin de faciliter ce travail de nettoyage au niveau des places publiques, il est à noter que la commune s'est munie en 2017 d'un aspirateur électrique de déchets urbains.</p> <p>En complément des efforts consentis par le service technique communal pour la propreté des bords de routes, la commune peut compter sur les projets développés par l'asbl Be WaPP. Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, est une asbl créée et financée par Fost Plus, Fevia Wallonie et Comeos. Elle est le fruit d'un accord de partenariat signé le 1er février 2016 entre le Ministre wallon de l'Environnement et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. Parmi les projets développés par cette asbl figurent celui des « Ambassadeurs de la Propreté » (qui œuvrent de manière continue pour la propreté d'un quartier) ainsi que celui du « Grand nettoyage de printemps » (qui réunit annuellement des milliers de participants le temps d'un week-end), projets que la commune soutient depuis déjà plusieurs années. Parallèlement à ces campagnes de nettoyage par les citoyens, il semble également important de sensibiliser le grand public à la problématique des déchets sauvages par des panneaux didactiques</p> <p>En ce qui concerne la propreté des cours d'eau, la commune peut compter sur le soutien du Contrat de rivière Dyle Gette. Celui-ci est chargé d'établir un dialogue entre les acteurs concernés et d'impliquer les riverains et la population pour que les cours d'eau soient respectés. Celui-ci est également chargé d'inventorier régulièrement les atteintes aux cours d'eau (relevé des Points Noirs), parmi lesquels figurent les dépôts de déchets. La commune peut, par ailleurs, compter sur les services de l'asbl Aer Aqua Terra pour nettoyer et de collecter les déchets sauvages afin d'assainir les cours d'eau de l'entité. Un travail de nettoyage en profondeur a d'ailleurs été entamé avec cette asbl en 2017 sur la Petite Gette.</p>

	En matière de lutte contre les incivilités, un gardien de la paix travaille à mi-temps pour la commune. Celui-ci patrouille de manière continue. Il peut dresser un procès-verbal lorsqu'il découvre le responsable d'un dépôt sauvage ou le propriétaire de l'incinération de déchets. En ce qui concerne les incivilités liées aux tags, au vandalisme et aux déjections canines, la prévention reste le meilleur levier de lutte étant donné qu'il est rare de pouvoir prendre les gens en flagrant délit.		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la propreté publique aux abords des routes et des cours d'eau</li> <li>- Diminution des incivilités liées aux dépôts sauvages, à l'incinération de déchets, aux tags, au vandalisme et aux déjections canines</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	
1.	Organiser annuellement une campagne de recrutement d'ambassadeurs de la propreté	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Service technique communal	- Partiellement réalisé
2.	Poursuivre l'organisation annuelle du Grand nettoyage de printemps	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Service technique communal Service jeunesse	- Réalisé
3.	Placer des panneaux de sensibilisation à proximité des écoles, des aires de jeux et de l'Administration communale	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Service jeunesse	- Non réalisé
4.	Résoudre la liste des points noirs relatifs aux dépôts de déchets relevés sur les cours d'eau par le Contrat de Rivière Dyle-Gette au cours de l'hiver 2018 - 2019	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Service technique communal Gardien de la paix	- Réalisé
5.	Poursuivre annuellement le nettoyage en profondeur des cours d'eau	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Service technique communal	- Réalisé
6.	Rappeler annuellement dans l'info d'Orp-Jauche les sanctions encourues en cas d'incivilités liées aux dépôts sauvages, à l'incinération de déchets, aux tags, au vandalisme et aux déjections canines	Service administratif des Travaux : - Inondations /Environnement Gardien de la paix Service communication	- Réalisé

Evaluation et commentaires :

**En ce qui concerne l'action 1 :**

La Commune est venue en appui de l'action des « Ambassadeurs de la Propreté », en 2020 et 2021, organisée par l'asbl Be WaPP, en distribuant le matériel fourni par Be Wapp et en coordonnant le ramassage des sacs.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

La Commune participe, chaque année, au Grand nettoyage de printemps organisée par l'asbl Be WaPP en relayant l'action sur son site internet, en prévoyant le ramassage des sacs, en accueillant le midi les citoyens participants et en leur offrant un bol de soupe et des sandwiches.

La Commune y participe aussi à travers la participation de ses écoles et de son administration pour la première fois en 2024.

**En ce qui concerne les actions 4 et 5 :**

En ce qui concerne la propreté des cours d'eau, la commune peut compter sur le soutien du Contrat de rivière Dyle Gette ainsi que sur les services de l'asbl Aer Aqua Terra pour nettoyer et collecter annuellement les déchets sauvages afin d'assainir les cours d'eau de l'entité. Le Commune octroie un subside à l'asbl Aer Aqua Terra pour ces services.

Une action qui a également été mise en place depuis 2020, et ce en collaboration avec l'inBW, est la prise en charge financière de la collecte des pneus et bâches agricoles des agriculteurs qui sont déposés dans un centre de collecte prévu à cet effet.

Eu égard aux indicateurs de résultats, l'amélioration de la propreté publique aux abords des routes et des cours d'eau est un combat au quotidien contre les actes des incivilités toujours commis par une partie de population en 2024 ...

La diminution de ces incivilités dépend, en réalité, du comportement des gens.

Les actions répertoriées ci-dessus servent à sensibiliser mais aussi à « réparer » ces actes irrespectueux envers l'environnement.

FICHE OS6

VOLET EXTERNE

Objectif stratégique 6 : **ETRE UNE COMMUNE QUI AGIT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC)**

Priorité :

Échéance : 2030

Constat :

Le Conseil communal a adhéré au programme de la Convention des Maires le 30 avril 2018. Par cette adhésion, la Commune d'Orp-Jauche s'est engagée auprès des instances européennes à réduire d'au moins 40% les émissions de CO<sub>2</sub> émises à partir de son territoire, à l'horizon 2030 (par rapport aux émissions de 2006 – année de référence).

Pour ce faire, le Conseil communal a adopté, en date du 26 juin 2018, un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) définissant les enjeux, axes et actions pour atteindre ces objectifs. Le PAEDC a pour but d'apporter une vision objective des émissions de gaz à effet de serre générées à partir du territoire communal, permettant ainsi de définir une stratégie chiffrée de réduction de celles-ci.

De par son adhésion au programme de la Convention des Maires, la Commune d'Orp-Jauche s'engage à une obligation de moyens, c'est-à-dire qu'elle devra déployer les meilleurs efforts pour atteindre les objectifs définis dans le PAEDC. A cet effet, un rapport de l'état d'avancement sera à réaliser tous les quatre ans afin d'en valider la progression auprès de la Convention des Maires.

La Commune doit donc mettre en œuvre des actions visant à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 13.732 tonnes par rapport à 2018, à l'horizon 2030, ce qui correspond à la différence entre 16.817 tonnes de CO<sub>2</sub> (objectif 40% de réduction des 42.042 tonnes de CO<sub>2</sub> comptabilisées en 2006) et 3.084 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées annuellement depuis 2006. En effet, il a été estimé que l'ensemble des actions « Energie » réalisées sur le territoire communal d'Orp-Jauche, de 2006 à 2018, représentent 3.084 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées annuellement.

Les actions du PAEDC à mettre en œuvre afin d'atteindre l'objectif de réduction de 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> sur le territoire à l'horizon 2030 ont été définies sur base de plusieurs facteurs :

- Le potentiel de développement des énergies renouvelables
- Le potentiel de développement du potentiel bâtiment et équipements – volet résidentiel/volet tertiaire /volet activités communales
- Le potentiel de développement de transports durables et de la mobilité douce
- Le potentiel de gestion des déchets
- Le potentiel de séquestration et de compensation carbone

Les actions définies dans le PAEDC s'inscrivent dans différents axes s'articulant autour de différents enjeux :

- 1<sup>er</sup> enjeu : rassembler autour du PAEDC
- 2<sup>ème</sup> enjeu : communiquer autour du PAEDC
- 3<sup>ème</sup> enjeu : améliorer la performance énergétique des bâtiments et des équipements
- 4<sup>ème</sup> enjeu : développer l'indépendance énergétique du territoire
- 5<sup>ème</sup> enjeu : réduire l'impact environnemental lié au transport et à la mobilité

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6<sup>ème</sup> enjeu : réduire l’empreinte carbone sur le territoire et développer les éco-activités</li> <li>• 7<sup>ème</sup> enjeu : faire vivre le PAEDC</li> </ul> <p><b><u>Etat des lieux (cfr. PAEDC)</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L’inventaire de Référence des émissions de CO<sub>2</sub> générées à partir du territoire d’Orp-Jauche ;</li> <li>2) L’analyse des risques et des vulnérabilités du territoire communal, liés aux changements climatique ;</li> <li>3) Une évaluation des risques et des vulnérabilités du territoire communal ;</li> <li>4) Les nombreuses actions qui ont été menées sur le territoire communal en vue de réduire les consommations énergétiques depuis 2006.</li> </ol>
Objectifs opérationnels :	
1.	<b>Mobiliser, communiquer et sensibiliser autour du PAEDC</b>
2.	<b>Créer les conditions favorables pour encourager les initiatives de rénovation ou d’amélioration de l’habitat sur le territoire communal en vue d’améliorer les performances énergétiques des logements</b>
3.	<b>Poursuivre les travaux visant à améliorer les performances énergétiques et recourir aux énergies renouvelables dans les écoles communales et les bâtiments communaux</b>
4.	<b>Rénover le parc d’éclairage public par le passage à l’éclairage LED à l’horizon 2029</b>
5.	<b>Faire du réaménagement du Centre de Jauche un projet « vitrine » en matière d’économies d’énergie dans sa conception</b>
6.	<b>Développer le transport durable et la mobilité douce</b>
<p>Commentaires :</p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b> Tonnes de CO<sub>2</sub> évitées</p> <p><b><u>Préalable :</u></b> Mettre le PAEDC en ligne sur le site de la Convention des Maires (échéance 31/12/2019)</p>	



FICHE OS6/OO1			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 6 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI AGIT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC)</b>			
Objectif opérationnel 6.1. : <b>Mobiliser, communiquer et sensibiliser autour du PAEDC</b>		Priorité :	
		Échéance : Janvier 2020	
Responsable (mandataire) :	Alain OVART – Echevin de l'Energie		
Responsable administratif :	Pascale CHAMBERLAND – conseillère en énergie		
Services gestionnaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de l'Energie</li> <li>- Ecoteam</li> <li>- Service Communication</li> </ul>		
Constat :	<p>Afin que le PAEDC soit porteur et viable dans le temps, il est indispensable de mobiliser et impliquer un maximum de moyens humains pour mettre concrètement en œuvre des actions.</p> <p>Pour que les actions du PAEDC soient suivies par un maximum de collectivités, il faut les sensibiliser sur la thématique et le rôle à jouer par chacun et chacune et communiquer également sur les projets en cours et les résultats obtenus.</p> <p>L'établissement d'actions concrètes réductrices de gaz à effet de serre passe, au préalable, par la mise en place d'une série d'initiatives visant la mobilisation, la communication et la sensibilisation des pouvoirs locaux et des citoyens.</p>		
Indicateurs de résultat :	Toucher 100 % de la population sur 10 ans et donc 10% de citoyens par an à dater de 2020		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Mettre en place le comité de pilotage dont la première réunion doit avoir lieu au plus tard le 30 novembre 2019 et assurer son fonctionnement par la tenue de minimum deux réunions par an en vue de mettre en œuvre le PAEDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Energie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisé</li> </ul>
2.	Organiser des actions de sensibilisation lors de manifestations publiques sur des thèmes tels que l'environnement, l'énergie, la mobilité, ... organisées par la Commune et des instances supra-communales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Energie</li> <li>- Ecoteam</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partiellement réalisé</li> </ul>
3.	Créer une page « Développement durable » spécifique sur le site internet pour le 31 décembre 2019 et insérer une rubrique dans l'Info d'Orp-Jauche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partiellement réalisé</li> </ul>
Commentaires : Les actions de l'O.O.1. n'ont pas d'impact direct sur les réductions des émissions de CO <sub>2</sub> mais sont nécessaires pour l'établissement d'actions concrètes réductrices de gaz à effet de serre.			
<u>Evaluation et commentaires</u>			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 1</u></b>			

Le Collège communal a fixé la composition du comité de pilotage à 12 personnes par une décision du 25 février 2019.

Le comité s'est réuni pour la première fois le 25 novembre 2019. La pandémie du COVID-19 et le confinement a empêché le comité de se réunir en 2020 et 2021. Les réunions ont repris le 17 mars 2022 et se comptent au nombre de 5 jusqu'au 7 mai 2024.

### **En ce qui concerne l'action 2**

Des actions de sensibilisation ne sont pas organisées en tant que tel lors de manifestations publiques organisées par la Commune et des instances supra-communales. Toutefois, les objectifs poursuivis par le PAEDC et le Convention des Maires sont pris en compte dans la manière d'organiser ces évènements.

### **En ce qui concerne l'action 3**

Une page internet existe et est consultable sur le site internet communal via l'onglet « Vie pratique » > Energie et Climat

<https://www.orp-jauche.be/energie-climat-orp-jauche/>

Cette page est vouée à être améliorée courant 2024.

Eu égard aux indicateurs de résultat, force est de constater que nous ne disposons pas des outils pour évaluer si 10% de citoyens ont été touchés par an à dater de 2020.

FICHE OS6/OO2			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 6 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI AGIT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC)</b>			
Objectif opérationnel 6.2. : <b>Créer les conditions favorables pour encourager les initiatives de rénovation ou d'amélioration de l'habitat sur le territoire communal en vue d'améliorer les performances énergétiques des logements</b>		Priorité :	
		Échéance : Décembre 2020	
Responsable (mandataire) :	Alain OVART – Echevin de l'énergie		
Responsable administratif :	Pascale CHAMBERLAND – conseillère en énergie		
Services gestionnaires :	Service de l'énergie		
Constat :	<p>Il ressort de l'inventaire de référence des émissions de CO2 que 51% des émissions de CO2 enregistrées en 2006 sur le territoire communal proviennent du secteur résidentiel.</p> <p>Ces chiffres sont corroborés par les statistiques émanant du secteur logement faisant apparaître que plus de 65% des bâtiments résidentiels présents sur le territoire communal ont été construits avant 1970, c'est-à-dire à une période où il n'y avait aucune obligation en matière d'isolation des bâtiments.</p> <p>Actuellement, la commune compte 3 436 logements sur son territoire. Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO2 de 40 % sur le territoire d'ici 2030, il n'est pas utopique de penser que, dans 40% des logements résidentiels, soit 1343 logements, il est possible d'atteindre 50% d'économies d'énergie d'ici 2030 par la réalisation de travaux d'isolation et d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments.</p> <p>Pour stimuler la réalisation de tels travaux de rénovation, la Commune doit, dans un premier temps, sensibiliser la population et créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'isolation ou d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments.</p> <p>Les actions à mener passeront principalement par du diagnostic, de l'accompagnement, de l'information, de la sensibilisation et de l'aide pour rénover le patrimoine bâti existant, de manière à réduire les consommations énergétiques du secteur résidentiel et par la reconnaissance des investissements réalisés.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de ménages s'étant renseigné et ayant sollicité ou obtenu une prime (3436 ménages à Orp-Jauche au 01.01.2019 (outil : CAPRU)</li> <li>- Nombre de logements améliorés au fil des années</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	
1.	Réfléchir à la refonte du règlement relatif à l'octroi de primes communales à l'énergie en vue d'encourager le citoyen à investir davantage dans des travaux d'amélioration ou de réfection de son logement lui permettant de réduire sa facture énergétique et, par conséquent, visant à réduire son empreinte énergétique.	- Service Energie	- Non réalisé

2.	Organiser des conférences qui mettront en évidence les solutions techniques, les moyens de financement, les réductions d'impôts et les primes énergie pouvant être obtenues, de manière à inciter les citoyens à réduire leur empreinte sur l'environnement et à maîtriser leurs dépenses en matière énergétique (URE)	- Service Energie	- Réalisé
----	--	-------------------	-----------

Commentaires : Les actions de l'O.O.2. n'ont pas d'impact direct sur les réductions des émissions de CO<sub>2</sub> mais sont nécessaires pour l'établissement d'actions concrètes réductrices de gaz à effet de serre.

### Evaluation et commentaires

#### **En ce qui concerne l'action 1**

Le règlement relatif à l'octroi de primes communales à l'énergie en vigueur, vu comme un incitant, n'a pas rencontré l'effet escompté au niveau de la population, étant donné le peu de primes communales énergie sollicitées et / ou octroyées depuis 2015 (aucune prime octroyée en 2021).

En 2020, 4 primes ont été octroyées.

En 2021, aucune prime n'a été octroyée

En 2022, 6 primes ont été octroyées.

Il est ressorti des réunions du Comité de pilotage des 25 novembre 2019, 10 février 2020 et du 17 mars 2022 la nécessité de mener des actions plus pertinentes que l'octroi de primes communales énergie et de consacrer le budget y afférent à des actions plus ciblées comme l'organisation de matinées thématiques.

Le Conseil communal a donc abrogé, en date du 28 juin 2022, le règlement relatif à l'octroi de primes communales à l'énergie, et ce à dater du 31 août 2022.

#### **En ce qui concerne l'action 2**

Trois matinées de l'énergie ont été organisées en 2022 et 2023 sur les thèmes suivants :

- ISOLATION : aspects techniques, pratiques, primes et partage d'expérience de citoyens sur leur parcours afin de bénéficier des primes délivrées par le SPW
- RENCONTRE AUTOUR DU PHOTOVOLTAÏQUE : technologie, tarif prosumer, compteurs intelligents
- RESEAUX DE CHALEUR ET VENTILATION : système de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire

Une séance d'information en soirée sur les « Panneaux photovoltaïques – impact sur les réseaux et les ... onduleurs ! » a également été organisée avec ORES le 16 novembre 2023.

Eu égard aux indicateurs de résultats, on n'a pas réussi à toucher beaucoup de ménages via l'action des primes. Par contre, la réalisation d'une thermographie aérienne au cours de l'hiver 2022-2023 a suscité beaucoup d'intérêt auprès des citoyens. 10 journées ont permis à plus de 200 ménages de venir prendre connaissance des images enregistrées dans ce cadre. Tous ont profité de cet échange pour se renseigner quant aux primes qui existaient.

Il est à noter que l'instabilité des coûts énergétiques ainsi que l'interdiction des combustibles fossiles, ainsi que les périodes de chaleur des dernières années poussent les citoyens à se renseigner et à investir dans leur habitation. En moyenne, **Un ménage** se renseigne par semaine quant aux primes énergétiques existantes.

FICHE OS6/OO3	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 6 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI AGIT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC)</b>	
Objectif opérationnel 6.3. : <b>Poursuivre les travaux visant à améliorer les performances énergétiques et recourir aux énergies renouvelables dans les écoles communales et les bâtiments communaux</b>	Priorité : Échéance : <b>pas de date butoir</b>
Responsable (mandataire) :	Alain OVART – Echevin de l'énergie
Responsable administratif :	Pascale CHAMBERLAND – conseillère en énergie
Services gestionnaires :	Service de l'énergie Service administratif des travaux Service technique communal
Constat :	<p>La Commune d'Orp-Jauche dispose d'un parc immobilier relativement ancien qui fait l'objet de rénovation importante depuis plusieurs années.</p> <p>Certains bâtiments apparaissent comme prioritaires, ce sont les écoles.</p> <p>De nombreux chantiers ont été entrepris au sein des implantations scolaires communales avec, à chaque fois, l'objectif de réaliser une rénovation durable et pérenne, en améliorant les performances énergétiques du bâtiment tout en veillant à améliorer le confort intérieur des locaux.</p> <p>Vous trouverez, ci-après, un récapitulatif des travaux réalisés depuis 2013 dans les écoles et qui ont un impact sur les émissions de CO2 :</p> <p><u>Ecole communale maternelle d'Orp-le-Grand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un faux-plafond isolant ;</li> <li>- Remplacement des éclairages des espaces de passage par des technologies moins énergivores ;</li> <li>- Remplacement de la chaudière mazout par une chaudière GAZ à condensation ;</li> <li>- Remplacement des menuiseries extérieures situées à l'arrière du bâtiment ;</li> </ul> <p><u>Ecole communale primaire d'Orp-le-Grand :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation du plafond ;</li> <li>- Remplacement de la chaudière mazout par une chaudière GAZ à condensation ;</li> <li>- Remplacement des menuiseries extérieures de l'ensemble du bâtiment ;</li> <li>- Pose d'un bardage isolant sur l'extérieur des bâtiments ;</li> </ul> <p><u>Ecole communale de Noduwez :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la toiture et isolation du plancher ;</li> <li>- Remplacement des éclairages des espaces de passage par des technologies moins énergivores ;</li> <li>- Remplacement de la chaudière mazout par une chaudière mazout à condensation ;</li> </ul> <p><u>Ecole communale de Marilles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la toiture et isolation du plancher d'un local polyvalent ;</li> <li>- Installation d'un chauffage par pompe à chaleur dans un local anciennement chauffé par des convecteurs électriques ;</li> <li>- Remplacement de la chaudière mazout par une chaudière MAZOUT à condensation ;</li> </ul>

	<p><u>Ecole communale de Jauche :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un faux-plafond isolant ;</li> <li>- Remplacement des chaudières mazout par des chaudière GAZ à condensation ;</li> <li>- Remplacement de menuiseries extérieures dans différentes classes ;</li> <li>- Traitement de murs extérieurs contre l'humidité et isolation par l'intérieure ;</li> <li>- Réfection d'une partie des toitures avec isolation par l'intérieure ;</li> </ul> <p><u>Ecole communale de Jandrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de la chaudière mazout par une chaudière MAZOUT à condensation ;</li> <li>- Réalisation d'un réseau de chaleur au départ de la chaudière pour chauffer les pavillons en remplacement du chauffage électrique ;</li> <li>- Traitement de murs extérieurs contre l'humidité et isolation en vue du placement d'une cuisine ;</li> </ul> <p><u>Ecole communale de Folx-les-caves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un faux-plafond isolant ;</li> <li>- Remplacement des éclairages des espaces de passage par des technologies moins énergivores et des détecteurs de présence ;</li> <li>- Remplacement de locaux modulaires vétustes par des pavillons correspondant aux normes d'isolation actuelle et installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur ;</li> </ul> <p>Il faut admettre que ce sont des bâtiments qui, pour la plupart, sont anciens et qui nécessite des travaux de rénovation importants, ce qui au sein d'une petite commune représente un travail de longue haleine.</p> <p>L'amélioration des performances des bâtiments communaux doit se faire de manière continue avec des solutions pérennes. C'est la raison pour laquelle aucune date butoir n'est fixée.</p> <p>Ces projets de travaux sont pour la plupart lourds financièrement. Aussi, il s'avère indispensable de solliciter des subsides pour pouvoir alléger les finances communales, tels que UREBA exceptionnel octroyé par le SPW et le Programme Prioritaire de Travaux de la Fédération Wallonie Bruxelles.</p> <p>Au niveau des autres bâtiments et des actions visant l'amélioration des performances énergétiques, une attention est apportée à un bâtiment relativement neuf, à savoir le bâtiment abritant les locaux du CPAS et la salle des mariages, en vue d'y installer un système photovoltaïque.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de tonnes de CO<sub>2</sub> générées par le bâtiment</li> <li>- Diminution de la facture énergétique du bâtiment</li> </ul>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Ecole communale de Jauche – Rénovation des façades, travaux de toitures et installation photovoltaïque dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux de la Fédération Wallonie Bruxelles	- Service Energie	- Réalisé
2.	Ecole communale de Jandrain – Remplacement du préau, isolation des façades arrières et placement d'un système de	- Service Energie	- En cours

	ventilation hygiénique dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux de la Fédération Wallonie Bruxelles		
3.	Ecoles de Jandrain, Marilles, Folx-les-caves et Orp-le-Grand – Remplacement des menuiseries extérieures et placement de grilles d'aération	- Service Energie	- Réalisé pour Orp-le-Grand
4.	Mettre en place une installation photovoltaïque sur le bâtiment abritant le CPAS et la salle du Conseil communal	- Service Energie	- Réalisé
<p>Commentaires : Les actions présentés ci-avant s'inscrivent également dans l'Objectif stratégique 3 : « Etre une commune qui est soucieuse de la préservation de son patrimoine » au travers de l'objectif opérationnel 3.2 « Poursuivre la remise en état et/ou aux normes des bâtiments communaux ».</p>			

## Evaluation et commentaires

### **En ce qui concerne l'action 1**

Des travaux portant, d'une part, sur la réfection complète de façades en privilégiant l'utilisation de matériaux durables et la lutte contre la surchauffe et, d'autre part, sur la partie réfection de toitures avec la réalisation d'une installation photovoltaïque et le placement d'un système de ventilation dans deux locaux ont été réalisés en 2021 dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux de la Fédération Wallonie Bruxelles 2017-2018.

### **En ce qui concerne l'action 2**

Des travaux portant, d'une part, sur l'isolation de la façade arrière et du pignon gauche, et, d'autre part, sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et la mise en place d'un système de ventilation adapté à l'usage des locaux ont débuté en novembre 2023 et sont toujours en cours d'exécution. Ces travaux sont éligibles au Programme Prioritaire de Travaux de la Fédération Wallonie Bruxelles pour l'année 2022.

### **En ce qui concerne l'action 3**

Les menuiseries extérieures de l'école communales d'Orp-le-Grand (bâtiment maternel côté cour) ont été remplacés en mai 2024 dans le cadre de l'opération UREBA EXCEPETIONNEL 2019 – PWI.

### **En ce qui concerne l'action 4**

Les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment communal sis Place communale 6 se sont déroulés les 8 et 09 octobre 2020 avec installation de l'écran de contrôle le 05 janvier 2021.

Par ailleurs, des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment communal sis Place communale 1 et du bâtiment communal sis rue Brigadier Laurent Mélard 21 ont été exécutés en 2023.

Des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hall technique du Chauffour sont planifiés à la fin du mois de juin 2024.

Eu égard aux indicateurs de résultat, cette analyse n'a pas encore été réalisée pour l'école de Jauche et le bâtiment communal sis Place communale 6. Pour les autres bâtiments, les travaux sont trop récents ou en cours, ce qui ne permet pas cette analyse.

FICHE OS6/OO4

VOLET EXTERNE

Objectif stratégique 6 : **ETRE UNE COMMUNE QUI AGIT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC)**

Objectif opérationnel 6.4. : **Rénover le parc d'éclairage public par le passage à l'éclairage LED à l'horizon 2029**

Priorité :

Échéance : 2029

Responsable (mandataire) :	Alain OVART – Echevin de l'énergie
Responsable administratif :	Pascale CHAMBERLAND – conseillère en énergie
Services gestionnaires :	Service de l'énergie
Constat :	<u>Législation applicable</u> - Le décret du Gouvernement wallon du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, notamment son article 10 ; - L'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, notamment son article 3 ; - L'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'obligation de service public relatif à l'entretien et l'amélioration de l'efficacité énergétique de



l'éclairage public afin de permettre la modernisation complète des parcs grâce au déploiement des LED ;

Les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 visent à équiper les communes des technologies les plus récentes et les plus efficaces, tant en matière d'entretien qu'en matière d'économies d'énergie.

La gestion du réseau de distribution d'électricité et de gaz est, en Wallonie, une responsabilité confiée en exclusivité, pour une portion de territoire donné, à une personne physique ou morale, en général une intercommunale. A cet égard, l'INTERCOMMUNALE ORES Assets SCRL est responsable de l'exploitation, de l'entretien et du développement du réseau de distribution sur le territoire communal d'Orp-Jauche.

Le parc d'éclairage public communal est composé de +/-1545 points lumineux, dont 1042 sont considérés comme source de nuisances lumineuses, à savoir les Lampes Sodium Basse Pression (NAPL), qui représentent 67 % du parc.

La production des lampes NAPL sera arrêtée en 2020 et ORES s'organise pour assurer un stock permettant une maintenance jusqu'en 2023.

Dès lors, l'INTERCOMMUNALE ORES Assets SCRL propose de mener une action coup de poing sur le territoire communal visant le remplacement de 349 points lumineux NAPL dès 2019 par des sources lumineuses de type LED en y intégrant des techniques de réduction de l'éclairage nocturne. Le remplacement se déroulera par phase et la 1<sup>ère</sup> phase vise les entités d'Enines, de Jauche et de Jandrain en 2019.

Les 1042 points lumineux NAPL du territoire communal seront remplacés d'ici 2024 et, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017, l'ensemble du parc d'éclairage public sera de type LED avant la fin 2029.

En date du 26 mars 2019, le Conseil communal a approuvé la convention cadre établie entre l'INTERCOMMUNALE ORES Assets SCRL et la Commune d'Orp-Jauche relative au remplacement du parc d'éclairage public en vue de sa modernisation.

En date du 7 mai 2019, le Conseil communal a décidé de renouveler l'adhésion de la Commune d'Orp-Jauche à la centrale de marchés constituée par l'intercommunale ORES Assets pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public, et ce pour une durée de quatre ans renouvelable.

En date du 04 juin 2019, le Conseil communal a approuvé le renouvellement de 375 points lumineux de la Phase 1. Chaque année d'ici 2029, des points lumineux seront progressivement remplacés sur le territoire communal de manière à satisfaire la législation. Aussi, il sera nécessaire de prévoir chaque année, un montant au budget extraordinaire permettant la réalisation des actions de remplacement des points lumineux. Chaque année, dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre, l'INTERCOMMUNALE ORES Assets SCRL communiquera le détail relatif au nombre de points lumineux concernés, les entités concernées ainsi que le coût de l'opération..

Indicateurs de résultat :	- Au terme de l'opération, la production de 22 tonnes de CO <sub>2</sub> évitées annuellement
---------------------------	---

<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
--------------------------	--	-------------------------------------	--------------------------

1.	Remplacer 375 points lumineux sodium basse pression par du LED répartis sur les villages de Jauche, Jandrain et Enines pour le 31 décembre 2019.	- Service Energie	- Réalisé
2.	Remplacer 161 points lumineux par du LED répartis sur les différents villages de l'entité pour le 31 décembre 2020.	- Service Energie	- Réalisé
3.	Remplacer +/- 150 points lumineux par du LED répartis sur les différents villages de l'entité pour le 31 décembre 2021.	- Service Energie	- Réalisé

Evaluation et commentaire :

La phase 1 (2019) consiste au remplacement de 375 points lumineux en LED sur les entités d'Enines, Jauche et Jandrain.

La phase 2 (2020) consiste au remplacement de 192 points lumineux en LED sur les entités de Enines et Noduwez.

La phase 3 (2021) consiste au remplacement de 192 points lumineux en LED sur l'entité de Marilles.

La phase 4 (2022) consiste au remplacement de 223 points lumineux en LED sur les entités d'Orp-le-Petit, Folx-les-Caves et Jandrenouille.

La phase 5 (2023) consiste au remplacement de 294 points lumineux en LED sur les entités d'Orp-le-Petit, Folx-les-Caves et Jandrenouille et le retrait de 4 points lumineux pour les raisons suivantes – phase 5 :

- 418/00976 et 418/00959 sont situés dans la rue Emile Vandervelde et pour lesquels il y a des candélabres en doublon,
- 418/01081 situé à la rue de Biamont mais plus alimenté depuis un certain temps,
- 418/01038 situé à la rue de Fontigny, le point est composé de 2 luminaires, le contrefeu sera supprimé car il donne dans la végétation.

FICHE OS6/OO5			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 6 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI AGIT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DU PLAN D’ACTION EN FAVEUR DE L’ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC)</b>			
Objectif opérationnel 6.5. : <b>Faire du réaménagement du Centre de Jauche un projet « vitrine » en matière d’économies d’énergie dans sa conception</b>			Priorité :
			Échéance : 2022
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre		
Responsable administratif :	Pascale CHAMBERLAND – conseillère en énergie		
Services gestionnaires :	Service de l’énergie		
Constat :	<p>Le présent objectif opérationnel s’imbrique dans l’objectif opérationnel 1 intitulé « Entamer les travaux d’aménagement du centre de Jauche sur l’ancien site « WJP58 – Laiterie Gervais-Danone » d’ici 2022 » de l’objectif stratégique 4 « Etre une commune soucieuse de proposer un habitat de qualité, diversifié et accessible à tous, en garantissant un aménagement du territoire adéquat ».</p> <p>En tant qu’institution publique, nous avons un rôle d’exemplarité à jouer dans la conception d’un projet d’urbanisation et d’aménagement d’espaces publics d’une telle ampleur, en proposant des aménagements et des technologies qui tiennent compte de critères respectueux de l’environnement et permettant de réaliser des économies d’énergie.</p> <p>L’objectif poursuivi est de montrer l’exemple et d’inciter l’intérêt auprès des citoyens pour réduire les consommations énergétiques dans le secteur résidentiel.</p>		
Indicateurs de résultat :	- Production de tonnes de CO <sub>2</sub> évitées annuellement en fonction du nombre de logements construits.		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d’avancement</u>
1.	Solliciter auprès de l’Agence de promotion immobilière du Brabant wallon d’inclure, dans le cadre du projet de réaménagement du centre de Jauche, des aménagements/techniques novatrices en matière d’économies d’énergie dans la conception des logements et des services.	- Service Energie	- Réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
Ces techniques novatrices en matière d’économies d’énergie dans la conception des logements et des services ont été incluses dans les clauses techniques du cahier spécial des charges.			
Le projet de réaménagement du centre de Jauche est toujours en cours et au stade de la procédure de marché public.			

FICHE OS6/OO6			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 6 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI AGIT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ENERGIE DURABLE ET DU CLIMAT (PAEDC)</b>			
Objectif opérationnel 6.6. : <b>Développer le transport durable et la mobilité douce</b>		Priorité :	
		Échéance : Décembre 2021	
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin de la mobilité		
Responsables administratifs :	Pascale CHAMBERLAND – conseillère en énergie et membre de l'Ecoteam Hélène GUION – agent en charge du service environnement/mobilité et membre de l'Ecoteam		
Services gestionnaires :	Service Environnement/Mobilité Service Energie Service Communication		
Constat :	<p>La Commune d'Orp-Jauche est mal desservie en matière de mobilité. L'offre de transport en commun est faible. Par ailleurs, la Commune est située à moins de 5 minutes de deux accès à l'autoroute E40 et elle est, dès lors, considérée comme un « axe de passage important », ce qui se traduit directement dans les chiffres par le fait que 37% des émissions de CO<sub>2</sub> émises sur le territoire d'Orp-Jauche sont associées au secteur « du transport et de la mobilité ».</p> <p>Des actions doivent donc être menées en matière de mobilité et de transport visant la réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>.</p> <p>On ne peut contraindre le citoyen mais le sensibiliser à cette problématique et l'encourager à modifier son mode de transport pour limiter l'impact sur l'environnement.</p> <p>La sensibilisation au co-voiturage, à l'éco-conduite et à l'utilisation du véhicule électrique sont notamment des pistes d'actions pour tenter d'atteindre ces objectifs.</p>		
Indicateurs de résultat :	- Production de tonnes de CO <sub>2</sub> évitées annuellement lié au transport		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Encourager l'utilisation du parking de co-voiturage qui sera développé au rond-point Marticot sur un terrain situé sur la Commune de Hélécinne à proximité du territoire de la Commune d'Orp-Jauche, dans le cadre d'un projet Mobilhor (Plan intercommunal de mobilité de la Commune d'Hélécinne, Orp-Jauche, Lincet et Ramillies) par la mise en place d'une signalétique et la sensibilisation des usagers par de la communication	- Service Energie - Service Communication	- Non réalisé
2.	Faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire 100% électrique à destination des mandataires et du personnel communal dans le cadre de missions de service	- Service environnement/mobilité	- Réalisé

Evaluation et commentaire :

En ce qui concerne **l'action 1** :

Le projet de parking – mené par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne et SOFICO – n'est pas réalisé. L'action de sensibilisation et de promotion quant à l'utilisation de ce parking n'a donc pas pu être concrétisée.

En ce qui concerne **l'action 2** :

Le véhicule électrique a été commandé en 2019 et est en circulation depuis 2020.  
Ce véhicule est utilisé pour des missions de service, principalement par le gardien de la paix.

Une réflexion a eu lieu au sein du personnel administratif quant à son utilisation par d'autres agents qui n'y pensent pas forcément quand ils doivent accomplir une mission de service. La tendance est d'utiliser son véhicule personnel.

FICHE OS7	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 7 : <b>ETRE UNE COMMUNE SOUCIEUSE DE L'EPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE</b>	Priorité :
	Échéance : 2024
Constat :	<p>La Commune d'Orp-Jauche, soucieuse du bien-être de l'ensemble de ses citoyens, propose aux familles des accompagnements spécifiques, depuis la Petite Enfance jusqu'à l'adolescence.</p> <p>La Maison Communale de l'enfance, bâtiment sis rue Brigadier Laurent Mélard n°21 à Jauche, reste une référence pour l'accueil de la Petite Enfance où plusieurs infrastructures y ont été développées (co-accueil, présence de l'ONE, proposition d'activités pour les 0-3 ans, ...). Un partenariat avec le CRFE s'est également concrétisé par l'ouverture d'une nouvelle structure de 30 lits à Jandrain. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 7 accueillantes agréées par l'ONE étaient également en activité à Orp-Jauche.</p> <p>Au niveau de l'enseignement, la Commune d'Orp-Jauche dispose de 6 établissements scolaires, répartis dans les différents villages de l'Entité. Ces écoles proposent chacune des projets pédagogiques différents permettant ainsi de répondre aux différentes attentes des familles.</p> <p>La gestion de l'accueil Temps-Libre est également assurée en interne, par un service communal dédié à cet effet et reconnu par l'ONE. Les agents communaux mis à disposition des écoles permettent d'encadrer les enfants dans leur établissement scolaire. A la rentrée scolaire 2019-2020, les garderies sont encore gratuites (à l'exception du mercredi après-midi).</p> <p>Pendant les périodes de vacances scolaires et certains week-ends, des stages et activités diverses sont régulièrement proposées aux enfants de 3 à 12 ans par le service jeunesse de notre Administration.</p>
Objectifs opérationnels :	
1.	<b>Contribuer au développement des activités dédiées à la Petite Enfance</b>
2.	<b>Soutenir les établissements scolaires dans le développement du numérique au sein des différentes implantations communales</b>
3.	<b>Professionaliser le fonctionnement de l'ATL en le rendant payant</b>
4.	<b>Développer une politique d'animation spécifique aux différentes tranches d'âges des enfants</b>
Commentaires :	
<p><b><u>Indicateurs :</u></b>  Nombre d'activités en matière de l'Enfance proposées par la Commune  Nombre d'enfants accueillis durant les activités communales</p> <p><b><u>Préalable :</u></b></p>	

FICHE OS7/001	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 7 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE</b>	
Objectif opérationnel 7.1. : <b>Contribuer au développement des activités dédiées à la Petite Enfance</b>	Priorité : Échéance : 31 décembre 2022
Responsable (mandataire) :	Maud STORDEUR – Echevine de la Petite Enfance
Responsable administratif :	Jessica DETRAUX
Services gestionnaires :	Service de la Petite Enfance
Constat :	<p>La Commune d'Orp-Jauche dispose d'un agent communal à mi-temps chargé des activités dédiées à la Petite Enfance.</p> <p>La Maison communale de l'Enfance sise rue Brigadier Laurent Mélard 21 à Jauche accueille les différentes activités liées à la Petite Enfance et les locaux sont mis à disposition de différents acteurs du secteur (ONE, co-accueillantes conventionnées ISBW, accueillante autonome, ...).</p> <p>Actuellement, durant les périodes scolaires, des activités de psychomotricité sont proposées par la Commune à concurrence de 4 € / séance. Deux groupes ont été constitués afin de respecter l'évolution des enfants, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les petits : 0 à 15 mois</li> <li>- Les grands : 16 à 30 mois</li> </ul> <p>Pour les plus petits, les séances de psychomotricité sont proposées tous les 15 jours et peuvent accueillir en moyenne 4 enfants par séance. Pour le groupe des « grands », les séances sont organisées chaque semaine et peuvent accueillir jusqu'à 8 enfants.</p> <p>En complément des séances de psychomotricité, à partir d'octobre 2019, le service communal de la Petite Enfance proposera, 1 fois par mois (mercredi matin) et en partenariat avec les semeurs d'histoires, une séance de conte ouverte aux enfants âgés de 16 à 30 mois.</p> <p>De son côté, l'ONE propose également des activités récurrentes dans les locaux qui sont mis à disposition (massage bébé, moment d'échanges entre les mamans, ...).</p> <p>Malgré les activités précitées, les locaux restent inoccupés plusieurs jours par semaine. Actuellement, aucun autre acteur ne propose d'activités pour la Petite Enfance à Orp-Jauche alors que les jeunes parents restent en demande d'encadrement complémentaire.</p> <p>L'Echevinat de la Petite Enfance, avec le soutien des services administratifs communaux et des autorités communales, prend également en charge l'organisation de la réception des nouveau-nés. Depuis de nombreuses années, une cérémonie est organisée en février afin d'accueillir et de fêter les nouveau-nés de l'année précédente. Le taux de participation avoisine les 55-60 % chaque année (55 % en 2017 – 57 % en 2018).</p>
Indicateurs de résultat :	Nombre d'activités menées par an pour la Petite Enfance Nombre de participants aux activités menées

<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Réaliser, pour le 31 décembre 2020, un état des lieux des activités dédiées à la Petite Enfance et qui pourraient être développées à Orp-Jauche par les acteurs du secteur de la Petite Enfance		- Réalisé
2.	Réaliser, en 2020, un atelier-conférence sur la diversification alimentaire chez les enfants de 0 à 6 ans		- Non réalisé
3.	Développer un nouveau concept pour la réception dédiée à l'accueil des nouveau-nés.		- Réalisé

Evaluation et commentaires :

**En ce qui concerne l'action 1 :**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, les activités de la Petite Enfance sont confiées et organisées par le service Jeunesse.

En ce qui concerne cette 1<sup>ère</sup> action, suite à l'état des lieux réalisé par l'ancien agent responsable de la Petite Enfance, il a été décidé de relancer deux activités dédiées aux tout-petits, à savoir les séances de psychomotricité et d'éveil musical.

Durant la pandémie, les activités ont été suspendues mais elles ont pu reprendre récemment et connaissent un beau succès. Les bébés confiés aux puéricultrices du co-accueil participent également à ces séances. Le service communal intervient dans la surveillance et l'aide durant les séances.

Une recherche de nouveaux partenaires est constamment en cours afin d'offrir une gamme encore plus variée d'activités. Dans ce cadre, il est proposé de modifier le libellé de cette action en indiquant « Poursuivre la réflexion des activités qui pourraient être développées à Orp-Jauche par les acteurs du secteur de la Petite Enfance ».

**En ce qui concerne l'action 2,** celle-ci a été annulée car il s'est avéré que l'ONE organisait régulièrement ce type d'activité gratuitement.

**En ce qui concerne l'action 3 :**

La première réception « revisitée » s'est déroulée le 6 février 2020, juste avant l'annulation de toutes les activités. La réception s'est déroulée à la Maison de l'Entité, par petites tablées, avec la présence d'un photographe ce qui a été agréablement apprécié par les familles. En 2021 et 2022, la réception dans sa forme revisitée n'a pas eu lieu mais les rencontres individuelles avec les parents ont pu quand même être maintenues à la Cabane du jardin. La forme revisitée a été poursuivie en 2023 et 2024. Nous pouvons donc considérer que cette action est finalisée.

Par rapport aux indicateurs de résultats fixés, le nombre d'activités menées en 2022 et 2023 pour la Petite Enfance s'élevait à 40 séances / an. Les séances se déroulaient le mercredi matin.

En ce qui concerne le taux de participation, celui-ci varie en fonction des semaines mais une moyenne de 10 enfants par activité peut être prise en référence pour ce type d'activités.



FICHE OS7/002			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 7 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE</b>			
Objectif opérationnel 7.2. : <b>Soutenir les établissements scolaires dans le développement du numérique au sein des différentes implantations</b>			Priorité : Échéance : 31 décembre 2022
Responsable (mandataire) :	Alain OVART – Echevin de l'Enseignement		
Responsable administratif :	Christel Klinkenberg		
Services gestionnaires :	Service des Finances		
Constat :	<p>Depuis 2011, les Gouvernements wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone ont lancé différents appels à projets « école numérique » visant à impulser les usages innovants des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au bénéfice de l'éducation dans l'ensemble du réseau de l'enseignement.</p> <p>L'accès généralisé à l'informatique et à internet est un enjeu majeur du développement de la Wallonie numérique et les écoles n'y échappent pas. Les établissements scolaires sont d'ailleurs appelés à intégrer à leur Plan de pilotage une vision stratégique du numérique.</p> <p>Dans ce cadre et depuis 2 ans déjà, la Commune d'Orp-Jauche a décidé de soutenir les établissements scolaires communaux en les équipant de tableaux interactifs. Ainsi, depuis l'exercice 2018, le budget communal prévoit l'acquisition d'un tableau interactif par école par an (soit 6 TBI chaque année).</p> <p>Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, 12 tableaux interactifs avaient déjà été installés dans les écoles communales.</p>		
Indicateurs de résultat :	Nombre de tableaux interactifs installés		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Installer 1 tableau interactif supplémentaire par an dans chaque école		- Réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<p>L'installation de 6 tableaux interactifs supplémentaires a été réalisée pendant l'année scolaire 2021-2022. Chaque école communale a été équipée avec le matériel souhaité (PC portables notamment). Un temps d'adaptation des enseignants à ce nouvel outil a été nécessaire.</p> <p>Les licences SMART livrées sur les premiers TBI ont été renouvelées pour une durée de 3 ans et le seront encore à la fin de l'exercice 2024. L'investissement est de 850,00 euros. Cette somme devra encore être prévue les exercices ultérieurs pour maintenir les TBI en bon fonctionnement.</p> <p>En 2022, l'acquisition de nouveaux écrans a été suspendue au profit d'autres matériels informatiques tels que des tablettes.</p> <p>En 2024, un marché a été attribué pour 6 écrans interactifs et 6 ordinateurs portables afin de répondre aux demandes des écoles et d'atteindre, notamment, les objectifs fixés dans les plans de pilotage de nos établissements.</p>			

A ce jour, les écoles disposent donc au total de 24 écrans interactifs répartis dans les six implantations.

FICHE OS7/OO3			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 7 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE</b>			
Objectif opérationnel 7.3. : <b>Professionaliser le fonctionnement de l'ATL en le rendant payant</b>			Priorité : Échéance : 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Responsable (mandataire) :	Maud STORDEUR – Echevine en charge de l'Accueil Temps-Libre (ATL)		
Responsable administratif :	Jennifer MEREMANS		
Services gestionnaires :	Service ATL Service des Finances		
Constat :	<p>La gestion de l'accueil extra-scolaire est assurée en interne, par un service communal dédié à cet effet et reconnu par l'ONE.</p> <p>A la rentrée scolaire 2019-2020, toutes les garderies extra-scolaires sont dispensées gratuitement aux parents (à l'exception du mercredi après-midi où le coût est fixé à 1 €/ heure / enfant).</p> <p>Les 10 agents ATL mis à disposition des écoles permettent d'encadrer les enfants au sein de chaque établissement scolaire (8 agents mis à disposition dans les écoles communales et 2 agents dans les écoles libres).</p> <p>Au vu des normes de l'ONE et du nombre d'enfants présents dans les écoles en dehors des heures scolaires, l'accueil ATL n'est pas suffisant et doit être renforcé tous les jours par du personnel complémentaire (sous le statut de bénévole ou en ALE). Les renforts sont assurés jusque 17h. Au-delà, le taux de présence des enfants diminue et l'agent ATL peut assurer seul l'encadrement des enfants.</p> <p>Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, la Commune a recours à 17 personnes supplémentaires afin d'encadrer les garderies dans les écoles communales.</p> <p>Le coût de ces prestations liées à l'encadrement demeure élevé et Orp-Jauche reste, jusqu'à présent, une des rares communes à ne pas facturer les garderies aux familles. L'implémentation d'un accueil extra-scolaire payant devrait permettre de « compenser » très légèrement les frais portés à charge du budget communal.</p>		
Indicateurs de résultat :	- Mise en place d'un ATL payant		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etats d'avancement</u>
1.	Mettre en place un accueil extra-scolaire payant au sein de chaque école communale tout en assurant le lien avec la comptabilité communale		- Réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<p>L'ATL payant a été introduit à la rentrée scolaire 2020-2021. Le fournisseur qui a été choisi pour la solution informatique était IMIO.</p> <p>Afin de répondre aux souhaits émis par les Directions d'école et les familles, l'accueil est gratuit 30 minutes avant et après le début des cours. Des réductions à partir du 2<sup>ème</sup> enfant sont appliquées ainsi que pour le personnel communal et du CPAS. En 2021, la facturation de l'ATL s'est élevée à 39.221,75 €.</p> <p>Les recettes liées à ce service ne sont donc pas négligeables.</p>			

Toutefois, la solution informatique initiale n'étant pas optimale, aussi bien dans ses fonctionnalités sur le terrain que dans le suivi financier, il a été décidé de changer de fournisseur.

Une solution informatique plus automatisée permettant le prépaiement a été privilégiée. Dans ce cadre, le Conseil communal s'est prononcé, le 29 mars 2022, en faveur d'un nouveau marché public. Ce marché a été attribué par le Collège communal le 2 mai 2022 au soumissionnaire AP KIOSK.

Le logiciel APSCHOOL est opérationnel depuis 2 ans dans l'ensemble des établissements scolaires et permet un suivi opérationnel et financier intégré des activités extrascolaires, y inclus l'ATL. Ce logiciel peut également être utilisé pour l'ensemble de la facturation dans les écoles.

En 2023, les recettes liées à l'ATL s'élevaient à 49.328,03 €.

FICHE OS7/004			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 7 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE</b>			
Objectif opérationnel 7.4. : <b>Développer une politique d'animation spécifique aux différentes tranches d'âges des enfants</b>			Priorité : Échéance : 31 décembre 2022
Responsable (mandataire) :	Maud STORDEUR – Echevine de la Jeunesse		
Responsable administratif :	Jessica DETRAUX – Agent en charge du service Jeunesse		
Services gestionnaires :	Cap J		
Constat :	<p>Depuis 2014, les activités « jeunesse » proposées précédemment par l'asbl CAPJ ont été intégrées au sein d'un service communal dédié.</p> <p>Le service Jeunesse de la Commune organise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 activités « samedi matin » par mois</li> <li>- 2 stages chaque semaine pendant les vacances scolaires, excepté en juillet</li> </ul> <p>Actuellement, les stages sont ouverts aux enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans.</p> <p>Chaque semaine, deux stages sont proposés et constitués sur base des tranches d'âge des enfants afin de s'adapter aux capacités de chacun. Le 1<sup>er</sup> groupe s'ouvre généralement aux enfants de 2,5 à 5 ans tandis que le second groupe encadre les enfants de 6 à 12 ans.</p> <p>Le service jeunesse vise à diversifier un maximum les stages proposés même si certaines thématiques telles que le cirque ou l'équitation rencontrent un vif succès depuis de nombreuses années.</p> <p>Le samedi matin est proposé 2 à 3 fois par mois, de 9h00 à 12h00. Durant cette matinée, les activités variées sont dispensées par le service jeunesse et les thèmes abordés tentent à respecter le rythme de l'année. C'est ainsi que les petits marmitons concoctent des repas basés sur des produits de saison et que les bricolages correspondent à la période de l'année (spécial Noël, fête des papas, décorations d'automne, ...).</p> <p>En complément de ces activités récurrentes, le service jeunesse accompagne le Conseil Communal des enfants, propose un encadrement des enfants lors de manifestations communales (ex : woman race), coordonne la journée place aux enfants, ....</p> <p>En ce qui concerne les activités dédiées aux adolescents (+ de 12 ans), celles-ci sont menées plutôt par la Maison des Jeunes d'Orp-Jauche que par le service Jeunesse.</p>		
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'activités proposées chaque année par le service jeunesse</li> <li>- Taux de participation (nombre de participants / places disponibles)</li> <li>- L'âge des enfants participants (permettrait d'affiner le type d'activités ultérieures)</li> </ul>		
Actions à mener :		Service(s) gestionnaire(s) :	<a href="#">Etats d'avancement</a>

1.	Proposer et organiser 3 sorties par an à destination des enfants âgés de 8 à 18 ans. Deux groupes de tranches d'âge différentes seraient constitués (8-12 ans et 13-18 ans)		- Réalisé
2.	Diversifier l'offre des samedis malins en organisant 5 ateliers créatifs par an pour les enfants âgés de plus de 8 ans		- Réalisé

Evaluation et commentaires

**En ce qui concerne l'action 1 :**

Le service CAPJ avait organisé en 2021 deux activités pour les 8-12 ans, à savoir une sortie à Héléciné et une autre activité au cinéma de Jodoigne. Ces activités n'ont, malheureusement, pas été accueillies favorablement par les familles car il n'y a pas eu d'inscription.

Par contre, c'est au niveau de la plaine de vacances que le travail a été réalisé. En effet, depuis 2022, un groupe « ADO » 13-15 ans a été créé, groupe qui vise l'autonomie du jeune à travers diverses activités. Ce groupe ADO a rencontré par contre un vif succès en 2022 et 2023 et est donc pérennisé dans l'organisation du centre de vacances.

En ce qui concerne le groupe d'âge 13-18, la Maison des Jeunes a développé son offre et rencontre un vif succès. Le service Jeunesse s'appuie donc sur les activités réalisées et proposées par la MDJ pour en assurer la communication auprès des citoyens.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

L'offre des samedis malins a été étendue aux enfants de + de 8 ans. Actuellement, les samedis sont généralement complets. En complément il y a eu aussi des activités proposées le mercredi après-midi pour les plus-petits (2,5 – 6 ans) car il y a eu une demande des familles.

Vu la mise en place du nouveau calendrier scolaire à partir de la rentrée 2022 (période de 15 jours de congé à l'automne et à carnaval et réduction des semaines de congés durant les grandes vacances), l'offre des stages a été adaptée à ce nouveau calendrier scolaire.

Sur base des indicateurs de résultats fixés, le nombre d'activités proposées par le service jeunesse est très élevé attendu que des stages ou activités sont proposées durant toutes les vacances scolaires. Le taux de participation peut varier en fonction de semaines et de nombreux stages sont complets.

FICHE OS7/OO5			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 7 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI EST SOUCIEUSE DE L'ÉPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE</b>			
Objectif opérationnel 7.5. : <b>Soutenir les initiatives visant à renforcer le lien social parmi les Jeunes</b>			Priorité :
			Échéance : Décembre 2022
Responsable (mandataire) :	Maud STORDEUR – Echevine de la Jeunesse		
Responsable administratif :	Jacques DUCHENNE – Coordinateur du PCS (depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2021)		
Services gestionnaires :	PCS		
Constat :	<p>A l'origine, un sondage a été réalisé auprès des jeunes via les réseaux sociaux concernant leurs besoins suite à cette pandémie. Le manque d'activités et de mise en actions a été mis en avant par les jeunes.</p> <p>Différents constats ont également pu être tirés de d'accompagnement et des aides individuelles : appauvrissement, isolement social, manque de repères, augmentation des consommations problématiques, augmentation du mal-être des jeunes, manque d'activités, repli des familles chez elles.</p> <p>De nombreux jeunes n'accèdent pas à des activités culturelles, sportives, de loisirs et ce constat s'est renforcé auprès des publics vulnérables à la suite de la crise COVID.</p> <p>L'isolement s'est accru et il est donc proposé de soutenir les actions visant à recréer du lien social et de la cohésion sociale par le biais d'activités durant les congés scolaires.</p> <p>Plusieurs partenaires et associations sont actifs sur le territoire et pourraient être soutenus ou « utilisés » pour la réalisation de différents projets et mener à bien la création de nouvelles activités.</p>		
Indicateurs de résultat :	- Nombre d'activités proposées chaque année pour les Jeunes ;		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Mettre en place le projet « Prévention Jeunesse »	- Agents du PCS	- Réalisé
2.	Organiser une fête de la musique	- Agents du PCS	- Réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<p>Dans le cadre de l'objectif stratégique 7, un nouvel objectif opérationnel a été mis en place, à savoir « Soutenir les initiatives visant à renforcer le lien social parmi les Jeunes ». Cet objectif s'est décliné en 2 actions, une 1<sup>ère</sup> relative à un projet prévention jeunesse et une 2<sup>ème</sup> autour de la fête de la musique.</p> <p><b>En ce qui concerne l'action 1 :</b></p> <p>Au niveau de ce projet « Prévention jeunesse », les bénéficiaires des différentes actions sont les enfants et les jeunes de 0 à 22 ans et leurs familles, rencontrant des difficultés en termes d'isolement, de mobilité et d'accès aux droits fondamentaux tels que l'accès aux loisirs, à la culture, ...</p> <p><b>Le projet vise à :</b></p>			

- (re)Créer des liens entre les jeunes, les familles, et des services existants sur les communes ;
- Faire connaître ces services, leurs offres, leurs missions ;
- Développer des actions avec les jeunes en interaction avec leur milieu de vie ;
- Remettre les jeunes en action et les revaloriser les jeunes à travers ces actions ;
- Entrer en lien avec des jeunes en allant à leur rencontre dans leur milieu de vie ;
- Rompre l'isolement social ;
- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs, aux droits fondamentaux ;
- Sortir les jeunes et les familles de leur contexte habituel.

**Plusieurs axes de travail sont envisagés :**

- Educateurs organiseront des tournées de rue afin d'aller à la rencontre des jeunes qui n'osent pas pousser la porte de l'AMO ou qui ne les connaissent pas ;

- Sensibiliser les jeunes à leurs droits en termes d'accès à la culture et aux loisirs ;

Sur base des échanges avec l'ensemble des acteurs, des activités sont mises en place sur la commune et à l'extérieur de celle-ci ; activités telles que : tournois sportifs, activité conte pour les plus jeunes, châteaux gonflables, sortie-parcours parents/enfants, ateliers-débats, ateliers cuisine, graffe ...

L'ensemble de ces actions sont encadrées par le chargé de projet du Plan de Cohésion Sociale.

En ce qui concerne **l'action 2**, elle a été réalisée en juin 2022 et a rencontré un beau succès.



FICHE OS8	
VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 8 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VALORISE SON POTENTIEL CULTUREL, SPORTIF ET RECREATIF AFIN DE LE RENDRE ACCESSIBLE A TOUS LES CITOYENS</b>	Priorité :
	Échéance : 2022
Constat :	<p>Orp-Jauche est une commune qui bouge ! Les manifestations sont nombreuses et variées afin de satisfaire un maximum de citoyens.</p> <p>Depuis de nombreuses années, l'Administration octroie un subside de fonctionnement à l'Office du Tourisme d'Orp-Jauche afin de développer des activités touristiques et culturelles sur la Commune. En complément, nous avons eu l'opportunité de nous associer à la ville de Jodoigne afin d'étendre les actions du centre culturel de Jodoigne au territoire d'Orp-Jauche. Ces deux acteurs principaux en matière de Tourisme et de Culture assurent une certaine dynamique qu'il convient de préserver et de développer au maximum.</p> <p>Comme ces deux organismes, d'autres associations bénéficient d'un soutien financier de l'Administration au travers le versement d'un subside de fonctionnement ou la prise en charge de salle communale. Dans la mesure du possible, nous tentons également de relayer un maximum aux citoyens les initiatives menées par les associations grâce à la diffusion d'évènements sur le site internet communal.</p> <p>Soutenir les associations, c'est également leur offrir la possibilité d'occuper certains locaux communaux afin qu'elles puissent mener au mieux leurs activités. C'est le cas de la Maison des Jeunes ou encore des deux Fanfares.</p> <p>Il convient toutefois d'être attentif à aménager au mieux les espaces disponibles afin qu'ils puissent répondre aux besoins de leurs occupants.</p> <p>En matière récréative et sportive, 3 aires de jeux ont été créées en 2013 sur la Commune. Des terrains multisports ont également été mis à disposition des jeunes enfants et adolescents. Ces espaces sont fortement appréciés par les citoyens et fréquentés très régulièrement par les familles orp-jauchoises.</p> <p>De son côté, la Maison des Jeunes d'Orp-Jauche a développé un terrain dédié à l'utilisation du VTT-DIRT. Pour satisfaire une certaine demande, il serait intéressant d'installer un skate-park afin que les sportifs puissent disposer d'un espace adapté.</p> <p>Compte-tenu de l'utilisation importante et appréciée de ces différents espaces, il serait utile de poursuivre le développement de ce type d'infrastructure dans les prochaines années.</p>
Objectifs opérationnels :	
<b>1.</b>	<b>Renforcer le soutien aux associations</b>

2.	<b>Mettre en valeur les richesses culturelles, patrimoniales et naturelles de la commune ainsi que les artistes locaux (en privilégiant la qualité plutôt que la quantité)</b>
3.	<b>Augmenter la diversité et l'attractivité des disciplines sportives et récréatives</b>

Commentaires :

**Indicateurs :**

Nombre d'associations actives sur le territoire communal

Nombre d'infrastructures récréatives mises à disposition des citoyens

**Préalable :**

Effectuer le recensement des associations présentes et actives sur le territoire communal (cf état de lieux réalisé par l'étudiant auprès de Carine).

FICHE OS8/001			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 8 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VALORISE SON POTENTIEL CULTUREL, SPORTIF ET RÉCRÉATIF AFIN DE LE RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES CITOYENS</b>			
Objectif opérationnel 8.1. : <b>Renforcer le soutien aux associations</b>			Priorité :
			Échéance : 31 décembre 2022
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE - Bourgmestre		
Responsable administratif :	Sabrina SANTUCCI – Directrice générale		
Services gestionnaires :	Christel KLINKENBERG		
Constat :	<p>Dans le cadre de la loi du 11 août 2017 (MB 11/09/2017) et déjà modifié par la loi du 15 avril 2018 (MB 27/04/2018) portant réforme du droit des entreprises, la définition des Asbl et leur organisation/fonctionnement se voient chamboulés.</p> <p>Pour les Asbl existantes, le changement du statut doit être réalisé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces modifications effrayent les Asbl de gestion de salles principalement composées de bénévoles qui se sentent démunis face aux modifications législatives.</p> <p>Il est nécessaire de les accompagner au mieux dans l'établissement des nouvelles procédures administratives et financières qui s'imposent à elles.</p>		
Indicateurs de résultat :	Nombre d'associations ayant recours aux outils communaux		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Créer une maison des associations en pluri-communalité		- Non réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<p>En ce qui concerne cette action, elle n'a pas été réalisée par manque de moyens humains.</p> <p>A noter toutefois l'apport et le soutien de l'Administration pour finaliser la clôture et la dissolution de l'asbl La Grenouillère et de l'asbl HLM. Un accompagnement ponctuel se fait également à la demande (exemple avec la modification des statuts de l'Asbl Office du Tourisme).</p>			

FICHE OS8/OO2			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 8 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VALORISE SON POTENTIEL CULTUREL, SPORTIF ET RÉCRÉATIF AFIN DE LE RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES CITOYENS</b>			
Objectif opérationnel 8.2. : <b>Mettre en valeur les richesses culturelles, patrimoniales et naturelles de la commune ainsi que les artistes locaux</b>			Priorité :
			Échéance : 31 décembre 2021
Responsable (mandataire) :	Maud STORDEUR – Echevine de la Culture et du Tourisme		
Responsable administratif :	Carine VANDERWEYEN – Agent en charge du Tourisme		
Services gestionnaires :	Office du Tourisme d'Orp-Jauche		
Constat :	<p>A ce jour, l'Office du Tourisme d'Orp-Jauche réalise des événements récurrents, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le parcours d'artistes</b> est organisé tous les 2 ans en alternance avec le Parcours musical, reprenant 170 participants répartis sur 50 sites en 2019. Le coût s'élève à +/- 5000€ avec une subvention communale de 4000€ et des frais inscriptions fixés à 30€.</li> <li>- <b>Le parcours musical</b> est organisé aussi tous les 2 ans avec une offre diversifiée en proposant au public une vingtaine de concerts soit dans les salles communales soit chez les propriétaires privés. Le coût est plus élevé (+/- 10.000 €) en raison de la prise en charge des cachets des musiciens et de la SABAM.</li> <li>- <b>Le concert de Noël</b> est organisé chaque année le 2<sup>ème</sup> dimanche de décembre avec des musiciens locaux. Le coût de l'activité s'élève entre 500 € et 1800€ (en fonction de l'intervention du Centre Culturel de Jodoigne Orp-Jauche).</li> <li>- <b>Le concert du festival de l'été Mosan</b> permet de présenter une prestation d'un musicien Lauréat du Concours Reine Elisabeth à un public externe essentiellement. Ce concert qualitatif et prestigieux permet à de nombreux spectateurs de découvrir notre église romane, lieu patrimonial remarquable de notre commune. Son coût est lié à la cotisation d'inscription au Festival de 1250€ qui est amortie par le sponsoring sollicité auprès des partenaires et commerces locaux.</li> <li>- <b>Les journées du patrimoine</b> permettent la participation et l'ouverture de certains sites patrimoniaux en fonction du thème annuel proposé. Cet événement s'effectue en collaboration avec partenaires locaux, propriétaires privés, écoles ...</li> </ul> <p>En complément de ces événements, l'Office du Tourisme d'Orp-Jauche <b>collabore à différents événements ponctuels</b> tels que scènes de village, Cinéma en plein air, journée environnement, ...et <b>assure la conception de dépliants</b> touristiques promotionnant les différents atouts de notre commune (dépliant annuel, musée de Jandrain, église romane d'Orp, brochure d'accueil, circuits de promenades pédestres et cyclistes, ...).</p>		
Indicateurs de résultat :	<p>Nombre d'activités touristiques et culturelles proposées sur la Commune par an  Nombre de dépliants et brochures distribués par l'Office du Tourisme</p>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Organiser un week-end de la photographie (exposition et rallye) valorisant les richesses patrimoniales et naturelles		- Non réalisé

	d'Orp-Jauche et axé sur 4 thématiques déterminées : le patrimoine, la faune et flore, la société (portraits, sport, folklore), la mobilité (rallye/voitures ancêtres)		
2.	Mettre en valeur l'orgue présent dans l'église Saints Martin et Adèle en organisant différents concerts et activités thématiques autour de cet instrument		- Réalisé
3.	Améliorer la visibilité de l'Office du Tourisme en tant qu'acteur culturel, touristique et patrimonial ainsi que celle des artistes locaux		- Réalisé
4.	Valoriser les biens et monuments patrimoniaux dignes d'intérêt recensés sur le territoire communal		- Réalisé

Evaluation et commentaires :

**En ce qui concerne l'action 1 :**

Un rallye ancêtre a effectivement vu le jour au printemps 2024 mais l'activité ne s'est pas déclinée telle qu'imaginée. Le coût financier et l'investissement humain pour la mise en place de tels évènements ne sont pas négligeables. Cette action reste dans les objectifs de l'Office du Tourisme pour les prochaines années.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

Plusieurs concerts ont été proposés au sein de ce bâtiment culturel. Lors de la dernière matinée d'accueil des nouveaux habitants, l'histoire de l'orgue a fait l'objet d'une belle présentation auprès des citoyens présents. Cet instrument demeure un élément primordial du patrimoine local qu'il convient de mettre en valeur.

**En ce qui concerne l'action 3 :**

Si les bannières et totem tels qu'envisagés initialement n'ont pas été encore acquis, la visibilité de l'Office du Tourisme reste importante grâce aux multiples actions menées sur le terrain. L'aménagement de la Maison du Citoyen permettra également à l'Office du Tourisme de retrouver un espace au rez-de-chaussée du bâtiment pour accueillir agréablement les citoyens et touristes de passage sur notre territoire.

**En ce qui concerne l'action 4 :**

Un ouvrage complet dédié au Petit Patrimoine local a vu le jour et a été distribué sur le territoire. Cette œuvre de qualité est également disponible sur le site internet communal. La mise en avant de certains édifices est faite régulièrement par le service communication et appréciée par les citoyens.

Même si la crise sanitaire liée au Covid-19 a obligé de restreindre les activités culturelles et touristiques, l'Office du Tourisme continue à œuvrer pour la mise en valeur du patrimoine local dans sa diversité. De nouvelles activités sont développées et les évènements incontournables tels que le parcours d'artistes sont maintenus dans la programmation de l'Office du Tourisme.

Dans la poursuite de cet objectif opérationnel, il est important également de mentionner la future « Maison du Citoyen », cette administration rénovée et mise au cœur d'un projet de valorisation des artistes et acteurs locaux.

FICHE OS8/OO3			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 8 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VALORISE SON POTENTIEL CULTUREL, SPORTIF ET RÉCRÉATIF AFIN DE LE RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES CITOYENS</b>			
Objectif opérationnel 8.3. : <b>Augmenter la diversité et l'attractivité des disciplines sportives et récréatives</b>			Priorité :
			Échéance : 31 décembre 2021
Responsable (mandataire) :	Alain OVART – Echevin des Sports Maud STORDEUR – Echevine de la Culture et du Tourisme		
Responsable administratif :	Pascale CHAMBERLAND – agent du service Travaux		
Services gestionnaires :	Service Travaux Service Jeunesse		
Constat :	<p>Au niveau récréatif et sportif, la commune dispose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 aires de jeux</li> <li>- 3 terrains multisports</li> <li>- 1 terrain de VTT-Dirt</li> </ul> <p>Les espaces récréatifs sont fortement appréciés et utilisés par la population. Une réelle demande est observée sur la Commune et il convient dès lors, pour le bien-être et le plaisir de nos citoyens, de diversifier au maximum ces infrastructures et d'en assurer leur développement.</p>		
Indicateurs de résultat :	Nombre d'infrastructures récréatives proposées à la population		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Créer un skate park		- Non réalisé
2.	Couvrir le terrain multisport de l'école de Folx-les-Caves		- Abandonné
3.	Entamer une étude de faisabilité visant la création d'infrastructures pour l'installation d'un boulodrome		- Non réalisé
4.	Créer une aire de jeux supplémentaire sur le territoire communal		- En cours de réalisation
5.	Créer un espace sportif outdoor le long du RAVEL		- Non réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<p>Cet objectif opérationnel n'a été réalisé qu'en partie, les aménagements liés à la diversité des disciplines sportives et récréatives nécessitant des moyens financiers, administratifs et humains conséquents.</p> <p>Les actions envisagées lors de l'élaboration du PST ont donc été modifiées au cours du temps.</p> <p>A noter que la mise en place d'un projet visant à augmenter l'offre sportive sur le site du chaufour est en cours de réalisation avec le souhait d'y développer 3 terrains de paddle par un partenaire privé. Des travaux de réaménagement de la salle consistant à transformer le vestiaire de gauche en petite « salle de sports » pour y pratiquer la gym, les arts martiaux, afin de rencontrer la demande des associations et clubs sportifs locaux, et sur la scission du vestiaire de droite en un espace « vestiaire dames » et un espace « vestiaire hommes », et ce afin de faire cohabiter plusieurs pratiques sportives telles que les arts martiaux, le mini foot, la gym, la danse, le tennis de table, la pratique de jeux de société, ....</p>			

A noter aussi, l'organisation d'Aïkido à la Cabane du jardin grâce au soutien de la Commune.

Le développement d'une nouvelle aire de jeux à Jandrain est aussi en cours de réalisation grâce au budget participatif.

### **En ce qui concerne l'action 1 :**

Une 1<sup>ère</sup> étude auprès des jeunes a été faite par le service ATL afin de connaître les modules à développer sur le site. Des contacts ont été pris aussi auprès des autres communes ayant mené un projet similaire afin de connaître les bonnes pratiques. L'emplacement initialement envisagé a fait l'objet de divers projets dont le dernier retenu est lié à l'augmentation de l'offre sportive sur le site du chaufour et la création de terrains de paddle. Vu les moyens nécessaires liés au développement d'un skate park, le projet a été, quant à lui, abandonné.

### **En ce qui concerne l'action 2 :**

Le projet de couverture du terrain multisport de l'école de Folx-les-Caves a été abandonnée, même si le PU a été octroyé le 23 mars 2020. Ce projet a été abandonné pour les raisons suivantes :

- La réalisation de ce projet était liée à l'octroi d'une subvention de minimum 70% dans le cadre du Décret du 25 février 1999 ;
- Dès l'octroi du permis d'urbanisme, en pleine pandémie, une réunion sur site a été organisée avec les nouveaux agents d'INFRASPORTS en charge du projet et l'auteur de projet en juin 2020, afin de finaliser au plus vite les documents de marché ;
- Suite à cette réunion, le Collège a décidé :
  - o D'intégrer le projet en « Sport de rue » afin d'avoir minimum 75% de subsides, le suivi a été fait fin juin ;
  - o De réaliser des essais de stabilité supplémentaires afin d'éviter toute mauvaise surprise en cours d'exécution, car INFRASPORT travaille en enveloppe fermée sur base de l'estimatif du projet avalisé par le Conseil communal, suite à la demande des agents d'INFRASPORT ;
- Réception le 30 juillet 2020 d'un courrier émanant du Ministre des Sports, dans lequel est évoqué la sortie prochaine d'un nouveau décret INFRASPORT et la nécessité de transmettre des dossiers complets au plus tard pour le 1<sup>er</sup> septembre 2020 afin qu'ils soient analysés au regard de l'ancien décret, ce qui n'était administrativement pas possible.

### **En ce qui concerne l'action 3**

Cette action est toujours en réflexion et l'étude de faisabilité n'a pas été réalisée. A noter toutefois qu'un espace extérieur dédié au récréatif sera, quant à lui, créé dans le nouvel espace convivial de Jandrain.

### **En ce qui concerne l'action 4 :**

Une aire de jeux supplémentaire sera créée sur le territoire fin 2024 suite au budget participatif. Le projet qui a été choisi par la population inclut, en effet, la création d'un terrain de pétanque, un module de jeux et du mobilier pour accueillir les familles et les citoyens dans un cadre convivial au cœur du village de Jandrain.

### **En ce qui concerne l'action 5 :**

Ce projet initialement prévu pour être inscrit au budget 2020 n'a pas été retenu dans le cadre des arbitrages financiers. La volonté de développer cet espace a été proposée dans le cadre du budget participatif mais il n'a pas été choisi parmi les priorités de la population, malgré les nombreux votes en sa faveur. Pour développer ce projet, il faudra aussi être attentif à son emplacement (convention avec le SPW – Ravel).

FICHE OS9

VOLET EXTERNE

<b>Objectif stratégique 9 : ETRE UNE COMMUNE QUI VEUT RENDRE LA VIE DES AINES ET DES PERSONNES ISOLEES PLUS AGREABLE PAR LA SOLIDARITE ET L'ENTRAIDE</b>	Priorité :
Constat :	Échéance : 2022  <p>A l'exception de l'objectif opérationnel n°7, le présent objectif stratégique est principalement basé sur le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 approuvé par le Conseil communal du 28 mai 2019.</p> <p>Depuis 2009, la Commune d'Orp-Jauche développe un Plan de Cohésion Sociale sur son territoire, en collaboration avec la Commune de Lincet.</p> <p>Les points faibles de la Commune restent la mobilité et l'isolement, du fait de l'étendue de sa commune. L'indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF) pour la mobilité est de 0,14 pour notre Commune mais il n'y a pas d'ISADF fourni pour l'isolement.</p> <p>L'octroi d'un subside pour la mise en œuvre d'un Plan de Cohésion sociale dépend de l'indice bien-être de la Commune et à partir d'un indice de 1, plus aucun subside PCS n'est octroyé. En 2019, l'indice bien-être de la Commune s'élève à 0,70 tandis que celui de la Commune de Lincet reste plus faible. Par conséquent, la Commune de Lincet a décidé de ne plus mutualiser le PCS avec Orp-Jauche et de réaliser un PCS propre à son territoire.</p> <p>Le 28 mai 2019, le Conseil communal a approuvé le PCS 2020-2025 qui est donc uniquement axé sur le territoire d'Orp-Jauche et qui se décline dorénavant en actions favorisant l'accès aux 7 droits fondamentaux, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;</li> <li>2. Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;</li> <li>3. Le droit à la santé ;</li> <li>4. Le droit à l'alimentation ;</li> <li>5. Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;</li> <li>6. Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux techniques de l'information et de la communication ;</li> <li>7. Le droit à la mobilité.</li> </ol> <p>Avec les nouvelles directives, il était indispensable de mettre en place au minimum une action « à portée individuelle » (accès aux droits fondamentaux) et au minimum une action « à portée collective » (construction d'une société solidaire et coresponsable). En complément, la Commune avait la possibilité de proposer une action « article 20 » à savoir une action pour laquelle des moyens supplémentaires peuvent être octroyés à la Commune pour soutenir les actions menées. Considérant que la Commune peut prétendre à un subside complémentaire annuel de minimum de 3.433,85 €.</p> <p>Compte-tenu des actions reprises dans le PCS 2020-2025, la Commune d'Orp-Jauche peut prétendre à un subside annuel de 33.061,00 €.</p>



	Le plan de cohésion sociale pour la programmation 2020-2025 a été approuvé par le Gouvernement wallon en sa séance du 22 août 2019.
Objectifs opérationnels :	
1.	<b>Développer les petits aménagements en continu et durablement</b>
2.	<b>Maintenir et développer le plan grand froid / canicule pour les personnes vulnérables</b>
3.	<b>Développer des activités de rencontre pour les aînés et les personnes isolées, dans un lieu de convivialité</b>
4.	<b>Réaliser un « screening » des compétences préalables à l'orientation vers une formation prédéfinie</b>
5.	<b>Assurer et développer des moyens de transport de proximité (Proxibus, flexitec, taxi social)</b>
6.	<b>Améliorer les conditions de vie des seniors et lutter contre leur isolement</b>
7.	<b>Renforcer l'intégration de la personne en situation de handicap par des actions de sensibilisation</b>
<p>Commentaires :</p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b> L'indice de bien-être de la Commune : 0,70 en 2019.</p> <p><b><u>Préalable :</u></b></p>	

FICHE OS9/001			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 9 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VEUT RENDRE LA VIE DES AÎNÉS ET DES PERSONNES ISOLÉES PLUS AGRÉABLE PAR LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE</b>			
Objectif opérationnel 9.1. : <b>Développer les petits aménagements en continu et durablement</b>		Priorité :	
		Échéance : Décembre 2024	
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin des aînés		
Responsable administratif :	Jacques DUCHENNE – coordinateur du PCS (depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2021).		
Services gestionnaires :	Agents du PCS Service Technique Communal		
Constat :	Bien qu'étant une commune rurale, il n'y a pas ou peu de fleurissement des rues et des quartiers. Les membres du PCS et du CCCA souhaitent fleurir les endroits stratégiques de leur Commune. L'achat de bacs et de réservoirs d'eau a fait l'objet d'une demande de subside auprès de la Province et un appel au parrainage a été lancé afin d'impliquer le plus possible de citoyens dans le projet. L'action a débuté au printemps 2019 en fleurissant la voie d'accès à l'Administration communale.		
Indicateurs de résultat :	Fleurir 100% des entrées de villages et des lieux clés de l'Entité (monuments, église, Résidence Malevé, ...)		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Favoriser l'embellissement extérieur des quartiers et des entrées de village en impliquant les habitants dans des petits aménagements de rue, de quartier et de village.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du PCS</li> <li>- STC</li> </ul>	- Réalisé
<u>Evaluation et commentaires</u>			
<p>Cette action est en cours et réalisée chaque année depuis décembre 2019. Un nouveau partenaire, l'AMO, est venu se joindre à la réalisation de cette action.</p> <p>Les entrées de villages et les lieux clés de l'Entité sont fleuris chaque année permettant ainsi de répondre à l'objectif initialement fixé.</p>			

FICHE OS9/OO2			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 9 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VEUT RENDRE LA VIE DES AÎNÉS ET DES PERSONNES ISOLÉES PLUS AGRÉABLE PAR LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE</b>			
Objectif opérationnel 9.2. : <b>Maintenir et développer le plan grand froid/canicule pour les personnes vulnérables</b>			Priorité :
			Échéance : Action récurrente
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin des aînés		
Responsable administratif :	Jacques DUCHENNE – coordinateur du PCS (depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2021).		
Services gestionnaires :	Agents du PCS Service de l'égalité des chances Service communication		
Constat :	La Commune d'Orp-Jauche a mis en place depuis plusieurs années un plan canicule et un plan grand froid afin d'accompagner les personnes vulnérables lorsque les conditions climatiques sont difficiles.		
Indicateurs de résultat :	Nombre de citoyens repris dans la base de données au 31 décembre de chaque année. Nombre de citoyens ayant bénéficié de l'intervention des agents du PCS.		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Mettre à jour et développer la base de données des personnes isolées et vulnérables.	- Agents du PCS - Service de l'égalité des chances - Service communication	- Réalisé
2.	Intervenir sur le terrain lors des périodes de grand froid et de fortes chaleurs.	- Agents du PCS - CPAS	- Réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
Ces deux actions sont récurrentes et réalisées chaque année.			
Comme mentionné lors de l'élaboration du PST, ces deux actions se poursuivent tout au long de l'année, selon les contacts obtenus par les agents du Plan de Cohésion Sociale.			
Durant la pandémie, les contacts avec les citoyens ont été entretenus, par téléphone ou individuellement, lorsque la situation sanitaire le permettait. L'AMO est un partenaire supplémentaire qui s'est proposé pour la bonne réalisation de l'action 2 (distribution d'eau notamment).			

FICHE OS9/OO3			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 9 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VEUT RENDRE LA VIE DES AÎNÉS ET DES PERSONNES ISOLÉES PLUS AGRÉABLE PAR LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE</b>			
Objectif opérationnel 9.3. : <b>Développer des activités de rencontre pour les aînés et les personnes isolées, dans un lieu de convivialité</b>		Priorité :	
		Échéance : Actions récurrentes.	
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin des aînés		
Responsable administratif :	Jacques DUCHENNE – coordinateur du PCS (depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2021).		
Services gestionnaires :	Agents du PCS		
Constat :	Depuis plusieurs années, des ateliers détente à thèmes, des jeux de société et jeux de cartes sont proposés dans un lieu fixe et récurrent afin d'accueillir les aînés et les personnes isolées en toute convivialité. Il est primordial de maintenir cette organisation dans le cadre du PCS. En complément, il est souhaité développer d'autres actions et activités à destination des « jeunes seniors ».		
Indicateurs de résultat :	Nombre d'activités et d'ateliers organisés chaque année. Nombre de participants aux activités menées.		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Organiser des activités thématiques pour les aînés et les personnes isolées dans un lieu prédéfini et fixe.	- Agents du PCS	- Réalisé
2.	Proposer aux « jeunes senior » de la Commune des sorties en groupe vers les marchés locaux, les commerces locaux ainsi que des journées « découverte » de la Commune.	- Agents du PCS	- Réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 1</u> :</b>			
En fonction de la pandémie, le nombre d'activités a été forcément restreint. Toutefois, lorsque la situation sanitaire s'est améliorée, des activités ont été organisées tous les 15 jours dans la salle MELODIA à Jandrenouille (atelier floral, jeux, diffusion de reportage, ...). Un « info Orp-Jauche » spécial PCS a été également programmé afin d'assurer la communication de ces actions auprès de la population. De nouvelles activités ont été développées et rencontrent un vif succès : atelier yoga – gym douce, ateliers culinaires, ...			
L'ancienne conciergerie de l'école communale de Jauche est en cours de rénovation pour y accueillir le « Local des aînés » dans lequel seront centralisées les activités proposées aux seniors.			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 2</u> :</b>			
Les sorties vers les marchés sont maintenues de manière hebdomadaire. Le séjour à la mer a également été proposé plusieurs années et s'adresse notamment aux « jeunes seniors » en recherche de contacts sociaux. Le récent voyage organisé en Baie de Somme en France a rencontré et a été un réel succès !			

Un questionnaire de satisfaction relatif aux actions du PCS a été diffusé dans l'Info OJ d'avril 2024 afin de recenser les attentes de la population selon les catégories d'âges, de village, de mobilité, ...  
L'objectif étant de développer des activités qui correspondent aux besoins et souhaits de la population.

FICHE OS9/OO4			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 9 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VEUT RENDRE LA VIE DES AÎNÉS ET DES PERSONNES ISOLÉES PLUS AGRÉABLE PAR LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE</b>			
Objectif opérationnel 9.4. : <b>Réaliser un « screening » des compétences préalables à l'orientation vers une formation prédéfinie</b>			Priorité : Échéance : Décembre 2024
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin des aînés		
Responsable administratif :	Jacques DUCHENNE – coordinateur du PCS (depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2021).		
Services gestionnaires :	Agents du PCS		
Constat :	<p>Dans notre société très informatisée, les seniors se trouvent confrontés à de nombreuses difficultés (fracture numérique) ; les nouvelles technologies leur sont inconnues ou mal connues et leurs utilisations restent difficiles.</p> <p>Depuis plusieurs années, les aînés ont la possibilité de découvrir, à raison de deux fois par semaine, les outils informatiques dans l'ancien EPN.</p> <p>Toutefois, afin que ces séances soient enrichissantes, il est nécessaire de réaliser une enquête auprès des participants sur leurs besoins pour déterminer les thèmes à proposer lors des prochaines sessions et de rechercher les formateurs compétents.</p>		
Indicateurs de résultat :	Enquête de satisfaction avant l'élaboration des formations et au terme des ateliers donnés.		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Identifier les personnes en besoin de compétences informatiques et les accompagner dans l'apprentissage de l'outil au travers d'atelier informatique.	- Agents du PCS	- Finalisé
2.	Encourager la création de formations complémentaires à destination des aînés (nouvelles technologies, informatique, art, langue, ...)	- Agents du PCS	- Réalisé et maintenue dans le temps
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
Cet objectif opérationnel a été réalisé et la 2 <sup>ème</sup> action est toujours en cours de réalisation.			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 1</u> :</b>			
<p>Dans un 1<sup>er</sup> temps, il a été nécessaire de déterminer quels étaient les citoyens à cibler pour quel type de formation. Il est apparu que certains citoyens ne souhaitaient pas se déplacer ou n'étaient pas en mesure de le faire et qu'il pourrait paraître nécessaire d'aller « vers » le citoyen pour le partage de connaissance (se baser sur le modèle « réunion tupperware »). Ce modèle d'atelier a donc été proposé sur le terrain.</p>			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 2</u> :</b>			
<p>Depuis plusieurs mois voire même années, le PCS, en partenariat avec l'AMO ou le CCCA, propose des ateliers en informatique mais aussi d'autres activités à destination des aînés (nouvelles technologies, les dangers d'internet, la mise à jour du permis de conduire, ...). Tous les thèmes actuels sont analysés par le chargé de projet afin d'identifier les activités à mener sur le territoire selon les intérêts de nos citoyens.</p>			

En 2024, un nouveau questionnaire de satisfaction a été partagé en avril dernier auprès de la population afin de recenser leurs besoins actuels en matière d'activités liées à la Cohésion Sociale. Les résultats de cette enquête n'ont pas encore été analysés et seront partagés prochainement pour l'élaboration de la prochaine programmation du Plan de Cohésion Sociale.

A noter que l'Administration a été lauréate dans le cadre de l'appel à projet « Espace public numérique » et a obtenu une subvention de 30.000 € pour développer ce service sur son territoire.

Nous pourrions donc créer une 3<sup>ème</sup> action intitulée « Accompagner les personnes en besoin de compétences informatiques par la réalisation d'ateliers informatiques au sein de l'Espace Public Numérique »

FICHE OS9/OO5			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 9 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VEUT RENDRE LA VIE DES AÎNÉS ET DES PERSONNES ISOLÉES PLUS AGRÉABLE PAR LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE</b>			
Objectif opérationnel 9.5. : <b>Assurer et développer des moyens de transport de proximité (Proxibus, flexitec, taxi social)</b>			Priorité :
			Échéance : Décembre 2024
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin des aînés		
Responsable administratif :	Jacques DUCHENNE – coordinateur du PCS (depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2021).		
Services gestionnaires :	Agents du PCS		
Constat :	<p>Actuellement, la Commune fournit aux citoyens un moyen de transport individuel via le taxi social (CPAS et transport payant) et un moyen de transport collectif adapté grâce au véhicule du PCS (transport gratuit).</p> <p>Le véhicule du PCS permet de proposer gratuitement le transport des citoyens vers les marchés de Jodoigne et Hannut, les commerces de l'entité et est également utilisé pour toutes les activités organisées dans le cadre du Plan de Cohésion.</p>		
Indicateurs de résultat :	<p>Nombre de moyens de transport de proximité proposé aux aînés</p> <p>Fréquence d'utilisation des moyens de transport de proximité</p>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Maintenir les outils actuels (taxi-social et véhicule PCS) et les sorties proposées et en assurer la visibilité auprès des citoyens d'Orp-Jauche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du CPAS</li> <li>- Service communication</li> </ul>	- Réalisé
2.	Analyser les possibilités de développement d'un Proxibus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du PCS</li> </ul>	- Non réalisé
3.	Réaliser un état des lieux des moyens de transport présents sur la Commune et le communiquer publiquement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du PCS</li> <li>- Service communication</li> </ul>	- Adapté dans le contenu.
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<b>En ce qui concerne l'action 1 :</b>			
C'est une action récurrente qui perdurera dans le temps. Il est toutefois important de veiller à la visibilité de ces outils en assurant une communication récurrente et continue dans l'année sur les différents canaux de communication de l'Administration.			
<b>En ce qui concerne l'action 2,</b> elle n'a pas été analysée durant cette législature.			
<b>En ce qui concerne l'action 3 :</b>			
Il est proposé de revoir éventuellement son contenu. En effet, la création d'un folder reprenant l'ensemble des moyens de transports présents sur la Commune est fastidieuse, nécessite la mobilisation importante de l'agent chargé de ce travail et doit être régulièrement adaptée sur base des changements d'horaire, ...			
Suite aux échanges sur le terrain et aux propositions formulées par le CCCA, il est plutôt envisagé de mettre en place un partage de mobilité sur le territoire (une sorte « d'uber » local).			



Le projet doit être encore mûrement réfléchi mais son introduction dans le PST pourrait être envisageable si cela venait à se concrétiser.

FICHE OS9/OO6			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 9 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VEUT RENDRE LA VIE DES AÎNÉS ET DES PERSONNES ISOLÉES PLUS AGRÉABLE PAR LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE</b>			
Objectif opérationnel 9.6. : <b>Améliorer les conditions de vie des seniors et lutter contre leur isolement</b>			Priorité :
			Échéance : Décembre 2021
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin des aînés		
Responsable administratif :	Jacques DUCHENNE – Coordinateur du PCS (depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2021)		
Services gestionnaires :	Agents du PCS		
Constat :	De nombreuses aides existent sur le territoire mais les initiatives et les outils ne sont pas connus du grand public.		
Indicateurs de résultat :	Nombre de personnes isolées recensées sur le territoire		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Réaliser un catalogue des services proposés aux aînés afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un maximum d'autonomie et d'indépendance à leur domicile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du PCS ;</li> <li>- Service communication</li> </ul>	- Non réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<p>Comme pour la thématique de la mobilité, réaliser un catalogue de services proposés aux aînés nécessite une mobilisation humaine importante et doit être adapté continuellement, avec le risque de présenter des informations erronées ou dépassées.</p> <p>En lieu et place de ce catalogue, il serait préférable d'avoir une personne ressource sur la Commune qui pourrait être le relais entre les citoyens et les différentes administrations / services existants. Le GAL culturalité pourrait être un partenaire intéressant pour le développement de cette action.</p> <p>Nous serions donc plus dans l'accompagnement que dans la création d'outils.</p> <p>Au 1<sup>er</sup> juin 2024, Orp-Jauche compte 1.041 personnes « isolées » alors qu'au 1<sup>er</sup> juin 2019, nous avons 919 personnes « isolées » au registre de la population.</p>			

FICHE OS9/007			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 9 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI VEUT RENDRE LA VIE DES AÎNÉS ET DES PERSONNES ISOLÉES PLUS AGRÉABLE PAR LA SOLIDARITÉ ET L'ENTRAIDE</b>			
Objectif opérationnel 9.7. : <b>Renforcer l'intégration de la personne en situation de handicap par des actions de sensibilisation</b>			Priorité :
			Échéance : Décembre 2022
Responsable (mandataire) :	Sarah REMY – Présidente du CPAS en charge de la politique de l'égalité des chances		
Responsable administratif :	Christel KLINKENBERG		
Services gestionnaires :			
Constat :	Même si les mentalités évoluent, une méconnaissance du handicap peut générer de l'incompréhension voire des préjugés au sein de la population. Dans la vie quotidienne, les obstacles sont nombreux pour les personnes porteuses d'un handicap alors que des aménagements et des changements de comportements et de mentalité pourraient renforcer l'intégration de la personne en situation de handicap au sein de la population locale.		
Indicateurs de résultat :	Nombre d'actions de sensibilisation menées sur le territoire d'Orp-Jauche.		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Organiser un salon / une journée de la sensibilisation à la différence.		- Non réalisé
2.	Adhérer à la Charte Communale de l'Inclusion de la Personne en situation de handicap (Handicity®) et développer ses actions sur le territoire.		- Réalisé partiellement
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 1</u> :</b>			
Une journée de sensibilisation au handicap avait été planifiée en novembre 2020. Comme pour de nombreux évènements, suite à la pandémie, la journée a été annulée.			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 2</u> :</b>			
Le Conseil communal, en sa séance du 1 <sup>er</sup> octobre 2019, a adhéré à la Charte communale de l'Inclusion de la Personne en situation de handicap. Un pré-bilan a été entamé en 2021 par l'Administration afin de déterminer les actions qui pourraient être menées dans les différents services proposés à la population. Les moyens humains et financiers ne sont pas toujours suffisants pour poursuivre l'analyse de ce type de charte au quotidien. La problématique de la PMR est toutefois prise en compte lors de la réalisation de nouveaux projets urbanistiques comme l'aménagement de la place communale. Certains bâtiments comme les salles communales ont été équipées de rampe d'accès permettant de faciliter l'accessibilité aux PMR.			
Lors des élections, une collaboration avec le PCS est mise en place pour le déplacement aux bureaux de vote des personnes âgées, résidant à la Maison de repos et de soins et à la Résidence-Service, souhaitant aller voter.			


VOLET EXTERNE	
Objectif stratégique 10 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI SOUTIENT LA CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET QUI DEVELOPPE UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI ORIENTEE VERS LA MISE EN VALEUR DES EMPLOYEURS LOCAUX ET L'AIDE AUX JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI</b>	Priorité :
	Échéance : 2022
Constat :	<p>La Commune d'Orp-Jauche soutient l'économie locale et les services de proximité grâce notamment au système des chèques-commerces mis en place en 2012. En recevant des chèques, les citoyens sont amenés à pousser les portes des commerces orp-jauchois qui sont ainsi valorisés par l'initiative communale.</p> <p>L'économie locale est également soutenue par des évènements plus festifs tels que le marché des produits locaux visant à valoriser les producteurs et commerçants locaux. La 1<sup>ère</sup> édition de ce marché a été réalisée en 2011 et l'évènement, ayant connu un franc succès auprès de la population, s'est réitéré à plusieurs reprises tout en se développant sur des angles différents pour aboutir dernièrement à la valorisation de l'artisanat et des circuits-courts.</p> <p>Ces commerçants, artisans et producteurs sont également potentiellement des employeurs qu'il convient de soutenir.</p> <p>Au niveau de l'emploi et de la formation, la Commune dispose d'une Maison de l'emploi d'Orp-Jauche qui accueille et accompagne, quant à elle, les demandeurs d'emploi d'Orp-Jauche, de Ramillies, d'Hélocine et de Lincent. Les actions menées en collaboration avec la Maison de l'Emploi restent toutefois limitées et pourraient être développées ces prochaines années.</p>
Objectifs opérationnels :	
1.	<b>Maintenir et développer les outils d'aide dans la recherche d'emploi</b>
2.	<b>Soutenir l'agriculture et les producteurs locaux en vue de maintenir et diversifier leurs exploitations et activités</b>
<p>Commentaires :</p> <p><b>Indicateurs :</b>  Nombre de personnes inscrites en tant que demandeur d'emploi à Orp-Jauche  Nombre d'exploitations agricoles ou d'artisans locaux présents à Orp-Jauche  Nombre de commerçants acceptant les chèques commerces  Nombre de chèques commerces distribués annuellement</p> <p><b>Préalable :</b></p>	

FICHE OS10/OO1			
VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 10 : <b>ÊTRE UNE COMMUNE QUI SOUTIENT LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET QUI DÉVELOPPE UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI ORIENTÉE VERS LA MISE EN VALEUR DES EMPLOYEURS LOCAUX ET L'AIDE AUX JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI</b>			
Objectif opérationnel 10.1. : <b>Maintenir et développer les outils d'aide dans la recherche d'emploi</b>		Priorité :	
		Échéance : Juin 2021	
Responsable (mandataire) :	Sarah REMY – Présidente du CPAS et Echevine en charge de la politique de l'emploi		
Responsable administratif :	Sabrina SANTUCCI – Directrice générale		
Services gestionnaires :	Christel KLINKENBERG		
Constat :	<p>Orp-Jauche dispose sur son territoire d'une Maison de l'Emploi chargée d'accueillir les demandeurs d'emploi des Communes d'Orp-Jauche, Ramillies, Hélécinne et Lincet.</p> <p>Au 31 décembre 2018, 873 personnes (domiciliées dans les 4 communes susmentionnées) remplissaient les conditions pour obtenir un suivi de la MDE mais seuls 615 demandeurs d'emploi ont été accueillis au moins 1 fois par les conseillers du FOREM.</p> <p>Les actions menées par les intervenants de la MDE semblent être limitées.</p> <p>Un 1<sup>er</sup> salon de l'emploi sera organisé le 10 décembre 2019 à Hélécinne. Cet évènement pourrait être pris en exemple pour construire la 1<sup>ère</sup> action de notre objectif opérationnel.</p>		
Indicateurs de résultat :	<p>Nombre de personnes inscrites en tant que demandeur d'emploi à Orp-Jauche</p> <p>Nombre d'activités développées en matière de politique d'emploi</p> <p>Nombre de personnes ayant participé aux activités communales menées</p>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Organiser, en décembre 2020, une matinée de l'emploi visant à promouvoir les jobs disponibles dans les entreprises et commerces locaux		- Réalisé
2.	Organiser, après les sessions d'examens de juin 2021, une journée d'ateliers thématiques axés sur la recherche et l'obtention d'un 1 <sup>er</sup> emploi		- Non réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<b>En ce qui concerne <u>l'action 1</u> :</b>			
<p>Cette matinée de l'emploi initialement envisagée en décembre 2020 a été postposée suite à la pandémie.</p> <p>Une rencontre Emploi Formation s'est déroulée le 23 avril 2024 en collaboration avec différents partenaires, ALE, FOREM, Mire BW, Carrefour des métiers, le CPAS et la Commune.</p> <p>La matinée a été accueillie favorablement et répond aux attentes de la population. A noter toutefois l'absence des employeurs « clés » du territoire. Vu l'intérêt pour ce type de manifestation, une collaboration avec la TREST verra également le jour pour le salon de l'emploi et de la formation du Brabant Wallon planifié le 19 septembre prochain.</p>			

VOLET EXTERNE			
Objectif stratégique 10 : <b>ETRE UNE COMMUNE QUI SOUTIENT LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET QUI DÉVELOPPE UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI ORIENTÉE VERS LA MISE EN VALEUR DES EMPLOYEURS LOCAUX ET L'AIDE AUX JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI</b>			
Objectif opérationnel 10.2. : <b>Soutenir l'agriculture et les producteurs locaux en vue de maintenir et diversifier leurs exploitations et activités</b>		Priorité :	
		Échéance : Octobre 2020	
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin du Commerce		
Responsable administratif :	Christel KLINKENBERG		
Services gestionnaires :	Service communal en charge des matières économiques		
Constat :	<p>Par le passé, la Commune d'Orp-Jauche a déjà apporté son soutien au secteur de l'agriculture et des producteurs locaux. La volonté est de continuer à nous mobiliser pour assurer la promotion du terroir local et des circuits courts.</p> <p>Des initiatives individuelles privilégiant le lien direct entre producteur et le consommateur se développent depuis plusieurs années et il nous semble opportun de les valoriser.</p>		
Indicateurs de résultat :	Nombre d'exploitations agricoles ou d'artisans locaux présents à Orp-Jauche		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Service(s) gestionnaire(s) :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1.	Organiser, en octobre 2020, un marché des producteurs et artisans locaux		- Non réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>			
<p>Si l'action telle que définie initialement n'a pas été réalisée, d'autres soutiens ont été apportés aux acteurs économiques. En effet, l'initiative des chèques commerces est poursuivie et pérennisée. Près de 500 chèques sont distribués annuellement auprès de la population pour diverses célébrations (naissances, mariages, jubilaires, concours divers, ...).</p> <p>Et parmi les nouveautés, un glanage solidaire, en partenariat avec le CPAS et les agriculteurs locaux, s'est déroulé en 2023. Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, 10 agriculteurs s'étaient associés à cette action qui a été vivement appréciée par la population et les acteurs locaux même si l'accès à certaines parcelles n'a pas toujours été aisé. Un partenariat avec le Gal Culturalité pourrait être établi dans les années à venir vu les outils développés par cette asbl en matière de glanage collectif.</p> <p>La Commune participe également au projet du GAL de développer des outils de promotion des produits issus des producteurs locaux et du circuit court (Site MonBon Coin, ...).</p>			



Volet interne

FICHE OS1	
VOLET INTERNE	
Objectif stratégique 1 : <b>Etre une Administration communale qui montre l'exemple en matière de développement durable</b>	Priorité : Échéance : 2024
Constat :	<p>Partant du principe qu'une autorité publique doit donner l'exemple et que les défis environnementaux sont devenus incontournables, une EcoTeam a été créée au sein de notre Administration communale.</p> <p>Une EcoTeam a pour objectif d'amener les travailleurs à adopter volontairement et librement des comportements favorables au développement durable sur leur lieu de travail.</p> <p>Au niveau communal, sous l'impulsion de certains agents, ce projet a été soutenu d'emblée par le Collège communal qui a approuvé la mise en place d'une EcoTeam au sein de l'Administration au printemps 2019, d'autant plus que la création d'une EcoTeam constitue une action du Plan d'Action en Faveur de l'Energie durable et du Climat (« PAEDC ») adopté par notre Conseil communal en date du 26 juin 2018.</p> <p>Notre EcoTeam est composée de 15 personnes issues de l'ensemble du personnel communal, tous services confondus, et du Collège communal.</p> <p>Notre EcoTeam est identifiable grâce à son logo qui reprend les contours géographiques de notre belle Commune. En référence à la légende amérindienne, le colibri nous rappelle que chacun, à son niveau, peut faire sa part du boulot.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>En 2019, l'EcoTeam a décidé de se pencher sur les 5 thématiques suivantes : l'énergie, les achats durables, les déchets, le papier et la mobilité.</p> <p>Avec l'aide et l'impulsion de notre EcoTeam, des objectifs et des actions fondées sur les 5 thématiques abordées ont été définis par les services communaux en vue de réduire l'impact environnemental des activités menées au sein et par l'Administration communale.</p>
Objectifs opérationnels :	1. Papier – Réduire de 15% la quantité de copie utilisée par les agents de l'administration communale et par les écoles et de 10 % le nombre de copies couleurs



	2. Communication – Développer un plan de communication (en interne et en externe) mettant en avant l'exemplarité de l'administration en matière de développement durable
	3. Déchets – Améliorer le tri des déchets par le personnel communal
	4. Déchets – Diminuer de 10% la quantité de sacs blancs et de sacs PMC générés par le personnel communal pour le 31 août 2021
	5. Achats durables – Adopter une démarche responsable en matière d'achats au sein de tous les services de la Commune
	6. Energie – Mener des actions de sensibilisation auprès des occupants des bâtiments communaux à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE)
	7. Mobilité – Favoriser la mobilité douce des employés pendant et en dehors des heures de travail
Commentaires :	

FICHE OS1/OO1	
VOLET INTERNE	
Objectif stratégique 1 : <b>Etre une Administration communale qui montre l'exemple en matière de développement durable</b>	
Objectif opérationnel 1.1 : <b>Papier – Réduire de 15% la quantité de copie utilisée par les agents de l'administration communale et par les écoles et de 10 % le nombre de copies couleurs (pour le 28 février 2021)</b>	Priorité : Échéance : 28/02/2021
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre
Responsable administratif :	Sabrina SANTUCCI – Directrice générale
Services gestionnaires :	Hélène GUION – agent en charge de l'EcoTeam
Constat :	<p>Au 28 février 2019, les statistiques annuelles étaient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 274.551 copies au sein de l'Administration communale (47 % en couleur) ;</li> <li>- 1.233.197 copies au sein des 6 écoles (30% en couleur) ;</li> </ul> <p>Les statistiques des photocopieurs sont disponibles par trimestre.</p> <p>Les statistiques de commande de feuilles : 1.400.000 feuilles commandées entre le 1<sup>er</sup> mars 2018 et le 28 février 2019</p>
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de copies effectuées par l'Administration communale chaque année</li> <li>- Nombre de copies effectuées par les écoles communales chaque année</li> <li>- Pourcentage de copies couleurs / copies totales</li> </ul>

Actions à mener :		Etat d'avancement
1.	Paramétrer toutes les imprimantes et les modalités des impressions des ordinateurs (R/V, N&B) (pour le 1 <sup>er</sup> octobre 2019) de la législature.	- Réalisé
2.	Limiter l'impression en couleurs aux actes administratifs soumis à la signature et devant être transmis officiellement (pour le 1 <sup>er</sup> octobre 2019).	- Réalisé
3.	Privilégier la communication par voie électronique lorsque la situation le permet (à déterminer service par service)	- Réalisé
4.	Réaliser une signature électronique pour tous les agents qui contiennent le logo de l'Ecoteam et une référence à l'environnement	- Réalisé
5.	Privilégier les impressions de plusieurs pages sur une même face pour les documents utilisés en interne (pour le 1 <sup>er</sup> octobre 2019)	- Réalisé

6.	Faire l'acquisition du logiciel de gestion des délibérations (31 mars 2020)	- Réalisé
7.	Etablir un quota de copies par école (après évaluation à mi-parcours)	- Non réalisé

Evaluation et commentaires :

Ces actions ont été menées dans le cadre des activités de l'EcoTeam et ont été relayées par ses membres au sein de toute l'Administration.

**En ce qui concerne l'action 1 :**

Comme prévu initialement, les actions relatives au paramétrage des impressions ont été directement implémentées dans les différents services de l'Administration.

Toutefois, il semble important de rappeler la nécessité de maintenir les bonnes pratiques dans le temps.

En effet, les mises à jour des ordinateurs peuvent, quant à elles, annuler les paramétrages par défaut.

Il est donc nécessaire d'être vigilants et à vérifier les paramétrages de ces impressions lors des mises à jour des logiciels informatiques, lors de l'arrivée d'un nouvel agent (et de nouveaux matériels IT), ...

**En ce qui concerne l'action 2 :**

Cette action a bien été appliquée lors de la fixation des objectifs de l'EcoTeam mais elle ne semble pas répondre aux attentes et besoins des utilisateurs. En effet, certains documents ne sont pas adaptés à cette multi-impression et ce format n'est pas confortable à une bonne lecture ou relecture.

**En ce qui concerne l'action 3 :**

La communication par voie électronique est évidemment de plus en plus importante au sein de notre Administration même si certaines décisions nécessitent toujours la constitution de dossiers « papier » (essentiellement dans les services de l'urbanisme, enseignement, état-civil).

L'acquisition du logiciel de gestion des délibérations permet de diminuer drastiquement la consommation de papier et de générer automatiquement les délibérations en version digitale.

**En ce qui concerne l'action 4 :**

La signature est identique pour l'ensemble des agents de l'Administration et est également adaptée en fonction des souhaits et événements communaux. Il conviendrait toutefois d'adapter sa taille au format des courriels afin qu'elle ne prenne pas trop de place lors des éventuelles impressions.

**En ce qui concerne l'action 5 :**

Le logiciel de gestion des délibérations a été postposé par rapport à la date initialement fixée. Il a été acquis fin 2023 et est développé au sein de l'Administration depuis début 2024.

En ce qui concerne les indicateurs de résultats, ils devaient être suivis dans le cadre de l'EcoTeam. Toutefois, mise en place en 2019, l'EcoTeam a été arrêtée dans son élan pour la mise en place de son fonctionnement et des actions pendant plus de deux ans (de 2020 à mi 2022) en raison de la pandémie du COVID.

L'agent moteur de l'EcoTeam ayant quitté l'Administration communale en juin 2022, celle-ci ne s'est plus rassemblée mais ses actions continuent toutefois à être relayées par ses anciens membres.

Une nouvelle dynamique sera prochainement relancée au sein des agents communaux, sous le pilotage de la coordinatrice POLLEC, afin de poursuivre les actions et d'identifier les nouveaux axes de travail à mener pour le développement durable au sein de l'Administration.

FICHE OS1/OO2	
VOLET INTERNE	
Objectif stratégique 1 : <b>Etre une Administration communale qui montre l'exemple en matière de développement durable</b>	
Objectif opérationnel 1.2 : <b>Communication – Développer un plan de communication (en interne et en externe) mettant en avant l'exemplarité de l'administration en matière de développement durable</b>	Priorité :
	Échéance :
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre
Responsable administratif :	Sabrina SANTUCCI – Directrice générale
Services gestionnaires :	Hélène GUION – Agent en charge de l'EcoTeam Maïté VANDERBRUGGEN – Agent en charge du service communication
Constat :	Le site internet ainsi que l'Info Orp-Jauche ne comportent pas de rubrique dédiée au développement durable. Seules quelques manifestations liées à ces thématiques sont reprises dans l'agenda communal.
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication créé : oui / non ;</li> <li>- Nombre de communications publiées sur les différents supports ;</li> </ul>
Actions à mener :	1. Développer l'identité visuelle de l'EcoTeam via un logo (1 <sup>er</sup> octobre 2019)
	2. Créer un espace sur le site internet communal visant à promouvoir les actions menées par les agents communaux, les citoyens, les entreprises, etc. en matière de développement durable et l'alimenter (1 <sup>er</sup> janvier 2020)
	3. Rédiger systématiquement une rubrique sur les actions durables dans l'Info d'Orp-Jauche (diffusion du logo lors de la prochaine parution, à la rentrée)
	4. Assurer la visibilité des actions menées en matière de développement durable auprès des membres de l'Administration, du STC et des Directions d'école en organisant une réunion d'échanges de manière semestrielle
	5. Assurer la visibilité des actions menées en matière de développement durable auprès des Citoyens lors des manifestations publiques
<b>Commentaires :</b> L'objectif est de développer un espace sur le site internet et dans l'Info Orp-Jauche dans lequel seraient reprises toutes les actions et initiatives liées au développement durable entreprises par l'Administration et le STC, les associations locales, les citoyens, les entreprises, ...	

<u>Actions à mener :</u>		<u>Etat d'avancement</u>
1.	Développer l'identité visuelle de l'EcoTeam via un logo (1 <sup>er</sup> octobre 2019)	- Réalisé
2.	Créer un espace sur le site internet communal visant à promouvoir les actions menées par les agents communaux, les citoyens, les entreprises, etc. en matière de développement durable et l'alimenter (1 <sup>er</sup> janvier 2020)	- Réalisé en partie

3.	Rédiger systématiquement une rubrique sur les actions durables dans l'Info d'Orp-Jauche (diffusion du logo lors de la prochaine parution, à la rentrée)	- Non réalisé
4.	Assurer la visibilité des actions menées en matière de développement durable auprès des membres de l'Administration, du STC et des Directions d'école en organisant une réunion d'échanges de manière semestrielle	- Réalisé partiellement.
5.	Assurer la visibilité des actions menées en matière de développement durable auprès des Citoyens lors des manifestations publiques	- Non réalisé

Evaluation et commentaires :

**En ce qui concerne l'action 1 :**

Cette identité visuelle est intégrée dans la signature électronique et sur les pulls et t-shirts achetés pour les membres de cette Ecoteam.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

L'espace sur le site internet dédié à l'EcoTeam existe sur le nouveau site internet mais n'est plus alimenté. Lors des premières actions menées, la mise en évidence de celles-ci avait fait l'objet d'une publication dans l'Info Orp-Jauche. Les actions des citoyens ou entreprises en matière de développement durables n'ont pas été relayées sur cette page internet et n'ont pas fait l'objet d'une rubrique dédiée dans l'Info Orp-Jauche.

Il conviendrait de relancer la dynamique et d'alimenter la page internet lors de la constitution de la nouvelle équipe EcoTeam par exemple.

**En ce qui concerne l'action 4 :**

Pour la visibilité des actions menées en matière de développement durable, nous pouvons considérer que cette action est réalisée partiellement. En effet, depuis 2023, les agents de l'Administration se réunissent chaque 3<sup>ème</sup> jeudi du mois afin d'échanger sur différentes thématiques et d'avoir ainsi une communication optimale sur les projets qui sont menés au sein de l'Administration. Il ne s'agit pas uniquement des actions menées de développement durable ; néanmoins, il est tenu compte de cette thématique dans le cadre des nouveaux projets ou sujets discutés et à développer.

Le Jeudi de l'Administration du mois de mars a été consacré au grand nettoyage de printemps ainsi qu'à la réflexion globale sur le changement climatique et ses impacts au niveau local avec l'intention de montrer que l'Administration ne fait pas que de « l'administratif » mais contribue à améliorer l'environnement de la Commune de laquelle elle est au service, et ce dans le contexte mondial environnemental et climatique que nous connaissons. Les agents de l'Administration et du Service Technique Communal ont pu collaborer en binôme à la réussite de cette journée.

VOLET INTERNE	
Objectif stratégique 1 : <b>Etre une Administration communale qui montre l'exemple en matière de développement durable</b>	
Objectif opérationnel 1.3 : <b>Déchets – Améliorer le tri des déchets par le personnel communal</b>	Priorité :
	Échéance :
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin en charge de l'Environnement
Responsable administratif :	Renaud MARTENS – responsable du Service Technique Communal
Services gestionnaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agents de l'Administration et du S.T.C</li> <li>- Le personnel des écoles (le personnel de nettoyage)</li> </ul>
Constat :	<p>Au 1<sup>er</sup> juin 2019, un seul conteneur « tout-venant » est utilisé et les différents types de sacs y sont déposés, sans tri.</p> <p>Le papier est stocké dans la cave dans des sacs en papier individuel et la Commune (contrairement aux écoles) n'a pas de conteneur pour le papier.</p> <p>Quant aux PMC, ni la Commune, ni les écoles ne disposent d'un conteneur pouvant les accueillir.</p>
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de centres de tri créés</li> <li>- Nombre de poubelles achetées</li> <li>- Type de déchets triés</li> </ul>
Actions à mener :	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer un centre de tri au sein de l'AC (pour le 1<sup>er</sup> mars 2020) et le transposer, le cas échéant, dans d'autres bâtiments comme le CPAS et le STC, en l'adaptant aux configurations des différents lieux</li> <li>2. Installer des abris pour les PMC au sein des différents bâtiments communaux (AC, CPAS, écoles) pour le 31 décembre 2019</li> <li>3. Acquérir deux conteneurs jaunes à papier pour l'Administration et le STC pour le 31 décembre 2020</li> <li>4. Acquérir de nouvelles poubelles pratiques pour les écoles et le STC pour le 31 décembre 2020</li> <li>5. Mettre en place des actions de sensibilisation</li> </ol>
<b>Commentaires</b> : Acquérir du matériel et créer des espaces appropriés afin d'effectuer un tri des déchets au sein de l'Administration, du STC et des écoles.	

<u>Actions à mener :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1. Créer un centre de tri au sein de l'AC (pour le 1 <sup>er</sup> mars 2020) et le transposer, le cas échéant, dans d'autres bâtiments comme le CPAS et le STC, en l'adaptant aux configurations des différents lieux.	- Réalisé partiellement
2. Installer des abris pour les PMC au sein des différents bâtiments communaux (AC, CPAS, écoles) pour le 31 décembre 2019	- Réalisé partiellement.

3.	Acquérir deux conteneurs jaunes à papier pour l'Administration et le STC pour le 31 décembre 2020	- Réalisé
4.	Acquérir de nouvelles poubelles pratiques pour les écoles et le STC pour le 31 décembre 2020	- Réalisé
5.	Mettre en place des actions de sensibilisation	- Réalisé partiellement et en cours

Evaluation et commentaires :

**En ce qui concerne l'action 1 :**

L'amélioration du tri par le personnel communal est constatée. Que ce soit dans la cuisine ou dans les bureaux, les déchets traditionnels sont effectivement bien triés. Par contre, l'aménagement d'un centre de tri tel qu'imaginé initialement n'a pas été réalisé.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

Les abris à PMC n'ont pas été créés en tant que tels car des conteneurs bleus ont été livrés aux écoles par Fost+ en 2022 (budget de 690 € pour les 6 conteneurs). En complément de ces conteneurs, les plus gros établissements disposent de locaux permettant de stocker les sacs qui ne pourraient pas être déposés dans les conteneurs.

**En ce qui concerne l'action 3 :**

Deux conteneurs ont été effectivement acquis pour la collecte des papiers cartons et installés à l'Administration et au STC.

**En ce qui concerne l'action 4 :**

Au niveau des écoles, des poubelles de tri en forme de crayons (rouge et bleu) ont été installées dans toutes les cours de récréation. Au total, ce sont 28 poubelles qui sont désormais présentes pour inciter les enfants à mieux trier (budget de 12.500 €).

Pour les actions de sensibilisation, lors de l'installation des poubelles de tri, chaque école a été avisée des modalités pratiques liées au tri. Les professeurs et le personnel de nettoyage sont également conscientisés par cette nécessité. Il faut noter que les locaux tels que les classes ne sont pas toujours adaptés pour accueillir de multiples poubelles.

Vu le nouveau rythme de collecte des déchets, il conviendra de maintenir des actions de sensibilisation afin de trier au mieux tous les déchets émanant de bâtiments publics.

En ce qui concerne les indicateurs de résultats, les types de déchets triés sont :

- Déchets ménagers
- Déchets organiques
- P+MC
- Papier carton
- Verre
- Piles

<b>Objectif stratégique 1 : Etre une Administration communale qui montre l'exemple en matière de développement durable</b>		
<b>Objectif opérationnel 1.4 : DECHETS – Diminuer de 10% la quantité de sacs blancs et de sacs PMC générés par le personnel communal pour le 31 août 2021</b>		Priorité :
		Échéance : 31/08/2021
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin en charge de l'Environnement	
Responsable administratif :	Hélène GUION – Agent en charge de l'EcoTeam	
Services gestionnaires :	Cathy CLEMENT – Agent en charge du nettoyage au sein de l'Administration	
Constat :	Les déchets au sein de l'Administration, du STC et des écoles sont constitués de sacs bleus PMC et de sacs blancs. Au 1 <sup>er</sup> juin 2019, un seul conteneur « tout-venant » est utilisé et les différents types de sacs y sont déposés, sans tri. Le papier est stocké dans la cave dans des sacs en papier individuel.	
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sacs blancs et sacs PMC utilisés par l'Administration ;</li> <li>- Nombre de sacs blancs et sacs PMC distribués aux écoles ;</li> <li>- Quid des sacs noirs (quantité ?) ;</li> </ul>	
Actions à mener :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des tasses personnalisées pour chaque agent du STC afin de ne plus recourir aux gobelets jetables, à usage unique</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récouter les déchets organiques issus de la cuisine de l'Administration afin de les composter</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informatiser le recensement du nombre de sacs distribués à l'Administration et aux écoles (30 septembre 2019)</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur base du recensement, établir des actions de sensibilisation et établir un quota par établissement</li> </ul>	
<b>Commentaires :</b>		
Disposer d'un suivi informatisé du nombre de sacs utilisés au sein de l'Administration et des écoles afin de diminuer le nombre de sacs blancs et PMC utilisés. L'objectif devra être atteint pour le 31 août 2021 avec point de passage le 31 août 2020.		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Etat d'avancement</u>
1.	Acquérir des tasses personnalisées pour chaque agent du STC afin de ne plus recourir aux gobelets jetables, à usage unique	- Réalisé
2.	Récouter les déchets organiques issus de la cuisine de l'Administration afin de les composter	- Réalisé mais pas dans le but d'un compostage.
3.	Informatiser le recensement du nombre de sacs distribués à l'Administration et aux écoles (30 septembre 2019)	- Non réalisé
4.	Sur base du recensement, établir des actions de sensibilisation et établir un quota par établissement	- Non réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>		
<b>En ce qui concerne l'action 1 :</b>		



Au niveau du STC, ce ne sont pas des tasses personnalisées qui ont été acquises mais de la vaisselle traditionnelle et les gobelets à usage unique ne sont plus utilisés. Nous considérons donc que cette action est donc réalisée.

**En ce qui concerne l'action 2 :**

Les déchets organiques sont bien triés mais pas dans le but de les composter. Des tentatives ont été réalisées à plusieurs reprises mais la gestion des déchets n'étant pas optimale, l'option a été abandonnée.

**En ce qui concerne les actions 3 et 4 :**

Le recensement des sacs distribués n'est pas encore informatisé ; les actions de sensibilisation et la définition d'un quota ne sont donc pas établis non plus. Néanmoins, un relevé des rouleaux remis aux écoles, sur base d'une commande des techniciennes de surface, est établi par la technicienne de surface de la Commune en charge de la gestion du stock.

En ce qui concerne les indicateurs de résultats, vu les éléments précités, il est difficile d'identifier le gain en cette matière.

Pour rappel, l'Administration et les écoles disposent de conteneurs pour les déchets ménagers, il n'est plus nécessaire d'utiliser de sacs blancs pour évacuer les déchets.

FICHE OS1/OO5		
VOLET INTERNE		
Objectif stratégique 1 : <b>Etre une Administration communale qui montre l'exemple en matière de développement durable</b>		
Objectif opérationnel 1.5 : <b>ACHATS DURABLES – Adopter une démarche responsable en matière d'achats au sein de tous les services de la Commune</b>		Priorité :
		Échéance : 31/08/2021
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin en charge de l'Environnement	
Responsable administratif :	Jean-François LALLEMAND et Christel KLINKENBERG – Agents en charge de la passation des marchés publics de fournitures	
Services gestionnaires :	Le service des finances	
Constat :	La Commune s'est engagée à adopter une démarche responsable en matière d'achats en adhérant, le 16 mai 2019, à la « charte pour des achats publics responsables » proposée par la Région wallonne. Un achat public responsable est un achat qui intègre des préoccupations économiques mais aussi sociales, éthiques et environnementales.	
Indicateurs de résultat :	- Nombre de produits / matériels ayant été modifiés pour respecter les critères d'achat responsable	
Actions à mener :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un plan d'actions pour le 1<sup>er</sup> novembre 2019</li> <li>Adopter le plan au sein du PST en vue de son exécution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020</li> <li>Exécuter le plan</li> </ul>	
<b>Commentaires :</b> Mettre en œuvre le plan d'actions en matière d'achats publics responsables.		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Etat d'avancement</u>
1.	Définir un plan d'actions pour le 1 <sup>er</sup> novembre 2019	- Initié mais non abouti
2.	Adopter le plan au sein du PST en vue de son exécution à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020	- Non réalisé
3.	Exécuter le plan	- Non réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u> La charte pour des achats publics responsables a été adoptée le 16 mai 2019 et le plan d'actions de mise en œuvre de cette charte a été initié conformément à l'action du PST y afférente. Toutefois, un manque de ressources et de temps au sein de l'Administration a entravé la poursuite et l'aboutissement de ce projet. Par contre, les pratiques d'achats ou de conception de travaux en vigueur au sein de l'Administration tiennent compte des critères environnementaux et sociaux, en privilégiant le plus possible le circuit court ou étant attentif à l'impact de certains achats sur l'environnement. Il est à noter aussi que, suite à la motion Zéro Pastique votée par le Conseil communal en date du 26 février 2019, les pratiques d'achat de produits dans lesquels peuvent intervenir le plastique en tiennent compte.		

FICHE OS1/OO6
VOLET INTERNE

<b>Objectif stratégique 1 : Etre une Administration communale qui montre l'exemple en matière de développement durable</b>	
<b>Objectif opérationnel 1.6 : ENERGIE – Mener des actions de sensibilisation auprès des occupants des bâtiments communaux à l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE)</b>	Priorité :
	Échéance : 31/08/2021
Responsable (mandataire) :	Alain OVART – Echevin en charge de l'Energie
Responsable administratif :	Pascale CHAMBERLAND – agent en charge du service Energie
Services gestionnaires :	Les agents de l'administration communale et du STC Le personnel des écoles (le personnel de nettoyage)
Constat :	Les lumières, les écrans ou certains ordinateurs, ainsi que les radiateurs restent parfois allumés en dehors des heures d'occupation des locaux.
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation énergétique des bâtiments ;</li> <li>- Contrôle effectué (et résultats qui en découlent) ;</li> </ul>
Actions à mener :	1. Eteindre les lumières des WC après chaque passage
	2. Eteindre les extracteurs d'air des WC en fin de journée
	3. Eteindre les lumières lorsque la luminosité est suffisante et avant de quitter son bureau et le bâtiment
	4. Eteindre les ordinateurs, écrans et imprimantes en fin de journée
	5. Activer les mises en veille des écrans pendant les heures de travail
	6. Maintenir les radiateurs des WC et de la cuisine sur 2 lorsque la température est clémente
	7. Désigner un ouvrier responsable au sein du STC pour faire le tour des radiateurs et des lampes pendant et en fin de journée
<b>Commentaires :</b>	
A partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2019, réaliser des actions de sensibilisation auprès des occupants des bâtiments communaux afin d'adopter des gestes responsables en matière d'économie d'énergie.	

<u>Actions à mener :</u>		<u>Etat d'avancement</u>
1.	Eteindre les lumières des WC après chaque passage	- Réalisé
2.	Eteindre les extracteurs d'air des WC en fin de journée	- Réalisé
3.	Eteindre les lumières lorsque la luminosité est suffisante et avant de quitter son bureau et le bâtiment	- Réalisé
	Eteindre les ordinateurs, écrans et imprimantes en fin de journée	- Réalisé partiellement
	Activer les mises en veille des écrans pendant les heures de travail	- Réalisé
	Maintenir les radiateurs des WC et de la cuisine sur 2 lorsque la température est clémente	- Réalisé partiellement

	Désigner un ouvrier responsable au sein du STC pour faire le tour des radiateurs et des lampes pendant et en fin de journée	- Non réalisé
--	---	---------------

Evaluation et commentaires :

Les différentes actions définies dans le cadre de cet objectif opérationnel ont été implémentées au sein de l'Administration, du STC et des écoles.

Il apparaît toutefois important de rappeler régulièrement les bonnes pratiques à respecter, essentiellement pour le chauffage et les imprimantes que nous avons tendance à ne pas diminuer / éteindre en fin de journée.

Par contre, il n'y a pas eu de désignation officielle d'un agent responsable visant à contrôler la situation en fin de journée. Les vérifications sont spontanées par les derniers agents qui quittent les locaux.

En ce qui concerne les indicateurs de résultat, la consommation énergétique des bâtiments devait faire l'objet d'un contrôle dans le cadre de l'EcoTeam. A ce jour, les consommations ne sont pas encore analysées et comptabilisées.

FICHE OS1/OO7	
VOLET INTERNE	
Objectif stratégique 1 : <b>Etre une Administration communale qui montre l'exemple en matière de développement durable</b>	
Objectif opérationnel 1.7 : <b>MOBILITE – Favoriser la mobilité douce des employés pendant et en dehors des heures de travail</b>	Priorité : Échéance : 31/01/2021
Responsable (mandataire) :	Didier HOUART – Echevin en charge de la mobilité
Responsable administratif :	Hélène GUION – Agent en charge de l'Environnement
Services gestionnaires :	
Constat :	Les agents communaux utilisent essentiellement leur voiture personnelle pour se déplacer, quelle que soit la distance entre leur domicile et leur lieu de travail. De son côté, le parc automobile communal disposera bientôt d'un véhicule électrique.
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'indemnités octroyées aux agents utilisant le vélo</li> <li>- Nombre de km parcourus en vélo</li> <li>- Nombre d'utilisations du véhicule électrique</li> <li>- Nombre de km parcourus avec le véhicule électrique</li> </ul>
Actions à mener :	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablir un règlement relatif à l'utilisation du véhicule électrique communal (1<sup>er</sup> décembre 2019)</li> <li>2. Promouvoir auprès des agents de l'Administration l'utilisation du véhicule électrique dans le cadre des déplacements professionnels (apposer le logo de la Commune ET le gyrophare) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;</li> <li>3. Analyser la réglementation existante sur l'utilisation du vélo entre le domicile et le lieu de travail ainsi que les indemnités potentielles (1<sup>er</sup> mai 2020)</li> <li>4. Créer un coin douche à destination du personnel communal ayant choisi la mobilité douce comme mode de déplacement</li> </ol>
<p><b>Commentaires :</b>          Recourir au véhicule électrique communal afin d'effectuer les déplacements professionnels des agents et des mandataires (1<sup>er</sup> janvier 2020).          Favoriser les déplacements en vélo auprès des agents communaux en leur octroyant une indemnité au km parcouru (1<sup>er</sup> janvier 2021).</p> <p>L'autorité publique de par son rôle d'exemplarité, se doit de donner l'exemple. L'engouement suscité par la participation du personnel communal aux éditions 2019 et 2021 à la semaine de la mobilité, démontre qu'il y a de l'intérêt, de l'attrait pour « aller au travail en utilisant des modes de déplacement alternatif ». La participation à ces manifestations doit devenir récurrente.</p>	

<u>Actions à mener :</u>	<u>Etat d'avancement</u>
1. Etablir un règlement relatif à l'utilisation du véhicule électrique communal (1 <sup>er</sup> décembre 2019)	- Non réalisé
2. Promouvoir auprès des agents de l'Administration l'utilisation du véhicule électrique dans le cadre des déplacements professionnels	- Réalisé partiellement

	(apposer le logo de la Commune ET le gyrophare) pour le 1 <sup>er</sup> janvier 2020 ;	
3.	Analyser la réglementation existante sur l'utilisation du vélo entre le domicile et le lieu de travail ainsi que les indemnités potentielles (1 <sup>er</sup> mai 2020)	- Non réalisé
4.	Créer un coin douche à destination du personnel communal ayant choisi la mobilité douce comme mode de déplacement	- Réalisé

Evaluation et commentaires :

**En ce qui concerne les actions 1 et 2 :**

Le véhicule électrique a été commandé en 2019 et est en circulation depuis 2020.

Le logo de la Commune est effectivement apposé sur le véhicule et ce dernier est utilisé par quelques agents communaux dans le cadre de leur fonction, essentiellement par l'agent constatateur.

Toutefois, aucun règlement relatif à son utilisation par le personnel communal n'a été rédigé et il n'existe pas encore de planning partagé.

**En ce qui concerne l'action 3 :**

A ce jour, l'indemnisation kilométrique des trajets faits en vélo n'est pas encore introduite dans notre statut pécuniaire mais doit être bien appliqué si un agent la sollicite.

**En ce qui concerne l'action 4 :**

L'aménagement d'un local « douche » a été réalisé à l'Administration en 2021 et est apprécié pour les personnes qui se déplacent en vélo ou qui réalisent une activité physique durant leur temps de midi.

Au niveau de cet objectif opérationnel dédié à la mobilité douce, il est à noter que l'Administration et les écoles participent à la semaine de la mobilité et la promotion de cette action est assurée sur le territoire communal.

De plus, en septembre 2019, la Commune d'Orp-Jauche a remporté le challenge proposé par le Gal Culturalité Hesbaye Brabançonne ce qui a permis de financer le coin douche susmentionné.

Au niveau des indicateurs de résultats initialement fixés, il est à noter qu'à ce jour, 24.171 km ont été parcourus avec ce véhicule pour des missions de service.

FICHE OS2	
VOLET INTERNE	
Objectif stratégique 2 : <b>Etre une Administration communale qui se modernise en matière de télécommunications</b>	Priorité :
	Échéance : mai 2020
Constat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>– A l’heure des télécommunications, le site internet de la Commune d’Orp-Jauche ne dispose pas d’un outil performant pouvant offrir des services en ligne adaptés aux citoyens.</li> <li>– L’Administration a un rôle à jouer dans la modernisation et la simplification des démarches administratives envers le citoyen en vue de lui alléger, à notre niveau, les contraintes du quotidien.</li> </ul>
Objectifs opérationnels :	<b>1. Permettre au citoyen d’avoir un accès aisé à un plus grand nombre de documents administratifs et aux services communaux sans déplacement</b>
	<b>2. Améliorer le système de réservation en ligne des activités organisées par le service de la Jeunesse</b>
Commentaires :	

FICHE OS2/001		
VOLET INTERNE		
Objectif stratégique 2 : <b>Etre une Administration communale qui se modernise en matière de télécommunications</b>		
Objectif opérationnel 2.1 : <b>Permettre au citoyen d'avoir un accès aisé à un plus grand nombre de documents administratifs et aux services communaux sans déplacement</b>		Priorité :
		Échéance : 01/01/2020
Responsable (mandataire) :	Hugues GHENNE – Bourgmestre	
Responsable administratif :	Maïté VANDERBRUGGEN – agent en charge du service communication	
Services gestionnaires :	Service de la communication Service Population – Etat civil Service Finances Secrétariat général Service urbanisme	
Constat :	<p>Sur le site internet de la Commune d'Orp-Jauche, le citoyen n'a que très peu accès en ligne à des documents administratifs liés à son dossier personnel ou autre et à des informations liées à la vie administrative et politique communale. De plus, le peu de documents ou d'informations accessibles sont dispersés dans différentes rubriques.</p> <p>Le site internet communal ayant été conçu par et en collaboration avec l'intercommunale IMIO, notre service communal de la communication s'est renseigné auprès d'IMIO en ce qui concerne le module qui a été développé en matière de télé-services.</p> <p>Une démonstration du module « Guiche en ligne » a été réalisée au sein des locaux de l'Administration et a conquis le Bourgmestre, la Directrice générale et l'agent en charge du service de la communication en vue de développer les services en ligne à offrir aux citoyens.</p>	
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de documents commandés et/ou téléchargés en ligne</li> <li>- Diminution du taux de fréquentation de la population au sein de l'Administration communale</li> </ul>	
Actions à mener :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et mettre en ligne le module « Guichet en ligne » proposé par IMIO</li> </ul>	
<b>Commentaires :</b>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Etat d'avancement</u>
1.	Développer et mettre en ligne le module « Guichet en ligne » proposé par IMIO	- Réalisé et adapté
<u>Evaluation et commentaires :</u>		
Cet objectif est entièrement réalisé et a même été adapté dans le temps.		
En effet, depuis l'élaboration du PST, la gestion du site internet n'est plus assurée par IMIO et un tout nouveau site a été développé et mis en ligne en janvier 2022 avec un prestataire privé.		
Lors de cette migration, la solution d'E-Guichet sur notre site internet a été développée par CIVADIS. Toutefois, les fonctionnalités proposées par ce prestataire ne correspondaient pas aux attentes des services population et état-civil ainsi que des citoyens. Il a donc été décidé, en 2023, de changer de fournisseur.		



Actuellement l'E-Guichet est assuré par Vanden Broele. Les méthodes de connexion sont multiples et les différents documents générés automatiquement ne sont plus facturés.

La plateforme de gestion des demandes est appréciée des agents communaux.

Les statistiques de connexion sont très satisfaisantes avec une moyenne de 150 demandes par mois.

Les documents les plus demandés sont :

- La composition de ménage ;
- L'extrait de casier judiciaire ;
- L'autorisation parentale pour les séjours à l'étranger.

Ce module E-Guichet est un outil pertinent qui répond aux demandes de la population et de l'Administration.

FICHE OS2/OO2		
VOLET INTERNE		
Objectif stratégique 2 : <b>Etre une Administration communale qui se modernise en matière de télécommunication</b>		
Objectif opérationnel 2.2. : <b>Améliorer le système de réservation en ligne des activités organisées par le service Jeunesse</b>		Échéance : 31/05/2020
Responsable (mandataire) :	Maud STORDEUR – Echevine de la jeunesse et de la petite enfance	
Responsable administratif :	Maïté VANDERBRUGGEN – agent en charge du service communication	
Services gestionnaires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service communication</li> <li>- CAPJ</li> <li>- Service de l'Accueil Temps libre</li> <li>- Service de la petite enfance</li> </ul>	
Constat :	<p>A ce jour, les réservations aux activités proposées par le « Service Jeunesse » (CAPJ, Service de la petite enfance, ATL) sont réalisées par un service en ligne par le biais de sites gratuits peu fiables. Aucun paiement anticipatif n'est possible pour confirmer la réservation, les formulaires sont très limités et les parents ne reçoivent pas de mail de confirmation.</p> <p>En ce qui concerne l'organisation de la plaine de vacances, les réservations se font encore sur des formulaires en papier, les paiements s'effectuent soit par bancontact, soit en liquide et les listings des présences sont encodés manuellement par l'agent en charge de la Plaine.</p> <p>Il convient donc, pour plus de professionnalisme et d'efficacité, d'améliorer le système de réservation des activités organisés par le Service Jeunesse</p>	
Indicateurs de résultat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réservations en ligne</li> <li>- Diminution du nombre de rappel de paiement et de la charge de travail du service Finances</li> </ul>	
Actions à mener :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir un module performant permettant de réaliser les réservations et le paiement en ligne</li> </ul>	
<b>Commentaires :</b>		
<u>Actions à mener :</u>		<u>Etat d'avancement</u>
1.	Acquérir un module performant permettant de réaliser les réservations et le paiement en ligne	- Réalisé
<u>Evaluation et commentaires :</u>		
<p>Afin de professionnaliser le service jeunesse et la gestion des activités extrascolaires, la Commune a acquis un module de gestion auprès de la société AP SCHOOL.</p> <p>Le module permet, entre autres, d'assurer la commande des repas, les réservations de stages, les inscriptions à la plaine et toute autre activité extrascolaire (garderie, cours de natation, conférences pédagogiques, ...).</p> <p>Les paiements sont automatisés grâce à un système de rechargement en ligne.</p> <p>Les activités doivent être payées à la réservation, diminuant ainsi drastiquement le nombre d'impayés. En effet, seuls les accueils extrascolaires (garderie) ne nécessitent pas de paiement au préalable.</p> <p>Les listings d'inscription aux différentes activités sont également générés automatiquement.</p>		

Avec ce module, la charge de travail n'est plus liée à l'affectation des paiements et le logiciel permet de libérer du temps qui est plutôt consacré à l'accompagnement des parents.

Toutes les activités extrascolaires peuvent être désormais encodées dans ce logiciel afin que les familles disposent d'un seul et unique point d'accès pour toutes les activités de leurs enfants.

Seul bémol, le manque de liaison avec le logiciel comptable de l'Administration. Tous les versements arrivent dans un pot commun qu'il convient de répartir en fin d'exercice entre les différents services (travail sur des droits constatés uniquement).

Au niveau des indicateurs, toutes les réservations se font en ligne et les paiements sont automatiquement liés à l'activité choisie ; seuls quelques parents ont demandé de maintenir les paiements manuels sur compte bancaire. Leur nombre est très minoritaire (4-5 parents / an).

Cet objectif opérationnel est donc atteint.